

LA CONFEDERATION EN BREF

2013



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Chancellerie fédérale ChF

Index

Assemblée fédérale	30, 31
Cantons	15, 24, 25, 28
Chancellerie fédérale	46, 47
Collégialité	43
Commissions	34, 35
Communes	15
Concordance	43
Confédération	15
Conseil des Etats	25, 28, 29, 30, 31
Conseil fédéral	15, 40–43
Conseil national	25, 26, 27, 30, 31
Cumul	16
Délégations	34
Demi-cantons	28
Départements (vue d'ensemble)	44, 45
Droit de vote	16
Eligibilité	16
Formule magique	43
Groupe	34, 36
Initiative	17, 33
Interpellation	33
Motion	33
Offices fédéraux (vue d'ensemble)	44, 45
Panachage	16
Parlement	22–36
Parti	18–21, 30, 31, 43
Pétition	17
Peuple	15
Postulat	33
Pouvoir exécutif	15, 40
Pouvoir judiciaire	15, 76–80
Pouvoir législatif	15, 32
Référendum facultatif	16, 17
Référendum obligatoire	16, 17
Référendum	16, 17
Scrutin majoritaire	25
Scrutin proportionnel	16, 25
Séparation des pouvoirs	15
Services du Parlement	37
Sessions	32, 33
Suisse de l'étranger	29
Tribunal fédéral	15, 77, 78, 79



Page de couverture:
En janvier, on y déroule le tapis rouge à l'occasion de la traditionnelle réception du corps diplomatique, le 1er mai, des syndicalistes et des sympathisants de gauche y célèbrent la journée du travail en arborant des drapeaux rouges et, toute l'année, les groupements les plus divers y font part de leurs revendications en y organisant des manifestations : la Place fédérale et le Palais fédéral constituent depuis plus d'un siècle le centre politique de la Suisse.

Textes et rédaction
Services d'information de la Chancellerie fédérale, des départements, des Services du Parlement et des Tribunaux fédéraux
Jeanmaire & Michel AG

Conception et réalisation
Jeanmaire & Michel AG, www.agentur.ch

Photos
Julia Brüttsch, Zurich
Photos des parlementaires: Monika Flückiger, Berne
Photo du Conseil fédéral: DDPS, Centre des médias électroniques

Clôture de rédaction
31 décembre 2012

Tirage	
allemand	170 000
français	50 000
italien	17 000
romanche	2 000
anglais	16 000

Cette publication peut être obtenue gratuitement à l'adresse:
OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne
ou www.publicationsfederales.admin.ch

La Confédération en bref

Chère lectrice, cher lecteur,

La Suisse est le seul pays au monde où le gouvernement est aussi souvent sur la sellette : trois ou quatre fois par an, les électeurs sont appelés à donner leur avis sur des thèmes politiques. Ils se prononcent sur des projets du Conseil fédéral et du Parlement ainsi que sur des initiatives populaires et des demandes de référendum. Dans près de 75 % des cas, le verdict du peuple corrobore la volonté du Conseil fédéral lors des votations. En d'autres termes, le peuple confirme régulièrement la politique du gouvernement. Dans un système politique comme le nôtre, où le peuple a le dernier mot, cette confiance est fondamentale. Elle jette les bases nécessaires pour affronter l'avenir avec assurance. Je songe notamment à la position de la Suisse en tant que place financière et industrielle. Ou aux rapports que nous entretenons avec l'UE, notre principal partenaire commercial. Sans parler des chances qu'offre la migration et des risques qu'elle présente. Enfin, au lendemain de la décision de sortir du nucléaire, notre politique énergétique devra relever des défis de taille ; il en ira de même de nos grandes infrastructures. Ces exemples illustrent l'importance des questions qui se posent.

Si le Conseil fédéral peut s'enorgueillir d'un bilan aussi favorable, c'est qu'il ne perd jamais de vue la structure de notre Etat fédéral : quelque 2500 communes, 26 cantons, quatre régions linguistiques, des villes et des régions de montagne. Le Conseil fédéral et le Parlement tiennent compte de ces spécificités helvétiques. Avant de prendre une décision, le Conseil fédéral demande l'avis de tous les milieux intéressés dans le cadre d'une procédure de consultation et prend en compte autant que possible tous les intérêts légitimes.

Pour la législature en cours, qui dure de 2011 à 2015, le Conseil fédéral et le Parlement ont élaboré en commun un



programme quadriennal : le programme de la législature. Il contient des objectifs concrets et – pour la première fois – mesurables pour tous les domaines politiques. Un des objectifs importants consiste à faire en sorte que la Suisse reste compétitive, qu'il s'agisse de l'économie ou de la formation et de la recherche. Depuis le début de l'année, ces trois domaines sont regroupés sous un même toit au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), anciennement Département fédéral de l'économie (DFE). La formation, la recherche et l'innovation sont des piliers fondamentaux de notre société et de notre économie et présentent de nombreux points communs. Le nouveau département tient compte de cette réalité.

La brochure «La Confédération en bref» explique comment fonctionnent notre Etat, notre gouvernement, notre Parlement, mais aussi l'administration fédérale et les tribunaux de la Confédération. Elle décrit la structure de notre Etat fédéral. Les textes sont le fruit d'une étroite collaboration entre la Chancellerie fédérale et les spécialistes des Services du Parlement, des départements et du Tribunal fédéral. Les photos sont l'œuvre de Julia Brüttsch. Elles montrent des personnes qui sont au service de notre pays.

Bonne lecture !

La chancelière de la Confédération Corina Casanova

Table des matières



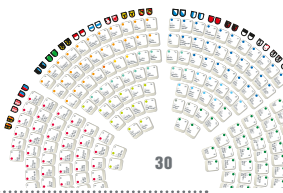
Interview du président de la Confédération Ueli Maurer	4
Population – Finances	8
QUELQUES REPERES HISTORIQUES OU Depuis quand la Suisse existe-t-elle ?	10

UN SYSTEME POLITIQUE PARTICULIER OU La démocratie suisse	
	
LA STRUCTURE FEDERALE DE LA SUISSE OU Quand 2408 et 26 font 1	14
LA DEMOCRATIE DIRECTE AU NIVEAU FEDERAL OU De nombreux droits pour le peuple	16
QUI DEFEND QUELS INTERETS POLITIQUES OU Les quatre plus grands partis...	18
...et les sept autres partis représentés au Parlement	20

LE POUVOIR LEGISLATIF : LE CONSEIL NATIONAL ET LE CONSEIL DES ETATS OU Le Parlement suisse



L'ELECTION DES DEPUTES OU Les deux voies qui mènent au Parlement	24
LES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL Ils représentent près de 8 millions d'habitants	26
LES MEMBRES DU CONSEIL DES ETATS Ils représentent les 26 cantons	28
L'ASSEMBLEE FEDERALE (CHAMBRES REUNIES) OU Bulletins délivrés : 246	30
TRAVAUX DU PARLEMENT OU Que font donc ceux qui « montent » à Berne ?	32
LES COMMISSIONS ET LES DELEGATIONS OU Les pionniers du Parlement	34
LES GROUPES PARLEMENTAIRES OU Qui se ressemble s'assemble	36
LES SERVICES DU PARLEMENT OU L'intendance de l'Assemblée fédérale	37
LA GENESE D'UNE LOI OU La révision de la loi sur le CO ₂	38



LE POUVOIR EXECUTIF : LE CONSEIL FEDERAL ET LES DEPARTEMENTS OU

Le gouvernement suisse



Le Conseil fédéral	42
.....	
L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION FEDERALE OU	
Le lieu de travail des 38 000 employés de la Confédération	44
.....	
La Chancellerie fédérale ChF	46
.....	
Département fédéral	
des affaires étrangères DFAE	48
.....	
Département fédéral	
de l'intérieur DFI	52
.....	
Département fédéral	
de justice et police DFJP	56
.....	
Département fédéral de la défense,	
de la protection de la population et des sports DDPS	60
.....	
Département fédéral des finances DFF	64
.....	
Département fédéral de l'économie,	
de la formation et de la recherche DEFR	68
.....	
Département fédéral de l'environnement,	
des transports, de l'énergie	
et de la communication DETEC	72
.....	

LES TRIBUNAUX DE LA CONFEDERATION OU

Le pouvoir judiciaire



TRIBUNAL FEDERAL ET TRIBUNAUX	
DE PREMIERE INSTANCE DE LA CONFEDERATION	
La justice	78



A l'adresse www.admin.ch, vous trouverez des informations actualisées et détaillées sur les autorités suisses, mais aussi des liens vers les sites du Conseil fédéral, du Parlement, de l'administration fédérale et du Tribunal fédéral.

**« Je veux
m'engager
pour la Suisse »**



Monsieur le Conseiller fédéral, la fonction de président de la Confédération vous plaît-elle ?

Je prends plaisir à pouvoir représenter la Suisse. Par contre, j'apprécie beaucoup moins de me retrouver souvent sous les feux de la rampe. La fonction de président m'intéresse parce que je peux m'investir pour le pays ; le côté glamour et les marques de considération à mon égard ne m'attirent pas.

Quelles sont vos priorités pour l'année présidentielle ? Sur quoi voulez-vous mettre l'accent ?

Je ferai tout ce qui peut être utile à la Suisse. Je veux renforcer la cohésion du Conseil fédéral en tant que collègue. Il faut parvenir à un consensus qui ne doit toutefois pas empêcher chacun de se forger une opinion claire. Il est parfois aussi nécessaire d'imposer des décisions en procédant à un vote. Je veux être au service du peuple et prendre au sérieux ses attentes. Je le dois aux citoyens suisses. En outre, au plan international, je tiens beaucoup à ce que la Suisse défende ses intérêts avec fermeté.

Où en est la Suisse aujourd'hui ? Et quelle devra être sa position dans une année ?

En comparaison avec l'étranger, la situation économique est excellente en Suisse. Cela attise malheureusement aussi les convoitises. Nous devons donc défendre les intérêts de notre pays de manière conséquente et exiger plus de respect dans le cadre des négociations internationales.

Et quels sont les thèmes prioritaires ?

Ce sont les finances, le marché du travail, les relations extérieures et la sécurité.

Sur fond de crise économique mondiale, de conflits armés, de durcissement et de personnalisation des débats, la population attend des réponses, des solutions et l'intervention du président de la Confédération. Comment comptez-vous donner de l'espérance aux habitants de notre pays ?

Je ne pense pas que la population suisse attend de moi que je leur donne de l'espérance. Les Suisses sont très réalistes dans leur appréciation du « pouvoir » de la Suisse. Nous, les Suisses, ne résoudrons pas les problèmes auxquels le monde est confronté. La population est pragmatique et sait cela.

Les Suisses veulent travailler et pouvoir mettre de l'argent de côté ; ils demandent de la sécurité, mais n'apprécient guère la tutelle de l'Etat. Dans toute la mesure du possible, je m'engagerai pour la sécurité et la liberté des citoyens suisses.



**« Je souhaite
renforcer la cohésion
du Conseil fédéral »**



Sur la scène internationale, quel rôle jouerez-vous en tant que président de la Confédération ?

Il ne faut pas surestimer le rôle de la Suisse sur la scène internationale. En tant que petit Etat, son influence internationale est modeste.

Je considère qu'il est de mon devoir de représenter les intérêts de la Suisse. Je n'admets pas que notre pays doive donner en permanence sans obtenir de contre-prestations.

La présidence représente assurément une charge supplémentaire.

Reste-t-il un peu de temps pour votre famille et pour vous ressourcer ?

Il est indéniable que la charge de travail augmente et qu'il reste encore moins de temps pour d'autres activités. Mais c'est faisable puisque la présidence est limitée à une année.

J'essaie de passer le peu de temps libre qui me reste en pleine nature. C'est là que je me ressource le mieux.

Comment entretenez-vous votre forme physique ?

Faites-vous régulièrement du sport ?

Je suis un sportif d'endurance. Après des opérations au pied et à la hanche, le vélo et le ski de fond sont les seuls sports que je peux encore pratiquer. Je viens le plus souvent possible au bureau à bicyclette. Ainsi, je me donne déjà un peu de mouvement, ce qui est très important pour mon équilibre et mon bien-être.

Courez-vous le marathon de ski de l'Engadine ?

Où vous entraînez-vous pour cette épreuve, à supposer que vous en ayez le temps ?

Cette course dans les Grisons n'a pas lieu à une date optimale pour moi. Une semaine auparavant, j'aurai comme d'habitude couru la Vasaloppet. Après cette épreuve longue de 90 kilomètres, je ne suis actuellement pas en état de courir un nouveau marathon à sept jours d'intervalle. En hiver, je m'entraîne régulièrement le soir après le travail, ce qui veut dire de nuit, sur une magnifique piste de fond à Kandersteg. Les conditions sont idéales parce que le tracé est éclairé et l'enneigement garanti. Et le soir, l'ambiance est simplement grandiose.

Assisterez-vous à la Fête fédérale de lutte de Berthoud ?

A combien de fêtes de lutte vous rendez-vous chaque année ?

La Fête fédérale de lutte de Berthoud est déjà inscrite dans mon agenda. Je me rendrai également à d'autres fêtes de lutte. La lutte est véritablement devenue un sport d'élite. L'ambiance qui règne à ces fêtes n'est en rien comparable à celle d'autres manifestations sportives. J'y ressens un profond attachement à nos traditions, qui sont le terreau de notre développement. L'atmosphère est authentique et me donne souvent des frissons. Les combats sont ouverts et loyaux ; les lutteurs ne se font pas de cadeaux. La beauté des sites, le public et le folklore en font également une expérience formidable.

**« Je suis
un sportif
d'endurance »**

Serez-vous également dans le public lors des épreuves de Coupe du monde de ski alpin à Adelboden et à Wengen ?

Je ne pourrai pas me rendre à Adelboden cette année. Par contre, j'irai à Wengen. Je me déplacerai également à Schladming pour les Championnats du monde de ski alpin.

Vivez-vous intensément le succès des athlètes suisses en qualité de ministre des sports ?

J'assiste à de nombreuses grandes épreuves sportives en tant que ministre des sports. Toutefois, j'estime que les compétitions handisports, les compétitions juniors et les sports marginaux sont tout aussi importants. Nombre de grandes manifestations sportives, telles que les courses de Coupe du monde de ski alpin, ne pourraient pas avoir lieu sans la contribution de l'armée pour l'infrastructure, les travaux de montage et la préparation des pistes. Lorsque j'assiste à de telles épreuves, je tâche aussi de rendre visite à la troupe.

Je suis de près et avec intérêt les événements sportifs parce que je connais personnellement de plus en plus de sportifs. Je partage leurs succès et leurs déconvenues. La partie sportive d'un journal est celle que je lis en premier. Malheureusement, je dois constater que la pression médiatique sur les sportifs et les fonctionnaires va croissant.

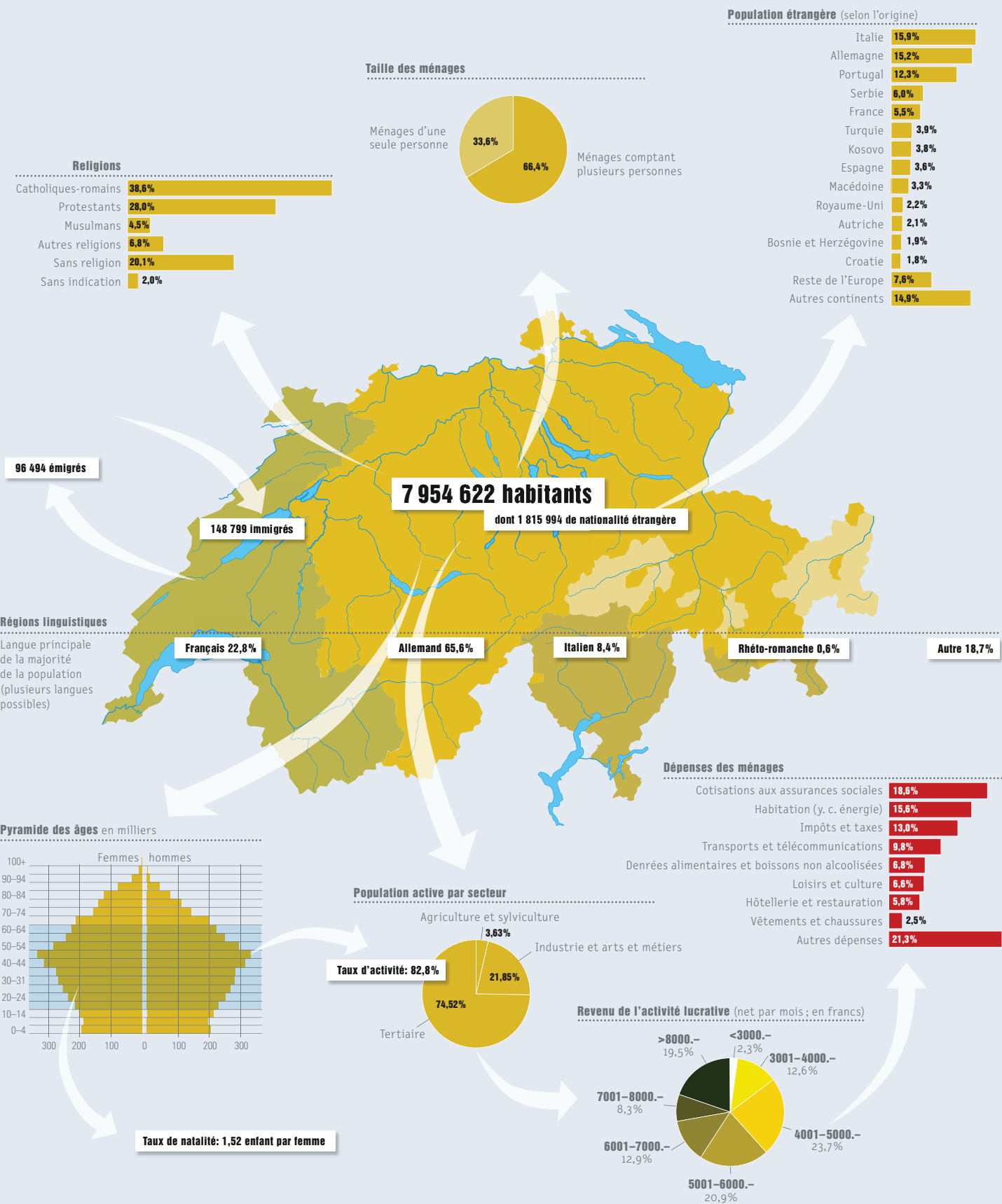
.....
L'interview a été menée par Kilian Wenger, roi de la lutte

Avec 30 autres sportifs dans les disciplines du football, du canoë, de la gymnastique artistique, de l'athlétisme, du VTT, de l'aviron, du tir et du ski alpin, **Kilian Wenger, roi de la lutte**, a effectué l'Ecole de recrues pour sportifs d'élite 3/12 entre la fin octobre 2012 et la mi-février 2013.

La promotion du sport d'élite au sein de l'armée met l'accent sur le développement des performances sportives. La période de service est planifiée dans cet esprit et permet d'accomplir l'école de recrues (ER) jusqu'à l'âge de 25 ans révolus. Au maximum 80 athlètes sont sélectionnés chaque année pour accomplir l'ER pour sportifs d'élite. Cette dernière se base sur l'infrastructure de l'Office fédéral du sport (OFSP) à Macolin.

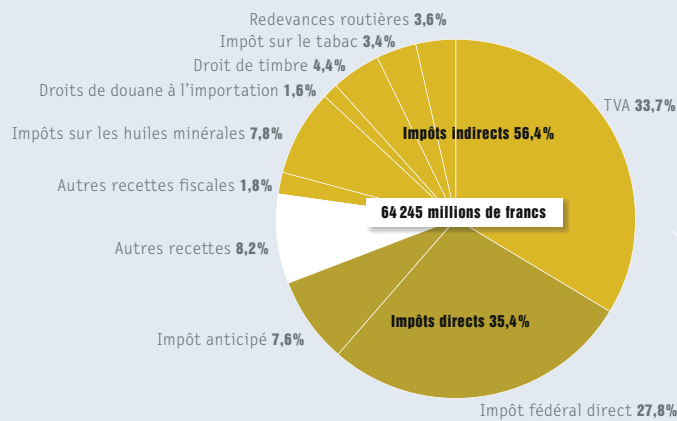


Population

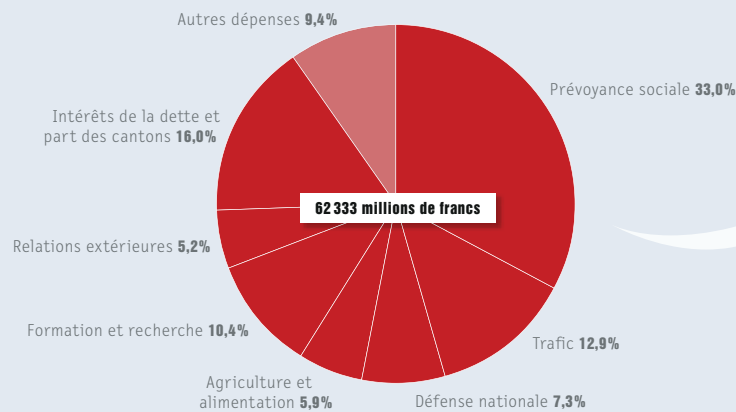


Finances

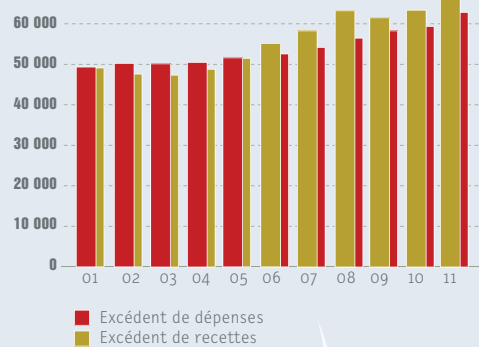
Recettes de la Confédération 2011



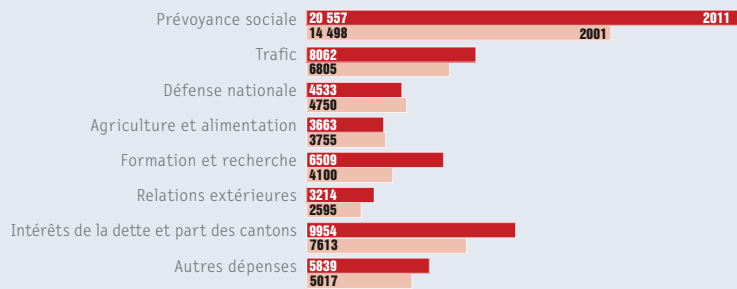
Dépenses de la Confédération 2011



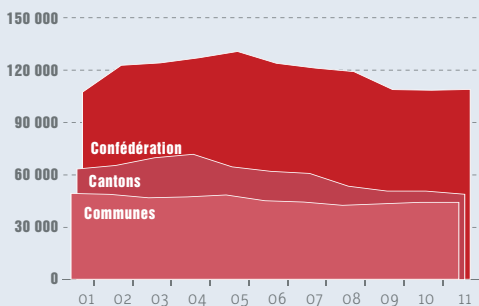
Evolution des recettes et dépenses (en millions de francs)



Evolution des dépenses (en millions de francs)



Evolution de la dette (en millions de francs)



Depuis quand la Suisse existe-t-elle ?

En **1291** – début août comme le relate la tradition –, Uri, Schwyz et Unterwald renouvellent leur pacte de défense mutuelle. Au fil des siècles, d'autres « cantons » urbains ou campagnards s'associent à cette « Confédération », qui s'étend et conquiert aussi des pays « sujets ». Cette évolution s'est accompagnée de violents conflits, parfois même internes.

Pendant deux siècles, les Confédérés défendent leur autonomie et leur pouvoir croissants contre diverses puissances adverses. Après la guerre de Souabe de **1499** contre la maison de Habsbourg-Autriche et la Ligue de Souabe, ils règlent leurs affaires de manière largement indépendante du Saint-Empire romain germanique.

L'instauration de la Réforme, d'abord en **1525** à Zurich par Ulrich Zwingli, puis dans d'autres « cantons », et enfin en **1541** à Genève par Jean Calvin, crée un antagonisme confessionnel entre les « cantons » catholiques et les « cantons » protestants,

qui s'éloignent de plus en plus les uns des autres et se livrent des guerres à répétition jusqu'au début du 18^e siècle.

Le Traité de Westphalie de **1648** entérine l'indépendance de la Confédération par rapport au Saint-Empire romain germanique.

Les idéaux de « liberté, égalité, fraternité » véhiculés par la Révolution française de **1789** se propagent en Suisse, et des troubles éclatent dans différentes parties du pays.

Une armée française envahit la Suisse en **1798**, ce qui marque la fin de l'ancienne Confédération. La République helvétique est instaurée et le pays se voit imposer une constitution qui crée un Etat unitaire et centralisé calqué sur le modèle français. En **1803**, Napoléon Bonaparte dicte à la Suisse l'Acte de Médiation. Les pays « sujets » et les pays « alliés » deviennent six cantons égaux en droits.

En **1815**, après la défaite de la France contre les grandes puissances monarchiques en Europe, commence la période de la « Restauration » : la Confédération perd un certain nombre de compétences au profit des cantons, où les anciennes élites tendent à reprendre le pouvoir.

En **1830** s'ouvre la période dite de la « Régénération ». Près de la moitié des cantons se dotent de constitutions d'inspiration libérale, qui garantissent des libertés économiques et politiques aux citoyens. Par la suite, les cantons libéraux et les cantons conservateurs s'affrontent à propos de la conception de la Confédération.

Ces tensions finissent par aboutir, en **1847**, à la guerre du Sonderbund : une brève campagne des troupes fédérales entraîne la capitulation des sept cantons catholiques conservateurs, qui avaient formé une alliance séparée.

En **1848**, l'adoption de la Constitution fédérale par la majorité des cantons pose les fondements de l'Etat fédéral moderne. De nombreux domaines qui relevaient jusqu'alors des cantons sont unifiés et dévolus au pouvoir central : défense nationale, monnaie, douanes et poste en particulier. La Suisse devient un espace économique et juridique commun.

Les citoyens ne se satisfont plus du droit de vote obtenu – par les hommes uniquement – en 1848. Ils militent pour l'introduction de davantage de démocratie directe et obtiennent l'inscription dans la Constitution de deux droits populaires : le droit de lancer un référendum, en **1874**, et le droit de déposer une initiative populaire, en **1891**.



C'est en 1844, avec l'ouverture du tronçon Strasbourg-Bâle, que notre pays a vu arriver le premier train, quatre ans avant la création de l'Etat fédéral. Il fallut attendre encore trois ans pour qu'un premier convoi circule entièrement sur territoire suisse : il s'agit de la compagnie du Nord-Suisse, mieux connue en allemand sous le nom de « Spanisch-Brötli-Bahn » (le train des petits pains espagnols), qui reliait quatre fois par jour les villes de Zurich et Baden. Selon la légende populaire, ce nom serait dû à une spécialité de Baden très prisée, que les notables zurichois faisaient venir par ce moyen de transport.

Vers la fin du 19^e siècle, les forces politiques du pays s'organisent et trois partis prennent forme : le parti socialiste, fondé en **1888**, le parti radical-démocratique – l'actuel PLR – fondé en **1894**, et le parti conservateur populaire – l'actuel PDC – en **1912**.

La Suisse est certes épargnée par la Première Guerre mondiale (1914–1918), mais la dégradation des conditions de vie d'une grande partie de la population conduit les ouvriers à lancer une grève générale en **1918**. La plupart des revendications des grévistes, telles que la semaine de 48 heures et l'institution d'une assurance-vieillesse, seront rejetées. Mais l'année suivante, le Conseil national est élu pour la première fois à la proportionnelle, et la classe ouvrière y est représentée. C'est la fin de l'hégémonie des radicaux.

En **1920**, la Suisse adhère à la Société des Nations, fondée l'année précédente, sous condition qu'elle ne puisse pas être contrainte de participer à des actions militaires.

Avec l'élection de Rudolf Minger au Conseil fédéral en **1929**, le parti des paysans, artisans et bourgeois (dès 1971 : Union démocratique du centre UDC) fondé en 1917 est représenté pour la première fois au gouvernement.

La crise économique mondiale de 1929 provoque un chômage massif ; le franc suisse est dévalué en **1936**.

La signature de la convention sur la « paix du travail » dans l'industrie des machines et de la métallurgie en **1937**, la reconnaissance du romanche comme quatrième langue nationale en **1938**, la construction d'un système de fortifications dans les Alpes (« réduit national ») en **1940** et, enfin, l'entrée des socialistes au Conseil fédéral en **1943** renforcent la cohésion

nationale dans une époque tourmentée ; la Suisse parvient à rester en dehors du conflit lors de la Seconde Guerre mondiale (1939–1945).

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est créée en **1945**. Bien qu'elle ait été membre de la Société des Nations 25 ans auparavant, la Suisse, attachée à sa neutralité, choisit alors de ne pas adhérer à l'ONU, mais plutôt à ses sous-organisations, qui sont nombreuses à avoir leur siège à Genève.

En **1947**, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est instituée.

Un deuxième socialiste est élu au gouvernement en **1959**. Pour la première fois, la répartition des sièges au Conseil fédéral est proportionnelle à la force électorale des grands partis.

En **1971**, le peuple et les cantons acceptent, après un premier essai infructueux en 1959, le droit de vote des femmes sur le plan fédéral. Les femmes jouissent déjà des mêmes droits politiques que les hommes dans certains cantons.

Après une série de consultations populaires – d'abord dans le canton de Berne, puis dans ses districts francophones, enfin au niveau fédéral – on assiste à la naissance du canton du Jura en **1979**, qui devient le 26^e canton suisse.

La radicale Elisabeth Kopp est élue conseillère fédérale en **1984**. C'est la première femme à accéder à cette fonction.

En **1989**, les citoyens rejettent l'initiative populaire « pour une Suisse sans armée ».

En **1992**, le peuple s'oppose à l'entrée de la Suisse dans l'Espace économique européen (EEE).

Le peuple et les cantons approuvent la nouvelle Constitution fédérale en **1999**. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

En **2002**, la Suisse devient membre à part entière de l'ONU. Elle était un des derniers Etats à ne pas y avoir adhéré. La même année, les premiers accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne entrent en vigueur. La voie bilatérale est ensuite consolidée par des accords portant sur d'autres domaines.

En **2003**, pour la première fois depuis 1872, un membre du gouvernement n'est pas réélu : la conseillère fédérale PDC Ruth Metzler doit céder son siège à Christoph Blocher, représentant de l'UDC.

Quatre ans plus tard, Christoph Blocher est écarté à son tour : en **2007**, l'Assemblée fédérale élit sa collègue de parti Eveline Widmer-Schlumpf, qui le remplacera au gouvernement. Exclue de ce fait de l'UDC, en même temps que la section cantonale des Grisons, en **2008**, elle adhèrera peu après au nouveau parti bourgeois-démocratique (PBD).

Après la démission des conseillers fédéraux Moritz Leuenberger (PS) et Hans-Rudolf Merz (PLR), l'Assemblée fédérale élit en automne **2010** Simonetta Sommaruga et Johann Schneider-Ammann au Conseil fédéral. Pour la première fois de son histoire, la Suisse a un gouvernement majoritairement féminin.

Le socialiste Alain Berset est élu au Conseil fédéral le 14 décembre **2011** pour succéder à sa collègue de parti Micheline Calmy-Rey, qui a donné sa démission.



UN SYSTÈME POLITIQUE À NUL AUTRE PAREIL OU

La démocratie suisse



Toute personne à qui une nouvelle loi ne convient pas peut demander le référendum, et si elle souhaite modifier une disposition de la Constitution, elle peut lancer une initiative populaire – dans les deux cas, il faut récolter un certain nombre de signatures (pour plus de détails, voir page 17).

Souvent les initiatives populaires sont lancées par des groupes d'intérêts – notamment des par-

tis, des syndicats ou des associations –, qui souhaitent obtenir quelque chose pour leurs membres et leurs sympathisants.

A la différence des autres initiatives, l'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel », lancée par un comité composé de deux membres qui cherchent le soutien de leurs concitoyens, vise le bien-être de tous et voudrait que l'ensemble de la population puisse mener une existence digne.

Si l'initiative aboutit d'ici à octobre 2013 et si elle est acceptée en votation par la majorité du peuple et des cantons, une loi réglera notamment le financement et le montant du revenu de base.

Et si quelqu'un ne trouve pas cette nouvelle loi à sa convenance, il pourra demander le référendum et récolter des signatures.

Quand 2408 et 26 font 1

La Suisse est une nation multilingue et multiconfessionnelle issue d’une volonté politique commune. Constituée en Etat fédéral en 1848, elle est, après les Etats-Unis d’Amérique, le plus ancien des deux douzaines Etats fédéraux que compte le monde. La structure fédérale de la Suisse est construite sur trois niveaux politiques: la Confédération, les cantons et les communes.



2408 communes La commune est la plus petite unité politique en Suisse. On en dénombre actuellement 2408. Leur nombre tend toutefois à diminuer, certaines d’entre elles – les petites localités surtout – choisissant de fusionner afin de mieux assumer leurs tâches. Près d’une commune sur cinq a un parlement, notamment dans les villes. Dans les autres, le législatif est une assemblée communale, à laquelle tous les habitants qui ont le droit de vote peuvent participer et où s’exerce la démocratie directe: le peuple n’est pas représenté par des députés mais prend lui-même les décisions politiques et nomme le conseil communal (exécutif).

Les communes remplissent les tâches qui leur sont attribuées par la Confédération et par les cantons telles que la tenue du registre des habitants ou la protection civile; mais elles ont aussi des compétences propres dans plusieurs domaines: éducation, protection sociale, approvisionnement en énergie, infrastructures routières, aménagement du territoire, fiscalité, etc. Elles disposent d’une marge d’action étendue dans ces domaines. Le degré d’autonomie des communes est déterminé par les cantons. Il varie donc fortement d’un canton à l’autre.



La commune de Kyburg, qui compte moins de cinq cents âmes, jouxte Winterthour au sud et est dominée par son château, qui remonte à une forteresse construite il y a un millénaire. Grâce à l’étendue de leurs possessions et de leurs droits seigneuriaux, les comtes de Kibourg étaient une des familles nobles les plus puissantes entre le Rhin et

les Alpes. Ils se sont éteints en 1263; les Habsbourg héritèrent de leurs possessions et les vendirent à la ville de Zurich en 1424, par manque d’argent. Cette dernière intégra la seigneurie dans son Etat territorial et fit du château la résidence de ses baillis jusqu’en 1798.



26 cantons Le canton est l’unité politique qui se superpose à la commune. Les cantons sont, à l’origine, des Etats qui se sont regroupés en 1848 pour donner naissance à la Confédération en lui déléguant une part de leur souveraineté. Seul le canton du Jura a été créé au 20^e siècle. Il est né le 1^{er} janvier 1979 d’une séparation d’avec le canton de Berne.

Etats fédérés, les cantons sont égaux devant la Constitution fédérale. Ils jouissent d’une large souveraineté en comparaison internationale et disposent d’une grande autonomie dans plusieurs domaines: santé publique, formation et culture en particulier.

Chaque canton a sa constitution, son parlement, son gouvernement et ses tribunaux.

Le nombre de députés des parlements cantonaux varie de 58 à 180. Tous les députés sont élus par le peuple; dans la plupart des cantons, ils sont élus au scrutin proportionnel. Les gouvernements cantonaux (qui comptent 5 ou 7 membres) sont élus eux aussi par le peuple. Ils sont élus au scrutin majoritaire, sauf dans les cantons de Zoug et du Tessin, qui ont adopté un système proportionnel.

La démocratie directe sous forme d’assemblée publique (Landsgemeinde) subsiste dans les cantons d’Appenzell Rhodes-Intérieures et de Glaris. Dans tous les autres cantons, le peuple se prononce exclusivement par vote aux urnes.



Le blason thurgovien rappelle l’influence exercée par les Kibourg: on y voit les lions d’or rampants des comtes – mais sur fond blanc et vert, pas sur fond noir. De 1460 à 1798, le canton actuel de Thurgovie a été un « baillage commun », à savoir

un pays sujet conquis par les Confédérés et administré en commun. Ce n’est qu’en 1803, sous Napoléon, qu’il acquit les mêmes droits que d’autres régions de Suisse, dépendantes à des degrés divers, telles que les cantons de Vaud et de Saint-Gall. Leurs armoiries contiennent aussi du vert – la couleur de la liberté –, qui était banni avant la Révolution française.

La séparation des pouvoirs

En Suisse, le pouvoir législatif (élaboration des lois), le pouvoir exécutif (exécution des lois) et le pouvoir judiciaire (administration de la justice) sont clairement séparés et ne sont pas exercés par les mêmes personnes; mais ils donnent lieu à un partage fonctionnel des tâches. En d'autres termes, nul ne peut appartenir simultanément à plusieurs autorités fédérales – Parlement, Gouvernement ou Tribunal fédéral –, mais chacune de ces autorités remplit, pour des raisons pratiques, des tâches qui relèvent d'un autre pouvoir.



1 Confédération Ce terme désigne l'Etat fédéral en Suisse. L'abréviation CH correspond à l'appellation officielle latine « Confoederatio Helvetica ». *Confoederatio* veut dire « alliance » et *Helvetica* fait référence à la tribu celte des Helvètes qui peuplait le territoire actuel de la Suisse il y a environ 2000 ans.

La Suisse s'est constituée il y a plus de sept siècles à partir d'une alliance entre les trois cantons primitifs d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald pour devenir l'Etat fédéral que l'on connaît aujourd'hui, fondé sur une représentation équilibrée des intérêts particuliers des cantons et de l'intérêt général du pays.

La Confédération est compétente dans tous les domaines qui lui sont confiés par la Constitution fédérale: politique extérieure et politique de sécurité, douanes, monnaie, élaboration de la législation de portée nationale et défense nationale en particulier. Les tâches qui ne sont pas attribuées expressément à la Confédération sont du ressort des cantons.



Pendant des siècles, la croix blanche a été le signe de ralliement des Confédérés, mais elle ne s'est pas toujours présentée sous la forme actuelle. Initialement, ses branches étaient étroites et atteignaient souvent les bords des drapeaux et étendards. Au XVII^e siècle, les quartiers créés par cette croix traversante étaient remplis de flammes, comme le montre l'image de ce porte-drapeau d'un régiment de la

garde suisse au service du roi de France. La croix fédérale alésée aux « branches courtes » sur fond rouge n'est apparue qu'en 1815 sur des drapeaux de bataillons confédérés et a été reprise telle quelle par le nouvel Etat fédéral. Ses proportions actuelles ont été fixées en 1889 par l'Assemblée fédérale, qui a précisé que « les quatre branches de la croix, égales entre elles, sont d'un sixième plus longues que larges ».

Qui élit qui ?**En Suisse, le Souverain est le peuple**

La Constitution fédérale confère la souveraineté au peuple. Autorité politique suprême, le peuple comprend la totalité des hommes et des femmes majeurs de nationalité suisse, ce qui représente au moins 5,16 millions de personnes, soit près de deux tiers de la population. Les Suisses de moins de 18 ans et les étrangers n'ont pas de droits politiques au niveau fédéral.

Le peuple élit ...**... le Parlement (pouvoir législatif)**

La Suisse a un Parlement bicaméral. Il est formé des deux Chambres fédérales, qui, ensemble, forment l'*Assemblée fédérale (Chambres réunies)* et constituent le pouvoir législatif. Le Conseil national représente la population suisse, le Conseil des Etats les 26 cantons. >

pages 22 à 39

Le Parlement élit ...**... le gouvernement (pouvoir exécutif)**

Le gouvernement suisse est composé des sept membres du Conseil fédéral et de la chancelière de la Confédération, qui sont élus par l'Assemblée fédérale pour quatre ans. > pages 40 à 75

... la plus haute juridiction (pouvoir judiciaire)

Le pouvoir judiciaire suprême est exercé par le Tribunal fédéral, à Lausanne et à Lucerne, et par les tribunaux de première instance: le Tribunal pénal fédéral à Bellinzzone, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets, tous les deux à St-Gall. > pages 76 à 81

... le Ministère public de la Confédération

Le Ministère public de la Confédération est compétent en matière de poursuite d'infractions dirigées contre la Confédération ou touchant directement les intérêts du pays. Au nombre des infractions soumises à la juridiction de la Confédération, il convient notamment de citer l'espionnage, les infractions en rapport avec des explosifs ou du matériel radioactif et les délits commis par des employés de la Confédération dans le cadre de leurs fonctions. Le Ministère public est également compétent pour les cas de criminalité organisée, de terrorisme, de blanchiment d'argent et de corruption, ou encore de criminalité économique avec des ramifications internationales.

De nombreux droits pour le peuple

Il n'est guère de pays où le peuple participe aussi largement qu'en Suisse aux décisions politiques. Une longue tradition démocratique, un territoire de petite taille et une population moyennement dense, mais aussi un taux d'alphabétisation très élevé et une offre médiatique diversifiée constituent des éléments déterminants pour le fonctionnement de cette forme d'Etat particulière. Sur le plan fédéral, le citoyen suisse dispose des droits politiques suivants :

Le droit d'élire ses représentants :

comment panacher, cumuler ou biffer des noms Tous les quatre ans, le peuple élit les 200 membres du Conseil national. Les citoyens suisses peuvent prendre part à l'élection du Conseil national ou y être élus dès l'âge de 18 ans. Les employés de l'administration fédérale doivent cependant, s'ils sont élus, choisir entre l'exercice de leur fonction et leur mandat politique.

Dans les cantons qui disposent de plus d'un siège au Conseil national, les électeurs ont plusieurs possibilités de choisir les candidats qui leur conviennent le mieux.

Ils peuvent inscrire sur un *bulletin vierge* les noms des candidats qu'ils préfèrent.

Ils peuvent déposer tel quel, ou modifier, un *bulletin préimprimé* portant les noms des candidats d'un parti.

Pour modifier un bulletin préimprimé, ils disposent de trois moyens différents, combinables entre eux: *biffer* des noms du bulletin; remplacer certains noms par des noms figurant sur d'autres listes (*panachage*); inscrire une seconde fois des noms figurant déjà sur le bulletin (*cumul*). Les partis peuvent décider eux aussi de faire figurer deux fois (mais pas plus) le nom de candidats sur une liste afin d'augmenter leurs chances d'être élus; on parle alors de «cumul officiel».

L'élection des députés au Conseil des Etats n'est pas réglementée par la Confédération, mais tous les cantons ont opté pour un scrutin direct. Les 246 membres de l'Assemblée fédérale sont donc élus directement par le peuple.

Le droit de voter sur des objets :

un moyen de se faire entendre Tous les Suisses âgés de 18 ans qui ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit disposent du droit de vote sur le plan fédéral. Les personnes qui ont la qualité d'électeur peuvent donc également participer aux votations.

En règle générale, les électeurs sont appelés quatre fois par an à se prononcer sur des questions de politique fédérale. Les objets mis en votation sont au nombre de trois ou quatre en moyenne, mais il peut arriver, exceptionnellement, qu'il y en ait deux fois plus.

La votation fait suite au dépôt d'une initiative populaire ou d'une demande de référendum.

Le référendum est *obligatoire* pour toute modification de la Constitution et pour l'adhésion de la Suisse à certaines organisations internationales, ce qui signifie qu'il y a obligatoirement votation. L'adoption du projet requiert la *double majorité*: celle du peuple (majorité des suffrages valables) et celle des cantons (majorité des cantons dans lesquels les votants ont approuvé le projet).

Les lois, nouvelles ou modifiées, les arrêtés du Parlement assimilés à des lois et certains accords internationaux peuvent faire l'objet d'un référendum, c'est-à-dire qu'ils ne sont soumis au verdict populaire que si une votation est demandée: on parle alors de *référendum facultatif*. En pareil cas, la majorité du peuple suffit.

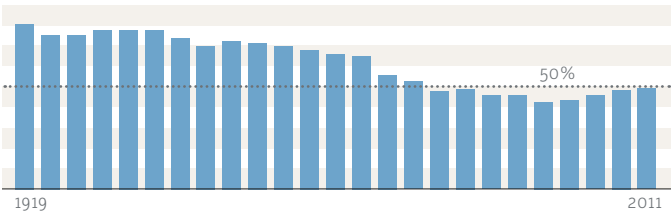
Modification de la Constitution

➤ **référendum obligatoire**

Modification d'une loi

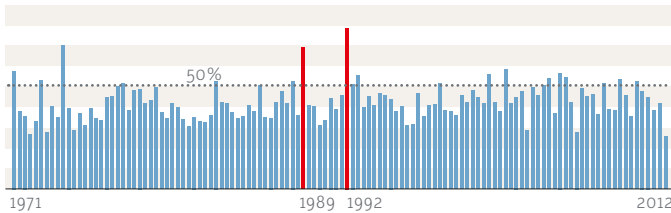
➤ **référendum facultatif**

Participation à l'élection du Conseil national depuis 1919



La participation a sensiblement diminué depuis l'introduction du scrutin proportionnel pour l'élection du Conseil national en 1919. Le niveau relativement bas de la participation électorale en Suisse tient à deux raisons principales: premièrement, le peuple peut s'exprimer très souvent par la voie des urnes, non seulement lors des élections, mais aussi lors des votations organisées aux niveaux communal, cantonal et fédéral; deuxièmement, les élections ne sont pas aussi déterminantes que dans d'autres pays car la concordance entre les partis exclut toute alternance au gouvernement. Depuis l'introduction du vote par correspondance en 1994, la participation a légèrement remonté.

Participation aux votations populaires depuis 1971



La participation moyenne aux votations au cours des dernières décennies se situe légèrement au-dessus de 40 %. La mobilisation a toutefois été très forte sur certains sujets tels que l'initiative populaire « pour une Suisse sans armée », en 1989, avec une participation de 69 %, ou l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE), en 1992, avec une participation de 78 %. Comme les citoyens peuvent participer régulièrement à la définition des choix politiques et se prononcer sur les grands dossiers, les votations, en Suisse, ont un poids plus important que les élections. Par contre, l'influence du Parlement est plus faible que dans les pays qui ne disposent d'aucun instrument de démocratie directe.

La pétition Toute personne, qu'elle ait la qualité d'électeur ou non, peut adresser une requête écrite à une autorité concernant l'activité de l'Etat. La pétition peut consister en une demande, en une proposition ou en une réclamation. L'autorité est tenue de prendre acte de la pétition mais elle n'est pas obligée d'y répondre ; dans la pratique, cependant, toutes les pétitions sont traitées et donnent lieu à une réponse. Toute activité de l'Etat peut faire l'objet d'une pétition.

Le droit de déposer une initiative :

un moyen de faire valoir ses exigences Les citoyens peuvent demander à ce que l'on vote sur une modification de la Constitution. Contrairement à ce qui se passe au niveau cantonal, les citoyens ne peuvent pas demander l'élaboration ou la modification d'une loi. Pour que l'initiative aboutisse, elle doit recueillir 100 000 signatures valables dans un délai de 18 mois.

L'initiative populaire peut revêtir la forme d'une proposition conçue en termes généraux ou, plus fréquemment, d'un texte rédigé de toutes pièces, dont la teneur ne peut être modifiée ni par le Parlement ni par le gouvernement.

Les autorités peuvent opposer un *contre-projet* à l'initiative dans l'espoir que le peuple et les cantons donneront la préférence à ce dernier. Le contre-projet va généralement moins loin que l'initiative. Depuis 1987, le *double oui* permet d'accepter à la fois l'initiative populaire et le contre-projet, la réponse donnée à la question subsidiaire déterminant lequel des deux textes entrera en vigueur s'ils ont tous deux recueilli la majorité des votes du peuple et des cantons. Les initiatives populaires sont le *moteur* de la démocratie directe car elles n'émanent ni du Parlement ni du gouvernement, mais sont le fait des citoyens eux-mêmes.

Initiative:
Délai de récolte des signatures
> 18 mois
Nombre de signatures requises
> 100 000

Le droit de lancer un référendum :

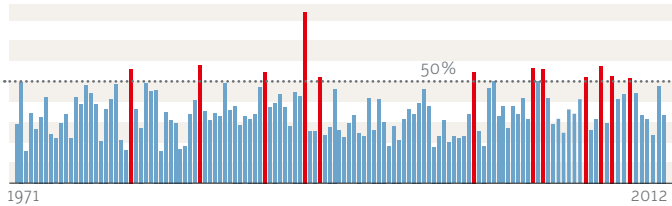
un moyen de dire « non ! » Le peuple peut se prononcer sur des décisions du Parlement. Les lois fédérales, les arrêtés fédéraux et certains traités internationaux d'une durée indéterminée sont soumis au vote populaire lorsque 50 000 citoyens le demandent (*référendum facultatif*). Les signatures à l'appui de la demande de référendum doivent être récoltées dans les 100 jours qui suivent la publication de l'acte.

Référendum:
Délai de récolte des signatures
> 100 jours
Nombre de signatures requises
> 50 000

Le référendum est une sorte de *veto* qui ralentit le processus politique. Il est un moyen, pour le peuple, de *freiner* les modifications proposées par le Parlement ou le gouvernement en les bloquant ou en les différant.

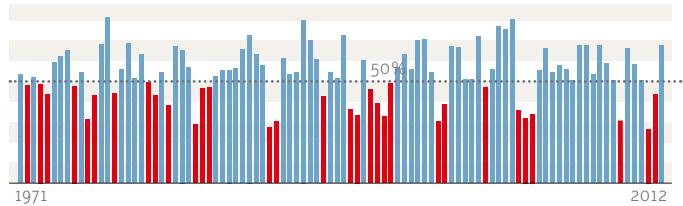
Mais il contribue également à la *concordance*. Il conduit en effet le Parlement à associer autant que possible tous les milieux concernés lorsqu'il débat d'une loi ou d'une modification de loi ; il l'incite aussi à trouver une solution de compromis, apte à rallier une majorité, contre laquelle personne ne tentera ensuite de lancer un référendum.

Initiatives acceptées et initiatives rejetées depuis 1971



Sur les 129 initiatives populaires qui ont fait l'objet d'une votation au cours des dernières décennies, douze seulement ont été acceptées, soit moins d'une sur dix. La très grande majorité des initiatives ont recueilli moins de 50 % des voix et ont donc été rejetées. Les initiatives populaires ne sont toutefois pas vaines. Les propositions qu'elles contiennent suscitent souvent un large débat et finissent par être reprises, du moins en partie, dans des lois.

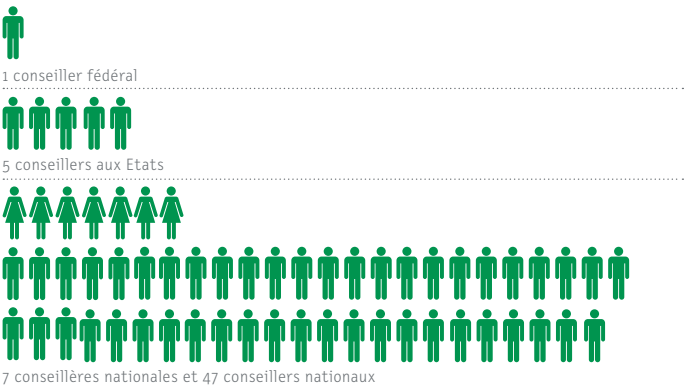
Référendums facultatifs lancés depuis 1971



Les comités référendaires sont parvenus 96 fois, depuis 1971, à obtenir la tenue d'une votation sur des lois ou des arrêtés adoptés par le Parlement qui ne leur convenaient pas. Ils ont été suivis 31 fois, soit dans presque un tiers des cas, lors du scrutin populaire. Le graphique montre la part des suffrages favorables au projet mis en votation ; un pourcentage inférieur à 50 % indique donc que la décision parlementaire contestée n'a pas été acceptée et a dû être abandonnée.

Les quatre plus grands partis...

Les partis sont des formations politiques regroupant des personnes qui partagent la même vision du monde, à savoir une certaine conception de l'Etat, de la société, de l'économie, etc. Intermédiaires entre le peuple et les institutions étatiques, ils sont indispensables au bon fonctionnement d'une démocratie. Le paysage politique suisse est aussi composite que le pays. En principe, les quatre partis qui comptabilisent le plus d'électeurs forment le gouvernement. Comme une partie de l'UDC a fait scission en 2008 après l'élection de Mme Eveline Widmer-Schlumpf au Conseil fédéral, le principal parti suisse est actuellement représenté par un seul membre au Conseil fédéral. Les onze partis que compte le Parlement sont brièvement présentés ci-après.



UDC Union démocratique du centre



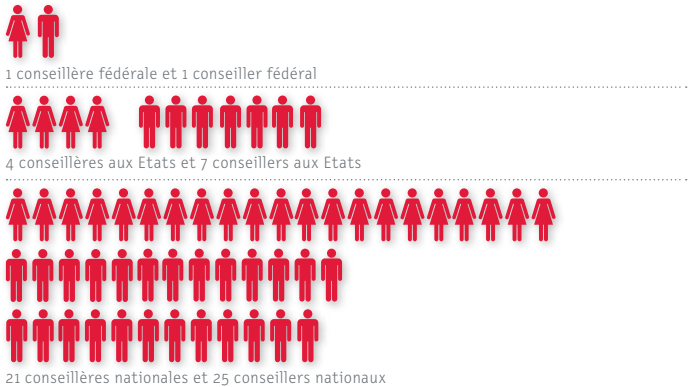
Président du parti: 90 000 membres
Toni Brunner, conseiller national Fondé en 1917 www.udc.ch

Fondée en 1971, l'Union démocratique du centre émane du Parti des paysans, artisans et bourgeois. Forte de 26,6% de l'électorat, elle est le plus grand parti de Suisse et représente 648 675 électeurs et électrices.

L'UDC s'engage systématiquement pour une Suisse indépendante et neutre et contre une adhésion rampante à l'UE. La crise de la dette et la crise financière en Europe montrent à quel point un Etat efficace doté de finances saines, d'un faible niveau d'imposition et d'une sécurité juridique à toute épreuve est important pour un pôle économique solide offrant des emplois sûrs. Notre pays n'arrive plus à contrôler l'immigration. Les immigrés en provenance de l'UE, mais aussi de pays tiers, prennent la place des travailleurs indigènes dans diverses branches. Notre système social est encore plus sollicité de ce fait. En outre, la criminalité due aux étrangers et les abus en matière d'asile ont pris des proportions inquiétantes. L'UDC s'engage pour une sécurité accrue en demandant le renvoi systématique des étrangers criminels et le renforcement du code pénal.

C'est avec cette politique claire, fondée sur des valeurs bourgeoises, que l'UDC veut garantir le bien-être, l'emploi et un avenir sûr dans le respect de la liberté.

Le 14 décembre 2011, le Parlement a certes réélu le conseiller fédéral UDC Ueli Maurer, mais il n'a pas respecté le fait que l'UDC a droit à deux sièges au gouvernement, mettant en place une coalition de centre gauche. Il a ainsi manqué une occasion de rétablir la stabilité politique à long terme.



PS Parti socialiste suisse



Président du parti: 35 000 membres
Christian Levrat, conseiller national Fondé en 1888 www.pssuisse.ch

«La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres», peut-on lire dans la Constitution fédérale. Nous nous engageons pour une société où tout un chacun peut s'épanouir librement, mais où il existe aussi un filet social qui empêche qu'une personne se retrouve dans le besoin.

Le PS veut une économie au service de l'homme et non l'inverse. En effet, l'étage des chefs n'est pas seul à contribuer à la réussite d'une entreprise. Nous sommes convaincus que pour avancer, il faut être solidaire.

La Suisse dispose d'un réseau social solide et d'infrastructures publiques de qualité. Le PS y est pour beaucoup. Sans lui, il n'y aurait par exemple pas d'AVS, pas d'assurance-maternité, pas de droit de vote des femmes. Mais il ne faut pas en rester là.

Nous sommes persuadés que la Suisse peut devenir plus équitable, plus novatrice et plus progressiste. La pollution de l'environnement et le changement climatique menacent notre planète et la Suisse en particulier. Si nous misons systématiquement sur les énergies renouvelables, nous protégerons notre environnement et créerons des emplois novateurs et conformes au développement durable. Si nous misons sur la formation et l'intégration, nous créerons des perspectives et préviendrons le chômage. Si nous investissons dans la construction de logements en coopérative, nous contribuerons à freiner la spéculation foncière et veillerons à la mise à disposition de logements à des prix abordables.

En bref: le PS veut une politique pour tous et non pour une poignée de privilégiés.



2 conseillers fédéraux



2 conseillères aux Etats et 9 conseillers aux Etats



7 conseillères nationales et 23 conseillers nationaux

PLR Les libéraux-radicaux



Président du parti: 120 000 membres
Philipp Müller, conseiller national Fondé en 1894; fusion en 2009 www.fdp.ch

Le PLR lutte pour la liberté et la responsabilité individuelle des citoyens : chacun doit pouvoir façonner sa vie comme il l'entend. L'Etat fixe le cadre en assurant la sécurité des citoyens et en mettant à disposition des écoles de grande qualité et des infrastructures modernes. Didier Burkhalter et Johann Schneider-Ammann représentent les forces libérales au gouvernement.

Nous voulons :

- *Des emplois sûrs.* Notre compétitivité et nos emplois sont menacés en raison de la force du franc. Le PLR exige une cure de remise en forme pour l'économie suisse: il faut produire à meilleur compte en Suisse, si possible sans réduire les salaires. Pour ce faire, le PLR préconise les mesures suivantes: instauration d'un taux de TVA unique, négociation de nouveaux accords de libre-échange avec l'Asie et l'Amérique latine et défense de la voie bilatérale. Le soutien en faveur de la libre circulation des personnes sera garanti par une politique de migration dure, mais équitable, l'amélioration des infrastructures, la formation et l'encouragement des femmes et des seniors dans la vie active.
- *Des assurances sociales saines.* L'assurance-invalidité et l'assurance-chômage sont déjà lourdement endettées avec un manque à gagner se chiffrant en milliards. L'AVS subira le même sort dans quelques années. Il faut l'éviter à tout prix ! Des réformes s'imposent donc pour toutes les assurances sociales et les caisses de pensions, afin que les rentes soient aussi garanties à l'avenir.
- *Moins de bureaucratie.* Une bureaucratie absurde avec son lot d'interdictions et de paperasserie restreint notre liberté et coûte chaque année des milliards aux PME tout en entravant l'initiative personnelle et l'esprit d'entreprise. Nous voulons des règles simples et des procédures rapides.



1 conseillère fédérale



2 conseillères aux Etats et 11 conseillers aux Etats



8 conseillères nationales et 20 conseillers nationaux

PDC Parti démocrate-chrétien



Président du parti: 100 000 membres
Christophe Darbellay, conseiller national Fondé en 1912 www.pdc.ch

Le PDC se focalise sur les familles et la classe moyenne. En tant que parti d'orientation libérale-sociale et proche des milieux économiques, il cherche à trouver un équilibre entre l'individu et la collectivité, entre la responsabilité individuelle et la solidarité. Sa conception de la vie en commun s'inspire d'une vision chrétienne de l'homme et de la société. Le PDC milite pour la sécurité intérieure et extérieure de notre pays. Au Conseil fédéral, ces valeurs sont défendues par Doris Leuthard.

Les quatre priorités du PDC :

- *Familles :* le PDC soutient les familles, car elles représentent à ses yeux le fondement de notre collectivité. Il s'engage en faveur de meilleures conditions, en particulier pour la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, pour des impôts plus bas et pour un pouvoir d'achat plus élevé pour la famille.
- *Economie :* le PDC entend préserver et développer la prospérité grâce à l'innovation. Pour promouvoir la place économique et financière suisse, il s'engage en faveur d'un système d'imposition attrayant, d'infrastructures optimales et d'un niveau de formation élevé.
- *Sécurité sociale :* le PDC considère que le financement durable et la consolidation des assurances sociales seront le principal défi des prochaines années. Il s'engage en faveur de réformes qui n'entraînent ni renforcement irréaliste ni démantèlement des assurances.
- *Politique environnementale :* la sauvegarde de la nature et une politique climatique et environnementale axée sur le développement durable ont toujours été des thèmes politiques centraux du PDC, qui vise à allier écologie et économie.

...et les sept autres partis représentés au Parlement



2 conseillers aux Etats



6 conseillères nationales et 9 conseillers nationaux

Les Verts Parti écologiste suisse



Coprésidence: **Adèle Thorens Goumaz** et **Regula Rytz** 7500 membres
Fondé en 1983 www.verts.ch

De par leur taille, les Verts sont le cinquième parti au Palais fédéral. Ils sont représentés dans 25 des 26 cantons. Dans dix cantons et de nombreuses villes et communes, ils font partie intégrante du gouvernement. Ils s'engagent en faveur du développement durable, soit de la protection de l'environnement, de la justice sociale, de la paix dans le monde et des droits des citoyens. Les Verts aspirent à des solutions à long terme et misent sur la qualité et la diversité. Leurs objectifs pour la législature 2011–2015 sont les suivants: l'économie verte et la sortie rapide du nucléaire, qui est une source d'énergie dangereuse, sans perdre de vue la lutte contre le changement climatique. Les Verts ont déposé en automne 2012 des initiatives populaires sur ces deux thèmes. Le groupe des Verts militera aussi pour des transports publics abordables et des salaires équitables et contre l'achat de nouveaux avions de combat.



1 conseillère fédérale



1 conseiller aux Etats



2 conseillères nationales et 7 conseillers nationaux

PBD Parti bourgeois-démocratique



Président du parti: **Martin Landolt**, conseiller national 6500 membres
Fondé en 2008 www.pbd.info

Le PBD est sorti vainqueur des élections fédérales d'octobre 2011, atteignant du premier coup un pourcentage d'électeurs de 5,4%. C'est un parti moderne et bourgeois, qui tient compte de l'évolution de la société et des défis écologiques sans pour autant jeter par-dessus bord toutes les valeurs conservatrices fondamentales. Le PBD vise à mettre en place une politique économique responsable, une politique anticipatrice dans le domaine de l'aménagement du territoire et une politique crédible en matière de sécurité. Pour ce parti, la recherche de solutions est primordiale. Le PBD est le plus jeune parti gouvernemental. Il est représenté au Conseil fédéral par Eveline Widmer-Schlumpf.



1 conseillère aux Etats et 1 conseiller aux Etats



4 conseillères nationales et 8 conseillers nationaux

pvl Parti vert/libéral suisse



Président du parti: **Martin Bäumle**, conseiller national 3800 membres
Fondé en 2007 www.vertliberaux.ch

Un environnement intact est indispensable à la vie. Le pvl veut laisser aux générations futures un monde où il fera bon vivre et veut veiller à ce qu'elles ne pâtissent pas de notre mode de vie. La réalisation de cet objectif passe entre autres par des finances publiques et des assurances sociales saines. L'Etat doit éviter de vivre au-dessus de ses moyens et doit se concentrer sur ses tâches principales. Des conditions cadres raisonnables assurent le bon fonctionnement du marché. L'initiative personnelle, l'esprit d'entreprise, le sens des responsabilités et la solidarité sont les piliers d'une société libérale et doivent être protégés au même titre qu'un système de formation de grande qualité.



2 conseillères nationales

PEV Parti évangélique suisse



Président du parti: **Heiner Studer** 4600 membres
Fondé en 1919 www.evpppv.ch

Le PEV est une force fiable, qui s'engage depuis 1919 en faveur d'une Suisse où il fait bon vivre et où les valeurs ne sont pas un vain mot. Parti du centre s'appuyant sur des valeurs chrétiennes telles que la responsabilité, la justice ou le développement durable, le PEV mène une politique objective et axée sur des solutions, qui est dans l'intérêt de tous. Il est représenté dans les parlements cantonaux, où il exerce une bonne quarantaine de mandats. Le PEV veut soutenir les familles, promouvoir le respect de la création, réduire la dette publique et pérenniser les assurances sociales. Il exige la mise en place d'une économie qui gère les ressources naturelles et humaines de manière équitable, il milite en faveur de la solidarité avec les personnes dans le besoin et il souhaite protéger la vie humaine.



1 conseillère nationale et 1 conseiller national

Lega Lega del Ticinesi



Président du parti: 1500 membres
Giuliano Bignasca Fondé en 1991 www.legaticinesi.ch

Indépendance. La mondialisation de l'économie et de la politique affaiblit la Suisse. Cette dernière pourra cependant se forger une place dans une Europe morcelée si elle parvient à préserver son indépendance et sa liberté.

Service public. La Confédération doit conserver son service public et veiller à ce que les mêmes conditions s'appliquent à tous dans tout le pays. Les privatisations doivent être évitées autant que possible.

Mobilité. Le Tessin doit être mieux raccordé au reste du pays. La route du Saint-Gothard arrive à saturation; des dangers naturels et des problèmes structurels en restreignent l'usage.



1 conseiller national

CSP Obwalden Parti chrétien-social Obwald



Président du parti: 250 membres
Walter Wyrsch Fondé en 1956 www.csp-ow.ch

Le CSP Obwalden est un parti actif exclusivement dans le canton du même nom. Il est indépendant au plan national et est représenté au gouvernement cantonal depuis sa fondation. Dans la plupart des communes, il est représenté par des conseillères et des conseillers communaux, et il préside actuellement l'exécutif du chef-lieu du canton. Au Grand Conseil, le CSP Obwalden forme un groupe indépendant fort de huit parlementaires. Il est représenté dans tous les tribunaux. Sa politique est fondée sur les principes de l'éthique sociale chrétienne. Le parti s'engage pour une économie saine, une solidarité réelle avec les plus faibles et un environnement intact.



1 conseiller national

MCR Mouvement Citoyens Romand



Président du parti: 1500 membres
Eric Stauffer Fondé en 2005 www.mouvement-citoyens-romand.ch

Nous ne sommes ni à gauche ni à droite mais, pour une politique sociale, une économie forte et une sécurité exemplaire. Favorables à la caisse maladie unique, nous réclamons une révision des Accords bilatéraux. Face à la surconcurrence européenne et à l'afflux d'euro-frontaliers, nous voulons protéger les travailleurs résidents de notre pays, en leur accordant la priorité absolue.

Nous réclamons une Suisse indépendante, souveraine et respectée. C'est pourquoi nous avons créé le Mouvement Citoyens Romand et la Fédération des Mouvements Citoyens de l'Arc alpin, pour des Etats proches des Citoyens.



LE POUVOIR LEGISLATIF : LE CONSEIL NATIONAL ET LE CONSEIL DES ETATS OU

Le Parlement suisse



Au-dessus de la rampe d'escalier gauche du grand hall sous la coupole du Palais fédéral figure une inscription en latin rappelant aux parlementaires que le salut public est la loi suprême.

Tous les députés ont-ils un jour ou l'autre lu ce proverbe écrit en lettres dorées, et l'ont-ils vraiment compris ? Le prennent-ils à cœur dans leurs débats et leurs décisions ? On peut se poser la question.

Même si chacun d'entre eux pouvait répondre oui, en toute bonne conscience, les députés n'ont pas besoin pour autant d'être toujours du même avis. D'ailleurs, selon les convictions politiques, les opinions divergent parfois diamétralement quant aux mesures concrètes à prendre dans l'intérêt de la collectivité.

Les jeunes peuvent le constater eux-mêmes dans le cadre des cours d'instruction civique, lors-

qu'ils suivent en direct les discours et les votes des parlementaires, car tous les débats des Chambres fédérales sont publics.

Ce n'est pas la seule raison pour laquelle les représentants du peuple ont tout intérêt à garder l'intérêt public à l'esprit lorsqu'ils légifèrent. Il ne faut en effet pas oublier qu'en Suisse le peuple est souverain et que c'est toujours lui qui a le dernier mot.

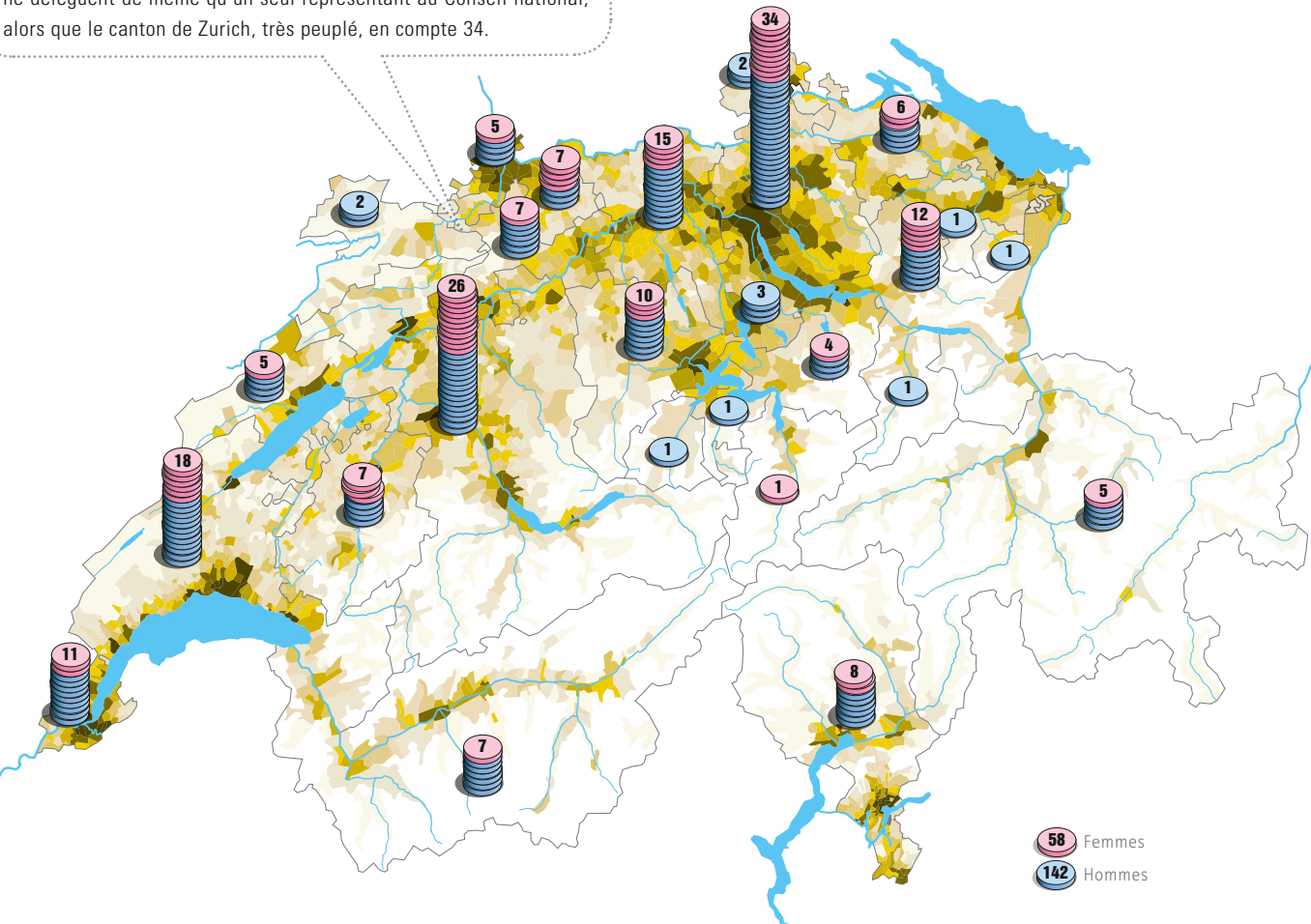
Les deux voies qui mènent au Parlement

La Suisse est dotée d'un parlement bicaméral : les Chambres fédérales, qui forment ensemble l'Assemblée fédérale. Le Conseil national représente le peuple, le Conseil des Etats représente les Etats fédérés, à savoir les cantons. Ce bicamérisme est l'expression des deux principes fondamentaux de notre Etat : la démocratie, chaque voix ayant le même poids, et le fédéralisme, les cantons étant mis sur un pied d'égalité. Les deux Chambres sont élues directement par le peuple : le Conseil national selon des règles communes établies à l'échelon fédéral, le Conseil des Etats selon des règles qui diffèrent d'un canton à l'autre. Dans les deux cas, chaque canton forme une circonscription électorale.

Le peuple est représenté par le Conseil national

Le Conseil national, ou *Chambre basse*, compte 200 sièges. Le nombre de délégués d'un canton est déterminé sur la base du dernier recensement de la population : il en résulte qu'il y a un délégué au Conseil national pour environ 40 000 habitants.

Toutefois, comme la Constitution garantit un siège au moins à chaque canton, Appenzell Rhodes-Intérieures dispose d'un député du peuple au Palais fédéral, bien que sa population n'atteigne que tout juste 16 000 personnes. Le canton voisin d'Appenzell Rhodes-Extérieures et les cantons d'Obwald et de Nidwald, d'Uri et de Glaris ne délèguent de même qu'un seul représentant au Conseil national, alors que le canton de Zurich, très peuplé, en compte 34.



Système proportionnel et système majoritaire

Au **Conseil national**, les sièges sont attribués d’après le système du **scrutin proportionnel**. Comme son nom l’indique, les sièges y sont attribués proportionnellement au nombre de voix obtenues.

Lors de l’élection du Conseil national, on compte d’abord les voix obtenues par chacun des partis. Ces voix déterminent le nombre de sièges attribués à chaque parti. Sont alors élus les candidats ayant remporté le plus de voix dans le parti.

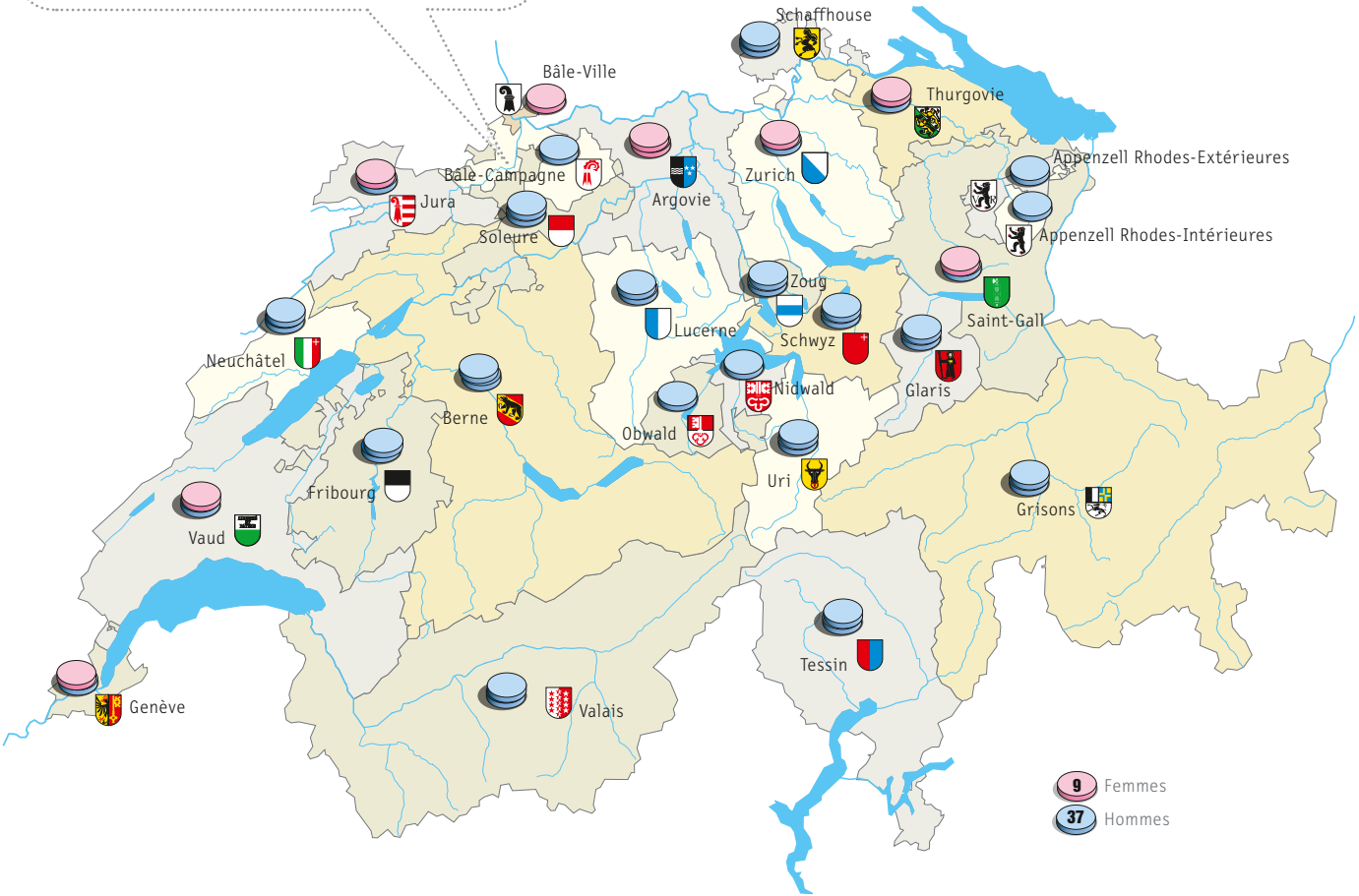
Il va de soi que le scrutin proportionnel ne fonctionne que lorsqu’il y a plus d’un mandat à attribuer. Les cantons qui ne disposent que d’un seul siège au Conseil national ont donc recours au **scrutin majoritaire** : la personne qui remporte le plus de voix est élue.

Dans tous les cantons, à l’exception de celui du Jura et de Neuchâtel, l’élection du **Conseil des Etats** s’effectue sur le mode du scrutin majoritaire. De par sa nature, ce système favorise les grands partis et les personnalités en vue. Les minorités repartent les mains vides.

Les cantons sont représentés par le Conseil des Etats

La *Chambre haute* compte 46 sièges. Indépendamment du nombre de ses habitants, chaque canton y délègue deux représentants – à l’exception des six anciens demi-cantons qui n’y délèguent qu’un seul représentant chacun.

Les membres du Conseil des Etats représentent certes leur canton, mais ils ne reçoivent d’instructions ni de la part des gouvernements ni de la part des parlements cantonaux.



Ils représentent près de 8 millions d'habitants

ZH		Max Binder UDC 1947 1991	1
ZH		Christoph Blocher UDC 1940 1979–2003, 11	2
ZH		Toni Bortoluzzi UDC 1947 1991	3
ZH		Hans Egloff UDC 1959 2011	4
ZH		Hans Fehr UDC 1947 1995	5
ZH		Alfred Heer UDC 1961 2007	6
ZH		Hans Kaufmann UDC 1948 1999	7
ZH		Christoph Mörgeli UDC 1960 1999	8
ZH		Natalie Rickli UDC 1976 2007	9
ZH		Gregor A. Rutz UDC 1972 2012	10
ZH		Jürg Stahl UDC 1968 1999	11
ZH		Jacqueline Badran PS 1961 2011	12
ZH		Jacqueline Fehr PS 1963 1998	13
ZH		Chantal Galladé PS 1972 2003	14
ZH		Andreas Gross PS 1952 1991	15
ZH		Thomas Hardegger PS 1956 2011	16
ZH		Daniel Jositsch PS 1965 2007	17
ZH		Martin Naef PS 1970 2011	18
ZH		Martin Bäumlé PVL 1964 2003	19
ZH		Thomas Maier PVL 1975 2011	20
ZH		Tiana Angelina Moser PVL 1979 2007	21
ZH		Thomas Weibel PVL 1954 2007	22
ZH		Doris Fiala PLR 1957 2007	23
ZH		Markus Hutter PLR 1957 2003	24
ZH		Filippo Leutenegger PLR 1952 2003	25
ZH		Ruedi Noser PLR 1961 2003	26
ZH		Bastien Girod PES 1980 2007	27
ZH		Balthasar Glättli PES 1972 2011	28
ZH		Daniel Vischer PES 1950 2003	29
ZH		Rosmarie Quadranti PBD 1957 2011	30
ZH		Lothar Ziörjen PBD 1955 2011	31
ZH		Kathy Riklin PDC 1952 1999	32
ZH		Barbara Schmid-Federer PDC 1965 2007	33
ZH		Maja Ingold PEV 1948 2010	34
BE		Andreas Aebi UDC 1958 2007	35
BE		Adrian Amstutz UDC 1953 2003	36
BE		Andrea Martina Geissbühler UDC 1976 2007	37
BE		Rudolf Joder UDC 1950 1999	38
BE		Nadja Pieren UDC 1980 2011	39
BE		Albert Rösti UDC 1967 2011	40
BE		Erich von Siebenthal UDC 1958 2007	41
BE		Hansruedi Wandfluh UDC 1952 1999	42
BE		Matthias Aebischer PS 1967 2011	43
BE		Evi Allemann PS 1978 2003	44
BE		Margret Kiener Nellen PS 1953 2003	45
BE		Nadine Masshardt PS 1984 2013	46
BE		Corrado Pardini PS 1965 2011	47
BE		Alexander Tschäppät PS 1952 1991–2003, 11	48
BE		Urs Gasche PBD 1955 2011	49
BE		Hans Grunder PBD 1956 2007	50
BE		Ursula Haller Vannini PBD 1948 1999	51
BE		Lorenz Hess PBD 1961 2011	52
BE		Regula Rytz PES 1962 2011	53
BE		Aline Trede PES 1983 2013	54
BE		Alec von Graffenried PES 1962 2007	55
BE		Kathrin Bertschy PVL 1979 2011	56
BE		Jürg Grossen PVL 1969 2011	57
BE		Christa Markwalder PLR 1975 2003	58
BE		Christian Wasserfallen PLR 1981 2007	59
BE		Marianne Streiff-Feller PEV 1957 2010	60
LU		Ida Glanzmann-Hunkeler PDC 1958 2006	61
LU		Ruedi Lustenberger PDC 1950 1999	62
LU		Leo Müller PDC 1958 2011	63
LU		Yvette Estermann UDC 1967 2007	64
LU		Felix Muri UDC 1958 2003	65
LU		Peter Schilliger PLR 1959 2012	66
LU		Albert Vitali PLR 1955 2011	67
LU		Prisca Birrer-Heimo PS 1959 2010	68
LU		Roland Fischer PVL 1965 2011	69
LU		Louis Schelbert PES 1952 2006	70
UR		Gabi Huber PLR 1956 2003	71
SZ		Alois Gmür PDC 1955 2011	72
SZ		Petra Gössi PLR 1976 2011	73
SZ		Primin Schwander UDC 1961 2003	74
SZ		Andy Tschümperlin PS 1962 2007	75
OW		Karl Vogler PGSO 1956 2011	76
NW		Peter Keller UDC 1971 2011	77
GL		Martin Landolt PBD 1968 2009	78
ZG		Thomas Aeschi UDC 1979 2011	79
ZG		Bruno Pezzatti PLR 1951 2011	80
ZG		Gerhard Pfister PDC 1962 2003	81
FR		Valérie Piller Carrard PS 1978 2011	82
FR		Ursula Schneider Schüttel PS 1961 2012	83
FR		Jean-François Steiert PS 1961 2007	84
FR		Dominique de Buman PDC 1956 2003	85
FR		Christine Bulliard-Marbach PDC 1959 2011	86
FR		Jacques Bourgeois PLR 1958 2007	87
FR		Jean-François Rime UDC 1950 2003	88
SO		Roland F. Borer UDC 1951 1991	89
SO		Walter Wobmann UDC 1957 2003	90
SO		Philipp Hadorn PS 1967 2011	91
SO		Bea Heim PS 1946 2003	92
SO		Stefan Müller-Altermatt PDC 1976 2011	93
SO		Urs Schläfli PDC 1963 2011	94
SO		Kurt Fiuri PLR 1955 2003	95
BS		Beat Jans PS 1964 2010	96
BS		Silvia Schenker PS 1954 2003	97
BS		Sebastian Frehner UDC 1973 2010	98
BS		Markus Lehmann PDC 1955 2011	99
BS		Daniel Stolz PLR 1968 2012	100

Sous les noms figurent (de gauche à droite) le parti d'affiliation, l'année de naissance et l'année de l'élection au Conseil national. La numérotation des membres du Conseil national et

du Conseil des Etats de 1 à 200 et de 1 à 46 (voir page suivante) sert à faciliter la lecture. Elle est reprise dans les pages consacrées à la répartition des places dans l'hémicycle (29–31).

BL		Caspar Baader UDC 1953 1998	101
BL		Thomas de Courten UDC 1966 2011	102
BL		Susanne Leutenegger Oberholzer PS 1948 1987–1991, 99	103
BL		Eric Nussbaumer PS 1960 2007	104
BL		Maya Graf PES 1962 2001	105
BL		Daniela Schneeberger PLR 1967 2011	106
BL		Elisabeth Schneider-Schneiter PDC 1964 2010	107
SH		Hans-Jürg Fehr PS 1948 1999	108
SH		Thomas Hurter UDC 1963 2007	109
AR		Andrea Caroni PLR 1980 2011	110
AI		Daniel Fässler PDC 1960 2011	111
SG		Toni Brunner UDC 1974 1995	112
SG		Roland Rino Büchel UDC 1965 2010	113
SG		Thomas Müller UDC 1952 2006	114
SG		Lukas Reimann UDC 1982 2007	115
SG		Jakob Büchler PDC 1952 2003	116
SG		Lucrezia Meier-Schatz PDC 1952 1999	117
SG		Markus Ritter PDC 1967 2011	118
SG		Hildegard Fässler-Osterwalder PS 1951 1997	119
SG		Barbara Gysi PS 1964 2011	120
SG		Yvonne Gilli PES 1957 2007	121
SG		Margrit Kessler PVL 1948 2011	122
SG		Walter Müller PLR 1948 2003	123
GR		Heinz Brand UDC 1955 2011	124
GR		Martin Candinas PDC 1980 2011	125

GR		Josias F. Gasser PVL 1952 2011	126
GR		Hansjörg Hassler PBD 1953 1999	127
GR		Silva Semadeni PS 1952 1995–99, 2011	128
AG		Sylvia Flückiger-Bäni UDC 1952 2007	129
AG		Ulrich Giezendanner UDC 1953 1991	130
AG		Hans Killer UDC 1948 2007	131
AG		Hansjörg Knecht UDC 1960 2011	132
AG		Maximilian Reimann UDC 1942 1987–1995, 11	133
AG		Luzi Stamm UDC 1952 1991	134
AG		Max Chopard-Acklin PS 1966 2009	135
AG		Yvonne Feri PS 1966 2011	136
AG		Cédric Wermuth PS 1986 2011	137
AG		Corina Eichenberger-Walther PLR 1954 2007	138
AG		Philipp Müller PLR 1952 2003	139
AG		Geri Müller PES 1960 2003	140
AG		Beat Flach PVL 1965 2011	141
AG		Bernhard Gühl PBD 1972 2011	142
AG		Ruth Humbel PDC 1957 2003	143
TG		Markus Hausammann UDC 1964 2011	144
TG		Verena Herzog UDC 1956 2013	145
TG		Hansjörg Walter UDC 1951 1999	146
TG		Thomas Böni PVL 1964 2011	147
TG		Edith Graf-Litscher PS 1964 2005	148
TG		Christian Lohr PDC 1962 2011	149
TI		Ignazio Cassis PLR 1961 2007	150

TI		Fulvio Pelli PLR 1951 1995	151
TI		Fabio Regazzi PDC 1962 2011	152
TI		Marco Romano PDC 1982 2011	153
TI		Lorenzo Quadri Lega 1974 2011	154
TI		Roberta Pantani Lega 1965 2011	155
TI		Marina Carobbio Guscetti PS 1966 2007	156
TI		Pierre Rusconi UDC 1949 2011	157
VD		Cesla Amarelle PS 1973 2011	158
VD		Josiane Aubert PS 1949 2007	159
VD		Ada Marra PS 1973 2007	160
VD		Roger Nordmann PS 1973 2004	161
VD		Jean Christophe Schwaab PS 1979 2011	162
VD		Eric Voruz PS 1945 2007	163
VD		André Bugnon UDC 1947 1999	164
VD		Jean-Pierre Grin UDC 1947 2007	165
VD		Guy Parmelin UDC 1959 2003	166
VD		Pierre-François Veillon UDC 1950 2003	167
VD		Fathi Derder PLR 1970 2011	168
VD		Olivier Feller PLR 1974 2011	169
VD		Olivier François PLR 1955 2007	170
VD		Isabelle Moret PLR 1970 2006	171
VD		Adèle Thorens Goumaz PES 1971 2007	172
VD		Christian van Singer PES 1950 2007	173
VD		Isabelle Chevalley PVL 1972 2011	174
VD		Jacques Nelrnyck PDC 1931 1999–2003, 07	175

VS		Viola Amherd PDC 1962 2005	176
VS		Yannick Buttel PDC 1977 2011	177
VS		Christophe Darbellay PDC 1971 2003	178
VS		Mathias Reynard PS 1987 2011	179
VS		Stéphane Rossini PS 1963 1999	180
VS		Oskar Freysinger UDC 1960 2003	181
VS		Jean-René Germanier PLR 1958 2003	182
NE		Laurent Favre PLR 1972 2007	183
NE		Alain Ribaux PLR 1962 2011	184
NE		Francine John-Calame PES 1954 2005	185
NE		Jacques-André Maire PS 1957 2009	186
NE		Yvan Perrin UDC 1966 2003	187
GE		Maria Roth-Bernasconi PS 1955 1995–99, 2003	188
GE		Carlo Sommaruga PS 1959 2003	189
GE		Manuel Tornare PS 1951 2011	190
GE		Céline Amaudruz UDC 1979 2011	191
GE		Yves Nidegger UDC 1957 2007	192
GE		Hugues Hiltolt PLR 1969 2007	193
GE		Christian Lüscher PLR 1963 2007	194
GE		Antonio Hodgers PES 1976 2007	195
GE		Ueli Leuenberger PES 1952 2003	196
GE		Luc Barthassat PDC 1960 2005	197
GE		Mauro Poggia MCR 1959 2011	198
JU		Pierre-Alain Fridez PS 1957 2011	199
JU		Jean-Paul Gschwind PDC 1952 2011	200

Ils représentent les 26 cantons

Pourquoi certains cantons n'ont qu'un seul conseiller aux Etats

Au fil de l'histoire, trois cantons se sont scindés pour donner naissance à six « **demi-cantons** », comme on les a longtemps appelés.

Il s'agit d'Unterwald, divisé en Obwald et Nidwald, qui se sont séparés avant même la fondation de la Confédération en 1291, d'Appenzell, dont la division pour des motifs confessionnels en Rhodes-Intérieures (catholiques) et Rhodes-Extérieures (réformées) remonte à 1597, et de Bâle, qui a connu une scission violente en 1833 : la campagne révoltée a fait sécession de la ville autrefois dominante. Ces événements expliquent pourquoi ces six cantons n'ont droit qu'à un siège au Conseil des Etats et à une demi-voix lors des votations sur les modifications constitutionnelles.

ZH  Verena Diener Lenz PVL 1949 2007 1	GL  Pankraz Freitag PLR 1952 2008 13	AR  Hans Altherr PLR 1950 2004 25	VD  Luc Recordon PES 1955 2007 37
ZH  Felix Gutzwiller PLR 1948 2007 2	GL  This Jenny UDC 1952 1998 14	AI  Ivo Bischofberger PDC 1958 2007 26	VD  Géraldine Savary PS 1968 2007 38
BE  Werner Luginbühl PBD 1958 2007 3	ZG  Peter Bieri PDC 1952 1995 15	SG  Karin Keller-Sutter PLR 1963 2011 27	VS  Jean-René Fournier PDC 1957 2007 39
BE  Hans Stöckli PS 1952 2011 4	ZG  Joachim Eder PLR 1951 2011 16	SG  Paul Rechsteiner PS 1952 2011 28	VS  René Imoberdorf CSPO 1950 2007 40
LU  Konrad Graber PDC 1958 2007 5	FR  Christian Levrat PS 1970 2012 17	GR  Stefan Engler PDC 1960 2011 29	NE  Didier Berberat PS 1956 2009 41
LU  Georges Theiler PLR 1949 2011 6	FR  Urs Schwaller PDC 1952 2003 18	GR  Martin Schmid PLR 1969 2011 30	NE  Raphaël Comte PLR 1979 2010 42
UR  Isidor Baumann PDC 1955 2011 7	SO  Pirmin Bischof PDC 1959 2011 19	AG  Pascale Bruderer Wyss PS 1977 2011 31	GE  Robert Cramer PES 1954 2007 43
UR  Markus Stadler PVL 1948 2010 8	SO  Roberto Zanetti PS 1954 2010 20	AG  Christine Egerszegi-Obrist PLR 1948 2007 32	GE  Liliane Maury Pasquier PS 1956 2007 44
SZ  Peter Föhn UDC 1952 2011 9	BS  Anita Fetz PS 1957 2003 21	TG  Roland Eberle UDC 1953 2011 33	JU  Claude Hêche PS 1952 2007 45
SZ  Alex Kuprecht UDC 1957 2003 10	BL  Claude Janiak PS 1948 2007 22	TG  Brigitte Häberli-Koller PDC 1958 2011 34	JU  Anne Seydoux-Christe PDC 1958 2007 46
OW  Hans Hess PLR 1945 1998 11	SH  Hannes Germann UDC 1956 2002 23	TI  Fabio Abate PLR 1966 2011 35	
NW  Paul Niederberger PDC 1948 2007 12	SH  Thomas Minder 1960 2011 24	TI  Filippo Lombardi PDC 1956 1999 36	

Sous les noms figurent (de gauche à droite) le parti d'affiliation, l'année de naissance et l'année de l'élection au Conseil des Etats.

Règles en vigueur pour les Suisses de l'étranger

Les citoyens et les citoyennes qui vivent à l'étranger ont la possibilité de se faire inscrire sur un registre électoral en Suisse – soit dans leur commune d'origine, soit dans celle de leur dernier domicile. Ils acquièrent ainsi le droit de voter à l'échelon fédéral et même de se faire élire au Conseil national.

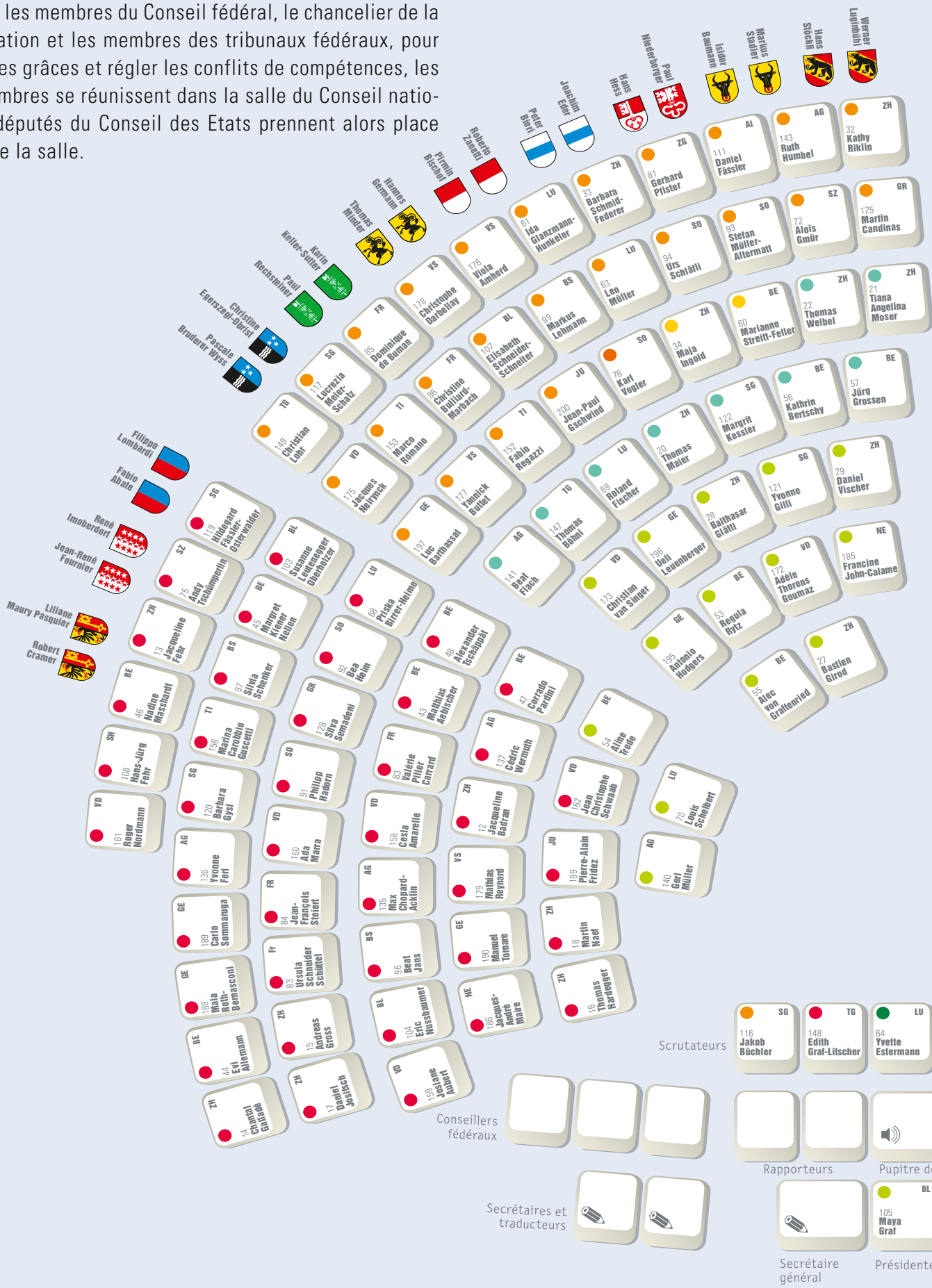
Suivant leur lieu d'enregistrement, ils ne peuvent toutefois pas toujours participer à l'élection du Conseil des Etats, car cette dernière est soumise au droit cantonal, qui diffère d'un canton à l'autre.

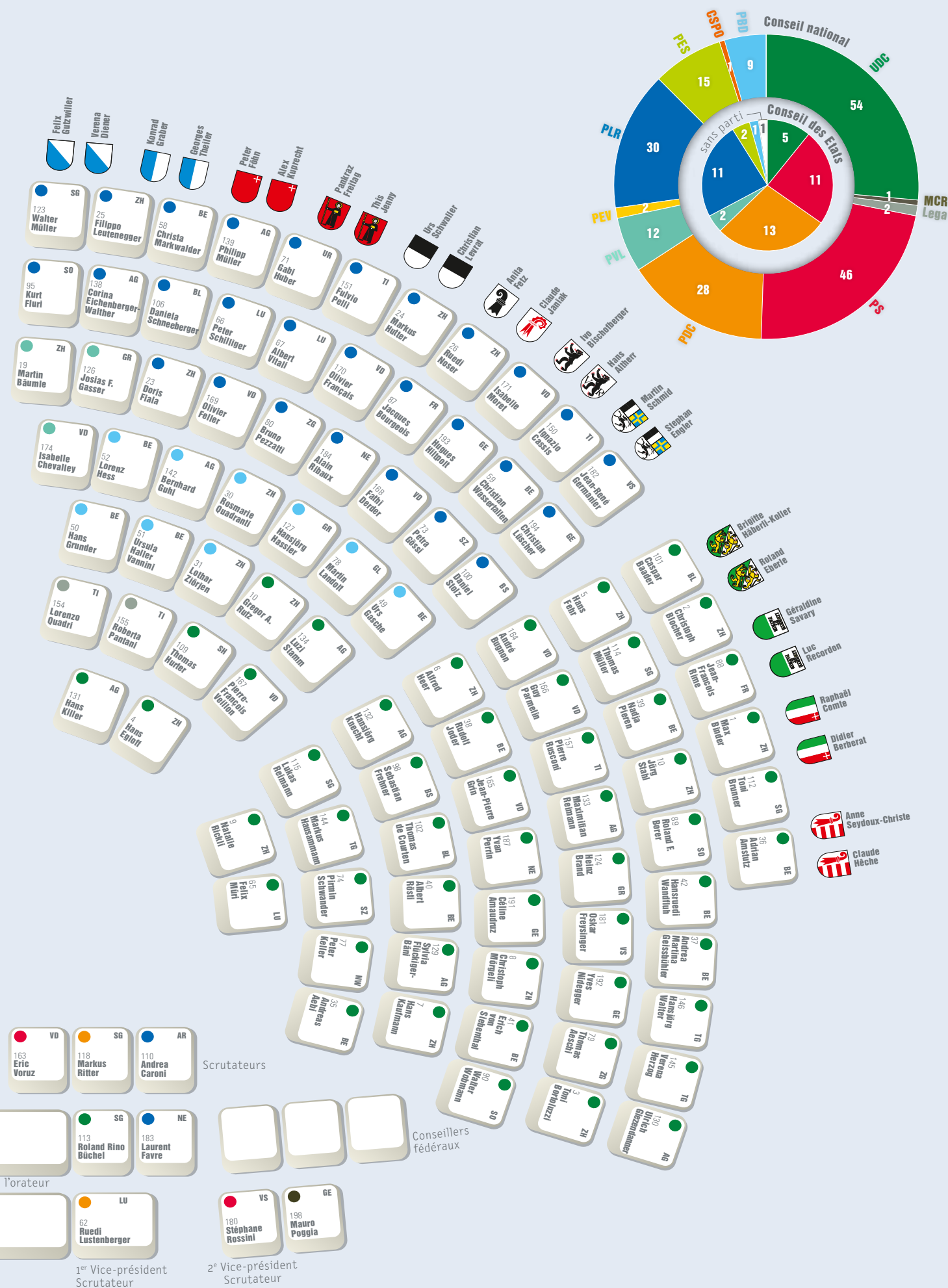
Seuls dix cantons accordent aux Suisses de l'étranger l'intégralité des droits politiques, à savoir la possibilité de participer aussi bien à l'élection du Conseil national qu'à celle du Conseil des Etats et de voter sur les objets fédéraux et cantonaux. Il s'agit des cantons de Berne, de Fribourg, de Genève, des Grisons, du Jura, de Schwyz, de Soleure et du Tessin, ainsi que de ceux de Bâle-Campagne et de Neuchâtel ; dans ces deux derniers cantons, les Suisses de l'étranger ont même leur mot à dire sur les objets communaux.



Bulletins délivrés : 246

Pour élire les membres du Conseil fédéral, le chancelier de la Confédération et les membres des tribunaux fédéraux, pour décider des grâces et régler les conflits de compétences, les deux Chambres se réunissent dans la salle du Conseil national. Les députés du Conseil des Etats prennent alors place au fond de la salle.





Que font donc ceux qui « montent » à Berne ?

Les membres du Conseil national et du Conseil des Etats disposent de toute une série d'instruments plus ou moins contraignants pour faire valoir leur opinion et relayer celle de leurs électeurs. Ils peuvent ainsi proposer des modifications législatives, poser des questions au Conseil fédéral ou lui confier des mandats.

Fréquence et durée des sessions

En règle générale, le Conseil national et le Conseil des Etats se réunissent pour une durée de trois semaines au printemps, en été, en automne et en hiver (sessions ordinaires). Les séances de commission ont lieu entre les sessions.

Une activité accessoire

Les 246 membres du Conseil national et du Conseil des Etats consacrent 60 à 75 % de leur temps de travail à leur mandat parlementaire. En général, ils conservent par ailleurs une activité professionnelle. Dans le système suisse dit « de milice », les tâches et les mandats publics s'exercent donc à titre d'activité secondaire. La double charge de travail des députés soulève cependant régulièrement la question du passage à un parlement professionnel.

Le système actuel permet toutefois aux élus d'être plus proches du peuple et d'enrichir les débats de leurs connaissances professionnelles.

Sessions 2013

- Session de printemps : du 4 au 22 mars
- Session spéciale CN : du 15 au 17 avril
- Session d'été : du 3 au 21 juin
- Session d'automne : du 9 au 27 septembre
- Session d'hiver : du 25 novembre au 13 décembre
- (4 décembre : élection du président de la Confédération et du vice-président du Conseil fédéral)

Tâches principales

Elaborer des lois : le Conseil national et le Conseil des Etats constituent le pouvoir législatif. Les deux Chambres délibèrent sur les modifications de la Constitution avant qu'elles ne soient soumises au vote du peuple et des cantons. Par ailleurs, elles élaborent, modifient ou abrogent des lois, adoptent des arrêtés fédéraux et approuvent les traités internationaux.

(cf. pp. 38-39, « Genèse d'une loi »)

Elire : l'Assemblée fédérale siège Chambres réunies pour élire les membres du Conseil fédéral et le chancelier de la Confédération, ainsi que les juges des tribunaux fédéraux. Chaque année, au cours de la session d'hiver, elle élit le président de la Confédération et le vice-président du Conseil fédéral parmi les sept membres du gouvernement.

En cas de menace militaire, l'Assemblée fédérale élit le général (commandant en chef de l'armée).

Contrôler : les Chambres fédérales exercent la haute surveillance sur l'administration fédérale. Elles examinent notamment le budget de la Confédération (recettes et dépenses). En outre, elles contrôlent et adoptent le compte d'Etat.

Les initiatives parlementaires et les interventions peuvent être déposées non seulement par un député, mais aussi par une commission ou un groupe parlementaire. Elles peuvent être signées par un ou plusieurs députés.

Instruments

La proposition permet d'apporter des modifications aux objets mis en délibération.

L'initiative parlementaire permet de proposer un projet d'acte ou les grandes lignes d'un tel acte. Tous les travaux législatifs se déroulent en commission. L'initiative parlementaire est soumise à un examen préalable.

La motion charge le Conseil fédéral de déposer un projet de loi, d'arrêté fédéral ou d'ordonnance ou de prendre des mesures. La motion est contraignante dès lors que les deux conseils l'ont adoptée.

Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner s'il y a lieu de déposer un projet de loi ou d'arrêté ou de prendre une mesure, et de présenter un rapport à ce sujet. Il peut également le charger de présenter un rapport sur toute question. Le postulat est contraignant dès lors que l'un des deux conseils l'a adopté.

L'interpellation charge le Conseil fédéral de fournir des renseignements sur une affaire touchant la Confédération. La réponse du Conseil fédéral peut faire l'objet d'un débat.

La question charge le Conseil fédéral de fournir des renseignements sur une affaire touchant la Confédération. A la différence de l'interpellation, elle n'est pas traitée au conseil : le Conseil fédéral y répond uniquement par écrit.

L'heure des questions est une procédure propre au Conseil national destinée à traiter les problèmes d'actualité. Le Conseil fédéral répond oralement aux questions déposées préalablement par les députés. D'une durée de 90 minutes au maximum, elle se déroule au début des deuxième et troisième semaines de session.

48^e législature : en moyenne 1562 interventions par session

Au cours de la 48^e législature (2007–2011), les membres du Conseil national et du Conseil des Etats ont déposé au total 7812 interventions parlementaires, à savoir :

- 481 initiatives parlementaires
- 1952 motions
- 683 postulats
- 1882 interpellations
- 575 questions et
- 2239 questions écrites dans le cadre de l'heure des questions au Conseil national.

49^e législature : 1857 interventions pendant la première session

Lors de la législature actuelle (la 49^e), 1857 interventions ont été déposées (depuis décembre 2011), à savoir :

- 123 initiatives parlementaires
- 405 motions
- 208 postulats
- 529 interpellations
- 122 questions, et
- 470 questions écrites dans le cadre de l'heure des questions au Conseil national.

Les pionniers du Parlement

Les commissions sont chargées de procéder à l'examen préalable des objets et de soumettre leurs propositions au conseil dont elles dépendent. Elles travaillent ainsi en étroite collaboration avec le Conseil fédéral. Aux termes de la loi sur le Parlement, elles suivent par ailleurs l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences et élaborent des propositions pour résoudre les problèmes et relever les nouveaux défis.

Composition et répartition

Chaque conseil a des commissions permanentes, à savoir deux *commissions de surveillance* et neuf *commissions législatives*. Leur composition dépend de la force numérique des groupes parlementaires. Les appartenances linguistiques et régionales sont prises en compte autant que possible. Les commissions du Conseil national comprennent 25 membres et celles du Conseil des Etats 13 membres. En moyenne, les membres du Conseil national font donc partie d'une ou de deux commissions et ceux du Conseil des Etats de trois, voire de quatre commissions.

Les membres des commissions sont élus pour un mandat renouvelable de quatre ans, tandis que le mandat des présidents est limité à deux ans.

Mode de travail et poids des décisions

Contrairement aux sessions du Conseil national et du Conseil des Etats, les séances de commission ne sont pas publiques. Les délibérations se font à huis clos afin de permettre une discussion franche et de faciliter la recherche de solutions communes. Un point de presse a lieu après la séance.

Les membres qui n'ont pas réussi à faire valoir leur point de vue peuvent présenter des propositions de minorité au conseil.

En général, les conseils adoptent les propositions de leurs commissions. Celles-ci jouent donc un rôle de pionnier dans les décisions.

Les commissions siègent en moyenne trois à quatre jours par trimestre. Ici, on voit à l'œuvre la Commission de politique de sécurité (CPS) du Conseil national, en présence de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga.



Les questions législatives sont réparties entre neuf commissions.

Commissions et délégations de surveillance

Les **Commissions des finances** (CdF) surveillent la gestion financière de la Confédération. Elles examinent le budget et le compte d'Etat, ainsi que les affaires financières de la Confédération. Elles se divisent en sous-commissions chargées d'examiner les finances des sept départements.

Trois conseillers nationaux et trois conseillers aux Etats constituent par ailleurs la **Délégation des finances**, qui assure l'examen et le contrôle continus des finances de la Confédération. La Délégation de surveillance de la NLFA exerce pour sa part la haute surveillance parlementaire sur la construction de la Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA).

Les **Commissions de gestion** (CdG) exercent la haute surveillance parlementaire. Elles remplissent leurs tâches en procédant, par exemple, à des inspections et en effectuant des visites de services.

Les Commissions de gestion sont subdivisées en sous-commissions.

Chacune des Commissions de gestion choisit également trois membres en son sein pour constituer la **Délégation des Commissions de gestion**. Celle-ci est notamment chargée de surveiller les activités relevant de la sécurité de l'Etat et du renseignement.

Les commissions législatives

- Commissions de politique extérieure :** relations internationales, neutralité, aide humanitaire, droits de l'homme, politique économique extérieure, intégration européenne, Banque mondiale, FMI.
- Commissions de la science, de l'éducation et de la culture :** science, éducation, génie génétique, langues, culture, sport, famille, jeunesse, condition féminine.
- Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique :** assurances sociales, santé, drogues, denrées alimentaires, prévention des maladies et des accidents, médecine du travail.
- Commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie :** protection de l'environnement, protection du patrimoine, aménagement du territoire, gestion des eaux, énergie, forêts, chasse et pêche.
- Commissions de la politique de sécurité :** défense militaire, protection civile, défense économique, politique de paix et de sécurité, service civil, exportations de matériel de guerre.
- Commissions des transports et des télécommunications :** transports et trafic, poste et télécommunications, médias.
- Commissions de l'économie et des redevances :** économie nationale, travail, partenariat social, prix, consommation, assurances privées, garantie contre les risques à l'exportation, redevances (impôts, taxes), agriculture.
- Commissions des institutions politiques :** autorités fédérales, relations Confédération-cantons, droits politiques, citoyenneté, asile, étrangers, rapports Eglise-Etat.
- Commissions des affaires juridiques :** code civil, code des obligations, propriété intellectuelle, concurrence déloyale, protection des données, code pénal, code pénal militaire, immunité, amnistie.

Autres commissions

- La **Commission des grâces** (CGra) est compétente pour les recours en grâce concernant les jugements prononcés par la Cour pénale fédérale ou une autorité administrative fédérale, ainsi que pour les affaires pénales militaires jugées par le Tribunal fédéral. Après avoir transmis les recours en grâce au Conseil fédéral pour rapport et proposition, la commission procède à l'examen préalable du dossier et adresse sa proposition aux Chambres fédérales pour décision. La Commission des grâces est également chargée de remplir les fonctions de la Commission de réhabilitation.
- La **Commission judiciaire** (CJ) prépare l'élection et la révocation des juges des tribunaux fédéraux.
- Les requêtes visant à lever l'immunité de députés et de membres d'autorités élus par l'Assemblée fédérale sont examinées, au Conseil national, par la **Commission de l'immunité** (Cdl-N) et, au Conseil des Etats, par la **Commission des affaires juridiques** (CAJ-E).
- La **Commission de rédaction** (CdR) vérifie le libellé des actes législatifs dans les trois langues officielles et établit leur version définitive.

Les **Commissions chargées de l'examen du programme de la législature** sont des commissions spéciales dont la mission est de procéder à l'examen préalable du projet du Conseil fédéral à l'intention de leur conseil respectif.

Délégations

Les délégations sont principalement instituées pour entretenir les relations avec d'autres Etats ou représenter l'Assemblée fédérale auprès d'assemblées parlementaires internationales telles que celles du Conseil de l'Europe, de la Francophonie, de l'OSCE et de l'OTAN.

Pour des informations actuelles et détaillées concernant les commissions et les délégations, veuillez consulter le site www.parlament.ch > Organes et députés

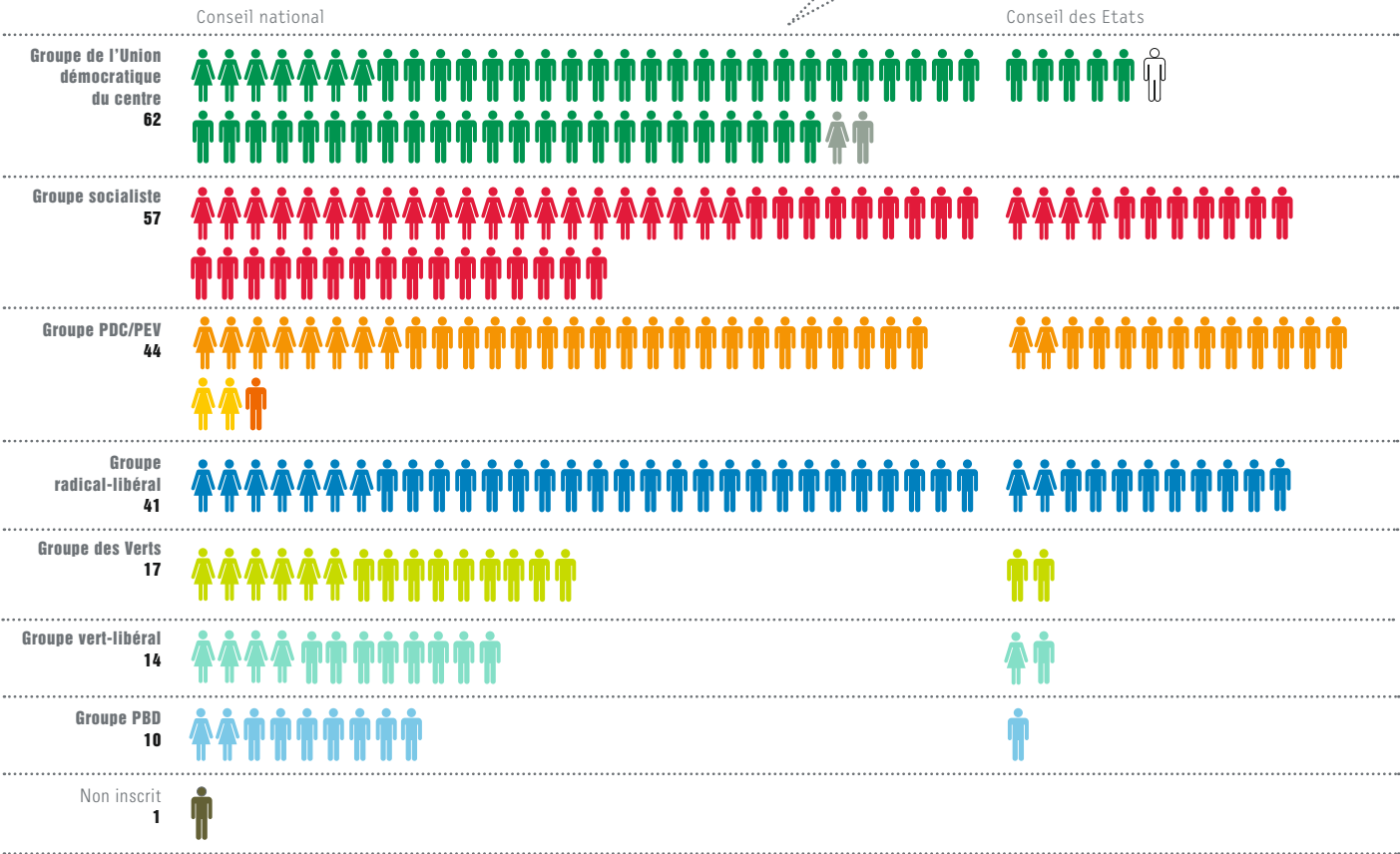
Qui se ressemble s'assemble

Les groupes parlementaires rassemblent les membres d'un même parti ou de partis partageant les mêmes affinités politiques. Ils jouent un rôle important dans le processus de formation de l'opinion, dans la mesure où ils procèdent à un examen préalable des objets soumis aux conseils et tentent d'adopter une position commune qu'ils défendront non seulement aux conseils, mais aussi vis-à-vis des médias et du public. Il faut au moins cinq parlementaires d'un même conseil pour constituer un groupe. Or, seuls les membres d'un groupe peuvent occuper un siège au sein des commissions du Conseil national. Les partis comptant moins de cinq députés s'efforcent donc de rallier un groupe, mais ils sont aussi courtisés car plus un groupe compte de membres, plus il occupe de sièges au sein des commissions et exerce d'influence sur les décisions.

D'un point de vue politique, l'**Assemblée fédérale** n'est pas composée de partis, mais de groupes. A une exception près, tous les députés appartiennent actuellement à un groupe.

Tout travail mérite salaire

Les groupes touchent une contribution de base de 144 500 francs par année. Chacun de leurs membres touche en outre un montant de 26 800 francs. Les députés non inscrits ne perçoivent aucune de ces indemnités. Ils n'ont le droit ni de siéger dans les commissions ni de prendre la parole durant les débats, à de rares exceptions près.



L'intendance de l'Assemblée fédérale

Les Services du Parlement assistent l'Assemblée fédérale dans l'exercice de ses attributions. Offrant une palette de prestations complètes, ils permettent aux députés de mener à bien leur mission législative : en planifiant et en organisant les sessions parlementaires et les séances de commission ; en assurant les travaux de secrétariat, l'établissement de rapports et de procès-verbaux, ainsi que les travaux de traduction ; en effectuant des recherches documentaires, le classement et l'archivage des dossiers. Ils leur apportent également un soutien technique et les assistent pour tout ce qui a trait à la procédure parlementaire. Placés sous la responsabilité du secrétaire général de l'Assemblée fédérale, 300 collaborateurs, qui se partagent 209 postes à plein temps, œuvrent ainsi dans les coulisses du Parlement.

Secrétariat général



Secrétaire général:
Christoph Lanz

Palais du Parlement, 3003 Berne
031 322 87 90

information@parl.admin.ch
www.parlament.ch

Le Secrétariat général est responsable de la planification des sessions et des objets, ainsi que des questions d'organisation et de procédure.

Le *Secrétariat central* est le premier prestataire de services du Parlement. Il prépare notamment les documents de travail de l'Assemblée fédérale, gère les adresses et établit des listes.

Le *Service d'information* assure les relations avec les médias. Il conseille les députés, les organes parlementaires et la Direction des Services du Parlement dans leurs contacts avec la presse.

Le *Service des relations avec le public* réalise des supports d'information sur le Parlement, organise les visites du Palais, ainsi que les cérémonies, et dirige le Forum politique de la Confédération (Tour des prisons) conjointement avec la Chancellerie fédérale.

Le *Service Internet* gère le site du Parlement et met à jour les informations concernant les objets traités et les députés. Pendant les sessions, il est chargé de la mise en ligne des débats.

Le *Service juridique* répond à toutes les questions de droit parlementaire.

Services scientifiques

Le travail au sein des commissions constitue une part essentielle du mandat parlementaire. Le nombre et la complexité des objets ne cessent d'augmenter. Les secrétariats des commissions sont regroupés au sein du *Service des commissions*, chargé de planifier les travaux, de fournir une assistance technique, organisationnelle et administrative et d'apporter des conseils, notamment en matière de procédure et de compétences.

Les paroles s'envolent, les écrits restent. Tout parlement se dote donc d'une structure chargée de retranscrire les interventions orales. Le système utilisé par le *Service du Bulletin officiel* est l'un des plus modernes au monde, permettant de publier les débats simultanément ou presque sur le site du Parlement.

Le *Service de documentation* fournit rapidement aux députés les informations dont ils ont besoin.

Relations internationales et langues

Le *Service des relations internationales* assure le secrétariat des commissions et des délégations de politique extérieure, prépare les visites à l'étranger et les visites en Suisse de délégations parlementaires et se charge des questions de protocole.

Le *Service linguistique* exécute les traductions pour le compte du Parlement ou des Services du Parlement. Le *Service d'interprétation* assure pour sa part la traduction simultanée des débats au Parlement dans les trois langues officielles (a/f/i).

Le *Secrétariat de langue italienne* prépare et publie dans cette langue les documents spécialisés.

Ressources, sécurité et logistique

Le *Service du personnel* définit la politique du personnel et la met en œuvre. Il est par ailleurs responsable des questions de formation et d'organisation.

Le *Service Finances et voyages* est chargé de la préparation et de la gestion du budget de l'Assemblée fédérale, de la comptabilité et du contrôle de gestion. Il assure le versement des indemnités parlementaires et organise les déplacements.

Le *Service Sécurité et infrastructure* veille au respect des mesures de sécurité, règle toutes les questions relatives au bâtiment et gère les locaux ainsi que l'infrastructure technique du Palais du Parlement.

Le *Service Informatique et technologies nouvelles* est chargé du bon fonctionnement et de la maintenance de l'ensemble des équipements informatiques des Services du Parlement et des secrétariats des groupes parlementaires. Il fournit également un équipement informatique personnel à chaque député.

Le *Service Exploitation et service des huissiers* est responsable de l'infrastructure des Chambres fédérales, des commissions et des groupes. Les huissiers sont à la disposition des conseils pendant les séances. Ils accompagnent par ailleurs les présidents des conseils lors de manifestations publiques.

Le *Service intégration informatique et gestion de projets* est chargée de missions dans les domaines de l'infrastructure, de la sécurité, de l'informatique et de la gestion de documents, ainsi que du projet de cyberparlement de l'Assemblée fédérale. Ce dernier vise à mettre en ligne tous les documents nécessaires aux travaux des conseils.

La révision de la loi sur le CO₂

L'élaboration d'une loi est un exercice complexe, souvent long et difficile. Ce processus dure douze mois au minimum, mais peut prendre jusqu'à une douzaine d'années dans les cas extrêmes. Malgré cela, le nombre de nouvelles lois a considérablement augmenté ces dernières années. A l'heure actuelle, en moyenne, une nouvelle loi ou une modification de loi entre en vigueur chaque semaine.

La loi sur le CO₂ de 1999 prévoyait une réduction des émissions de CO₂ de 10 % par rapport à 1990, un objectif qui devait être atteint en 2010. En outre, elle contraignait le Conseil fédéral à soumettre en temps voulu à l'Assemblée fédérale des propositions quant aux objectifs de réduction postérieurs à l'an 2010. Le Conseil fédéral a rempli son mandat. Voici les différentes étapes qui ont conduit à la révision de la loi sur le CO₂.

1	Qui: DETEC Comité d'initiative	Quand: Février 2008
----------	---	-------------------------------

Quiconque estime nécessaire d'élaborer une nouvelle loi ou de modifier une loi existante doit faire le premier pas. Il peut s'agir de quelques électeurs ou de groupes d'intérêts, de députés ou d'unités de l'administration, de cantons ou du Conseil fédéral.

Dans le cas présent, c'est le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), que le Conseil fédéral a chargé en février 2008 d'élaborer, d'ici à l'été 2008, un projet de révision de la loi sur le CO₂. Au DETEC, c'est l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui est compétent en la matière.

Simultanément, un comité dépose à la Chancellerie fédérale l'initiative populaire « pour un climat sain » munie de 115 689 signatures valables.

2	Qui: Conseil fédéral	Quand: 5.12.2008
----------	--------------------------------	----------------------------

Le Conseil fédéral autorise le DETEC à ouvrir une procédure de consultation sur le projet de révision de la loi sur le CO₂. Ce dernier prévoit deux variantes : la première mise sur des mesures de réduction des émissions sur le territoire national, la seconde sur la compensation des émissions intérieures par l'achat de certificats étrangers.

Dans le cadre de la procédure de consultation, les cantons, les partis, les associations faîtières de l'économie ainsi que d'autres organisations intéressées peuvent se prononcer sur le projet et proposer des modifications.

Parallèlement, le Conseil fédéral rejette l'initiative populaire « pour un climat sain », estimant

qu'elle pourrait se révéler trop rigide à la lumière des développements internationaux en matière de politique climatique, mais aussi parce qu'elle se limite à des mesures de réduction des émissions sur le territoire national.

Le Conseil fédéral entend par conséquent soumettre à l'Assemblée fédérale la loi sur le CO₂ révisée en tant que contre-projet indirect à l'initiative populaire.

3	Qui: OFEV	Quand: 30.4.–17.8.2009
----------	---------------------	----------------------------------

L'OFEV résume dans un rapport les quelque 200 prises de position issues de la consultation. Ces dernières sont majoritairement favorables à la première variante, qui prévoit de réduire les émissions principalement par des mesures prises sur le territoire national ; la deuxième variante, quant à elle, ne suscite guère d'échos favorables.

L'OFEV élabore un projet de message relatif à la politique climatique suisse après 2012. Il y présente d'une part l'initiative populaire « pour un climat sain », en proposant au Parlement de la rejeter, et y commente d'autre part les dispositions du projet de révision de la loi sur le CO₂ conçu comme un contre-projet.

4	Qui: Conseil fédéral	Quand: 26.8.2009
----------	--------------------------------	----------------------------

Le Conseil fédéral approuve le message relatif à la politique climatique suisse après 2012, en même temps que le projet de révision de la loi sur le CO₂ et l'arrêté fédéral recommandant le rejet de l'initiative populaire. Les présidences du Conseil national et du Conseil des Etats attribuent l'objet au Conseil national, qui sera la première des deux Chambres à le traiter.

5	Qui: CEATE-N Conseil national	Quand: 19.10.2009– 1.6.2010
----------	--	--

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) procède à l'examen préalable de la modification de la loi sur le CO₂ et auditionne le comité qui a lancé l'initiative « pour un climat sain » ainsi que d'autres milieux intéressés.

Le Conseil national délibère durant les sessions de printemps et d'été 2010 de la modification de la loi et décide de ne discuter qu'ultérieurement de l'initiative populaire.

A la différence du Conseil fédéral, il n'entend obtenir la réduction des émissions que par des mesures sur le territoire national et fixe un objectif de réduction de 20 %. Par ailleurs, il intègre dans le projet de loi une option permettant au Conseil fédéral d'augmenter l'objectif de réduction à 40 % en cas de nécessité.

Le 1^{er} juin 2010, le Conseil national adopte le projet de révision de la loi sur le CO₂ en tant que contre-projet indirect à l'initiative populaire « pour un climat sain » et décide de proroger d'un an le délai imparti pour traiter cette dernière.

6

Qui:
CEATE-E
Conseil des Etats

Quand:
6.9.2010–
8.3.2011

La Commission de l’environnement, de l’aménagement du territoire et de l’énergie du Conseil des Etats (CEATE-E) se rallie en grande partie au projet du Conseil fédéral. A la différence du Conseil national, elle est favorable à un objectif de réduction de 20 % par l’acquisition partielle de certificats étrangers.

Le Conseil des Etats entre en matière sur le projet de révision totale de la loi et procède à la discussion par article. Il se rallie en grande partie au point de vue de sa commission chargée de l’examen préalable et adopte le projet de modification le 8 mars 2011. Comme cette version ne concorde pas en tous points avec celle du Conseil national, il y a encore une procédure d’élimination des divergences, lors de laquelle le projet fait la navette entre les deux Chambres.

7

Qui:
Conseil national
Conseil des Etats

Quand:
13.9.2011–
23.12.2001

Lors de la procédure d’élimination des divergences, l’objet est à nouveau présenté en premier lieu au Conseil national, qui ne délibère alors que des points litigieux. Ensuite, c’est au tour du Conseil des Etats, en tant que deuxième conseil, de se pencher sur les divergences qui subsistent, avant que l’objet ne retourne au Conseil national. Après la troisième discussion par article, le Conseil national adopte les propositions de modification du Conseil des Etats. Lors du vote final du 23 décembre 2011, les deux Chambres donnent finalement leur feu vert au projet de révision totale de la loi sur le CO₂.

Le délai référendaire de 100 jours, qui dure jusqu’au 13 avril 2012, commence à courir dès la publication du projet dans la Feuille fédérale.

8

Qui:
Conseil national
Conseil des Etats

Quand:
16.3.2012

A cause des retards dus à la procédure d’élimination des divergences, le Conseil national et le Conseil des Etats décident de proroger une nouvelle fois d’un an le délai imparti pour traiter l’initiative populaire « pour un climat sain ».

Le projet d’arrêté fédéral relatif à l’initiative populaire est finalement adopté par les deux conseils. L’Assemblée fédérale y arrête que l’initiative est valable et elle recommande au peuple et aux cantons de la rejeter.

9

Qui:
Comité d’initiative

Quand:
28.3.2012

Le comité retire son initiative « pour un climat sain » à condition qu’aucun référendum contre la révision totale de la loi sur le CO₂ n’aboutisse.

10

Qui:
Conseil fédéral

Quand:
30.11.2012

Le délai référendaire applicable à la loi sur le CO₂ révisée a expiré sans avoir été utilisé. Le retrait conditionnel de l’initiative « pour un climat sain » prend donc effet. Le Conseil fédéral met en vigueur la loi sur le CO₂ révisée avec effet au 1.1.2013.

L’usine d’incinération des ordures ménagères du Warmbächliweg à Berne a été construite en 1954 et mise hors service fin 2012.

La nouvelle centrale énergétique de Forsthaus incinère la même quantité annuelle de déchets (110 000 tonnes) pour une production de CO₂ inférieure de 57 000 tonnes.



LE POUVOIR EXECUTIF : LE CONSEIL FEDERAL ET LES DEPARTEMENTS OU

Le gouvernement suisse



C'est un gouvernement manifestement optimiste qui pose, pour la photo de groupe officielle, devant sa salle de réunion dans le hall principal du Palais fédéral Ouest.

Certes, en comparaison de ses voisins européens, la Suisse a dans l'ensemble tout lieu d'être optimiste en ce début d'année 2013. Elle aura toutefois – plus que jamais – de nombreux défis à relever, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

Quelles que soient leurs origines, leurs convictions et les valeurs qu'ils défendent, les sept membres du Conseil fédéral et la chancelière de la Confédération semblent très motivés pour s'attaquer aux divers problèmes et y apporter de bonnes solutions. Tous, en effet, y voient une tâche commune, et chacun d'entre eux est animé des meilleures intentions pour façonner la Suisse de demain.

Homme ou femme, Romand ou Alémanique, de droite ou de gauche : avec leurs 435 ans d'expérience de vie cumulée, les sept sages œuvrent sans relâche pour assurer à notre pays un avenir à la hauteur de nos espérances.

Le Conseil fédéral

Le gouvernement suisse compte sept membres, élus pour quatre ans par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies). Le président de la Confédération est un « primus inter pares » (le premier de ses pairs). Il est élu pour un an par les Chambres réunies. Il dirige les séances du Conseil fédéral et assume certaines fonctions de représentation. Quant à la chancelière de la Confédération, elle est en quelque sorte le « premier secrétaire » du gouvernement.



Ueli Maurer
Président de la Confédération
Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
Membre de l' **UDC**
Conseiller fédéral depuis 2009



Didier Burkhalter
Vice-président du Conseil fédéral
Chef du Département fédéral des affaires étrangères
Membre du **PLR**
Conseiller fédéral depuis 2009



Doris Leuthard
Chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
Membre du **PDC**
Conseillère fédérale depuis 2006



Eveline Widmer-Schlumpf
Présidente de la Confédération
Chef du Département fédéral des finances
Membre du **PBD**
Conseillère fédérale depuis 2008



Simonetta Sommaruga
Chef du Département fédéral de justice et de police
Membre du **PS**
Conseillère fédérale depuis 2010



Johann N. Schneider-Ammann
Chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
Membre du **PLR**
Conseiller fédéral depuis 2010



Alain Berset
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Membre du **PS**
Conseiller fédéral depuis 2012



Corina Casanova
Chancelière de la Confédération depuis 2008

Les partis gouvernementaux depuis 1848

PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR
PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR
PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PLR	PS	PS	PS	PS	PS
PLR	PLR	PLR	PLR	PS	PLR	UDC	PS	PS	PS	PS	PS	PS
PLR	PLR	PLR	PLR	UDC	UDC	UDC	PDC	UDC	UDC	UDC	PBD	UDC
PLR	PLR	PLS	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC	UDC	PBD	PBD
PLR	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC	PDC
1848	1891	1917	1919	1929	1943	1953	1954	1959		2004	2008	2009

Le graphique montre l'évolution de la représentation des partis au sein du gouvernement depuis 1848, de la suprématie exercée pendant plusieurs décennies par les radicaux jusqu'à la composition actuelle du gouvernement.

Tâches du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est l'autorité directoriale suprême de la Confédération. A ce titre, il est en premier lieu responsable de l'activité gouvernementale. Il doit :

- apprécier la situation issue de l'évolution de l'Etat et de la société ainsi que des événements en Suisse et à l'étranger ;
- fixer les objectifs fondamentaux et les moyens d'action de l'Etat ;
- planifier et coordonner la politique gouvernementale et assurer sa mise en œuvre ;
- représenter la Confédération en Suisse et à l'étranger.

Le Conseil fédéral doit en outre surveiller l'administration fédérale, de manière régulière et systématique, et veiller à ce qu'elle travaille avec efficacité et pragmatisme, dans le respect du droit. Le Conseil fédéral a par ailleurs des compétences législatives :

- il dirige la procédure législative préliminaire ;
- il soumet des lois et des arrêtés à l'Assemblée fédérale ;
- il édicte des ordonnances, dans la mesure où il y est autorisé par la Constitution ou par la loi.

Le Conseil fédéral élabore également un projet de budget et établit le compte d'Etat. Il est exceptionnel qu'il procède à des actes purement administratifs.

Les conseillers fédéraux se réunissent en règle générale une fois par semaine et traitent en moyenne quelque 2000 à 2500 objets par an. En plus des séances extraordinaires, fixées dans un délai très court en fonction des besoins, le Conseil fédéral tient plusieurs fois par année des séances spéciales de réflexion pour examiner des questions particulièrement complexes.

Les séances du Conseil fédéral sont dirigées par le président de la Confédération, en son absence par le vice-président du Conseil fédéral. Elles durent entre trois et six heures.

Les objets sont préparés par les départements et la Chancellerie fédérale. Le Conseil fédéral décide en tant que collège. Chaque conseiller fédéral a une voix. La chancellerie de la Confédération participe aux séances avec voix consultative. Elle fait des propositions mais ne vote pas.

Collégialité

« Le Conseil fédéral prend ses décisions en autorité collégiale », prévoit la Constitution fédérale. Chaque conseiller fédéral a les mêmes droits en qualité de membre du collège. Le président de la Confédération dirige les séances, mais n'a pas plus de droits que ses collègues. Les décisions sont prises en commun. En général, le Conseil fédéral évite les votes : les majorités se dégagent souvent des discussions. Tous ses membres doivent défendre les décisions du collège vis-à-vis de l'extérieur – même lorsqu'ils sont d'un autre avis ou que leur parti les désapprouve.

Consensus

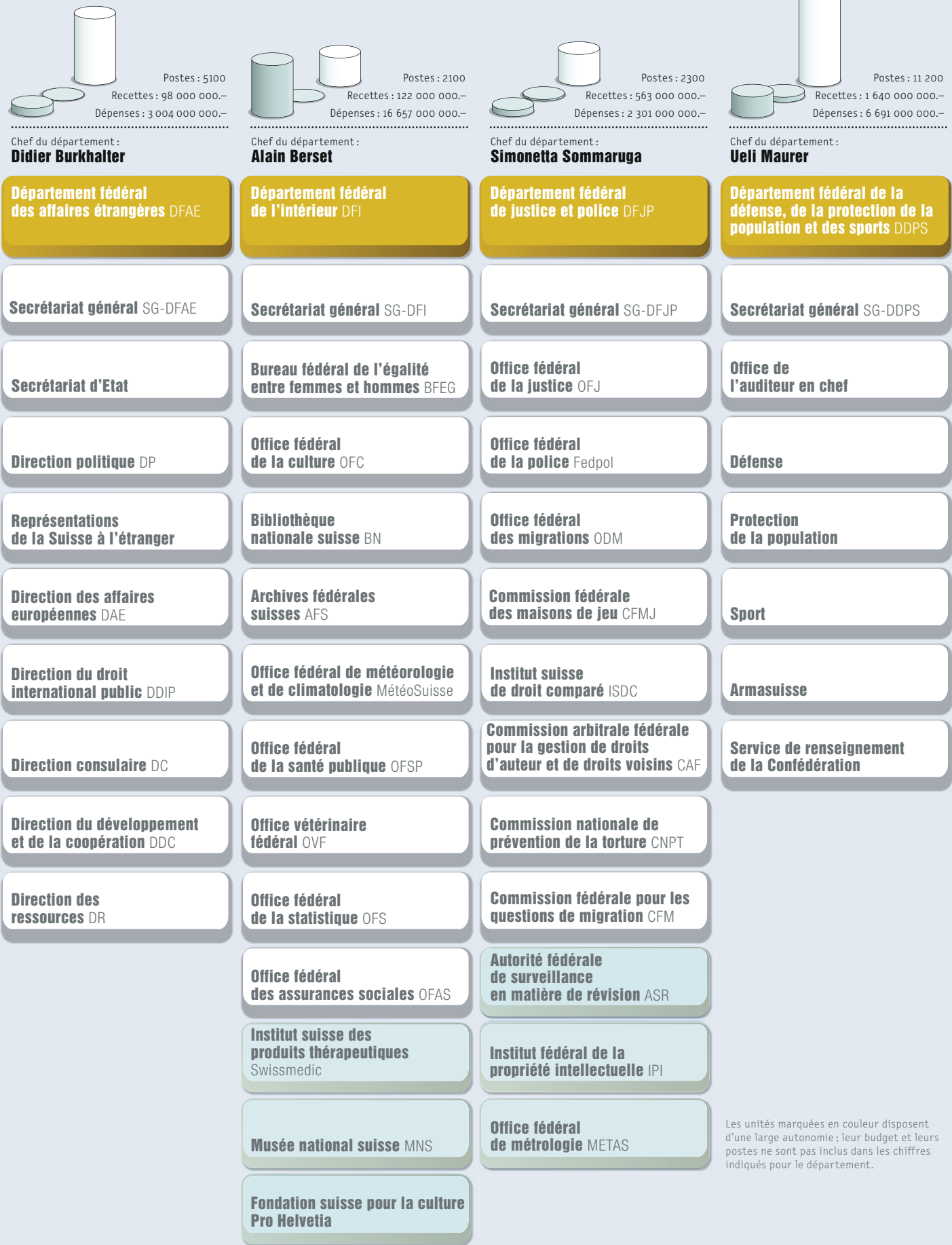
La culture suisse du consensus découle de la conviction selon laquelle les décisions ne sont durables que si elles sont soutenues non seulement par la majorité, mais aussi par les minorités : les décisions importantes doivent être prises de façon consensuelle. Voilà pourquoi les différents partis et régions linguistiques sont intégrés au sein du gouvernement. Les sept membres du Conseil fédéral appartiennent à cinq partis différents et proviennent de cantons alémaniques et romands. En 1984, la première femme est entrée au Conseil fédéral. Aujourd'hui ce dernier compte quatre hommes et trois femmes.

D'un parti gouvernemental unique au multipartisme

La Suisse n'a pas toujours eu un gouvernement composé de plusieurs partis. Après la création de l'Etat fédéral en 1848, les radicaux ont gouverné seuls pendant 43 ans. En 1891, un premier représentant des catholiques-conservateurs (actuel PDC) est entré au gouvernement et, en 1919, un deuxième. En 1929, l'Assemblée fédérale a élu un membre du Parti des Paysans, Artisans et Indépendants (actuelle UDC) au Conseil fédéral. En 1943, pendant la Seconde Guerre mondiale, les socialistes ont à leur tour fait leur entrée au gouvernement. En 1959, les quatre partis ont décidé de former un gouvernement composé de deux radicaux, de deux démocrates-chrétiens, de deux socialistes et d'un représentant du parti qui allait devenir l'UDC (la fameuse « formule magique » 2:2:2:1). Pendant 44 ans, ce rapport de force est resté constant. En 2003, l'UDC a gagné un siège au détriment du PDC lors de l'élection du Conseil fédéral. En 2008, ses deux représentants, Eveline Widmer-Schlumpf et Samuel Schmid sont toutefois passés dans le giron du Parti bourgeois-démocratique PBD nouvellement créé. Suite à la démission de Samuel Schmid, l'UDC a retrouvé en 2009 un siège au Conseil fédéral, avec l'élection d'Ueli Maurer. Depuis lors, la formule se présente comme suit : 2:2:1:1:1 (2 PS, 2 PLR, 1 PDC, 1 PBD, 1 UDC).

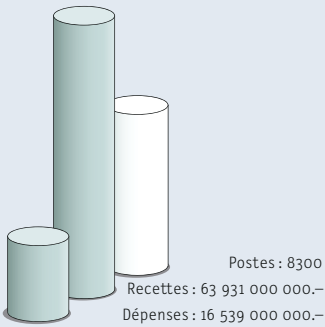
L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION FEDERALE OU

Le lieu de travail des 38 000 employés de la Confédération



Les unités marquées en couleur disposent d'une large autonomie ; leur budget et leurs postes ne sont pas inclus dans les chiffres indiqués pour le département.

Postes : nombre d'équivalents plein temps au 31.12.2012, arrondis
Dépenses/recettes : Budget 2013, arrondies



Chef du département:
Eveline Widmer-Schlumpf

**Département fédéral
des finances DFF**

Secrétariat général SG-DFF

**Secrétariat d'Etat aux questions
financières internationales SFI**

**Administration fédérale
des finances AFF**

**Office fédéral
du personnel OFPER**

**Administration fédérale
des contributions AFC**

**Administration fédérale
des douanes AFD**

**Office fédéral
de l'informatique et
de la télécommunication OFIT**

**Office fédéral
des constructions
et de la logistique OFCL**

**Unité de pilotage Informatique
de la Confédération UPIC**

**Autorité fédérale
de surveillance
des marchés financiers FINMA**

**Contrôle fédéral
des finances CDF**

**Régie fédérale
des alcools RFA**

**Caisse fédérale
de pensions PUBLICA**



Chef du département:
Johann N. Schneider-Ammann

**Département fédéral de
l'économie, de la formation
et de la recherche DEFR**

Secrétariat général SG-DEFR

**Secrétariat d'Etat
à l'économie SECO**

**Secrétariat d'Etat à la
formation, à la recherche
et à l'innovation SEFRI**

**Office fédéral
de l'agriculture OFAG**

**Office fédéral
pour l'approvisionnement
économique du pays OFAE**

**Office fédéral
du logement OFL**

**Surveillance
des prix SPR**

**Commission
de la concurrence COMCO**

**Domaine des Ecoles
polytechniques fédérales
Domaine des EPF**

**Commission
pour la technologie
et l'innovation CTI**

**Institut fédéral
des hautes études en
formation professionnelle IFFP**



Chef du département:
Doris Leuthard

**Département fédéral
de l'environnement,
des transports, de l'énergie
et de la communication DETEC**

Secrétariat général SG-DETEC

**Office fédéral
des transports OFT**

**Office fédéral
de l'aviation civile OFAC**

**Office fédéral
de l'énergie OFEN**

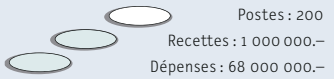
**Office fédéral
des routes OFROU**

**Office fédéral
de la communication OFCOM**

**Office fédéral
de l'environnement OFEV**

**Office fédéral
du développement
territorial ARE**

**Inspection fédérale
de la sécurité nucléaire IFSN**



Chancelière de la Confédération:
Corina Casanova

Chancellerie fédérale ChF

**Préposé fédéral à la
protection des données
et à la transparence**

La Chancellerie fédérale ChF

La chancelière de la Confédération Corina Casanova est à la tête de la Chancellerie fédérale. A l'instar des membres du Conseil fédéral, elle est élue par le Parlement. Elle a un droit de parole au Conseil fédéral et peut soumettre des propositions en tout temps. La chancelière de la Confédération est secondée par les vice-chanceliers André Simonazzi et Thomas Helbling, ainsi que par quelque 250 collaborateurs.

Coordination et contrôle du respect des droits populaires

Trois à quatre fois par an, les citoyens suisses se prononcent sur des questions politiques, et tous les quatre ans, ils renouvellent le Parlement. La Chancellerie fédérale doit faire en sorte que tout se passe sans accroc. Elle veille au bon déroulement des scrutins fédéraux dans les cantons et les communes. Elle se tient aussi à la disposition des partis, des organisations, des groupements politiques et des particuliers qui souhaitent induire des changements en Suisse. Elle leur indique quel instrument est le plus approprié pour leur projet ou leur explique à quoi il faut faire attention avant de déposer une initiative populaire ou une demande de référendum.

Le vote électronique: un projet commun

La plupart des citoyens suisses ne peuvent voter aujourd'hui que de deux façons : par correspondance ou en glissant un bulletin de vote ou un bulletin électoral dans l'urne de leur commune de domicile. A l'avenir, il sera aussi possible de participer au scrutin par voie électronique. La Chancellerie fédérale collabore étroitement avec les cantons pour mettre en œuvre le projet « vote électronique ». Ce projet complexe et de longue haleine est placé sous la devise « La sécurité avant tout » : rien ne sert de vouloir brûler les étapes. Après des tests concluants dans trois cantons, la moitié des cantons participent depuis 2010 aux essais de vote électronique. Aujourd'hui, 150 000 électeurs en moyenne par essai pilote peuvent voter par voie électronique.

Planification pour le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral traite chaque année entre 2000 et 2500 affaires gouvernementales. Ces dernières sont intégrées dans une planification : le programme de la législature est établi pour quatre ans et les objectifs annuels sont coordonnés avec ce dernier. Dans le rapport de gestion, le Conseil fédéral rend des comptes au Parlement en indiquant si les objectifs fixés ont été atteints. Les proces-

sus de planification sont gérés par la Chancellerie fédérale en collaboration avec les départements. Mais la Chancellerie fédérale coordonne aussi la planification à long terme. Le rapport « Perspectives 2025 », par exemple, esquisse les défis que la Suisse aura à relever à plus long terme.

Suivi des projets jusqu'à la décision du Conseil fédéral

Les séances du Conseil fédéral ont lieu normalement chaque mercredi – pendant les sessions chaque vendredi – dès 9 heures précises au Palais fédéral Ouest, et durent en général entre trois et six heures. Avant qu'une affaire atterrisse sur les pupitres des conseillers fédéraux, elle passe par plusieurs étapes, toutes accompagnées par la Chancellerie fédérale. Lorsqu'un projet départemental a passé le cap de la consultation des offices, le chef du département compétent signe la proposition définitive ; les autres membres du Conseil fédéral peuvent ensuite donner leur avis et déposer des contre-propositions dans le cadre d'une procédure de co-rapport. Ce n'est qu'au terme de cette procédure et après l'examen du projet par la Chancellerie fédérale quant à sa régularité formelle et juridique que le projet est inscrit à l'ordre du jour du Conseil fédéral.

Communication des décisions du Conseil fédéral



Immédiatement après la séance du Conseil fédéral, le **vice-chancelier André Simonazzi**, qui est également le porte-parole du Conseil fédéral, informe le public des principales décisions du Conseil fédéral. Lors d'une conférence de presse, il commente les décisions prises, en compagnie d'un membre du gouvernement ou d'une autre personne au courant du dossier. La conférence de presse peut être suivie en direct à l'adresse www.tv.admin.ch.



Thomas Helbling, le second vice-chancelier veille à ce que les sept départements soient informés par écrit et en détail des décisions du Conseil fédéral. Les arrêtés et les rapports sont publiés dans la *Feuille fédérale* dans les trois langues officielles. Le *Recueil officiel du droit fédéral* paraît chaque semaine et contient les nouvelles lois et ordonnances ainsi que les modifications de lois et d'ordonnances. Le *Recueil systématique du droit fédéral*, quant à lui, est actualisé en permanence et comprend l'intégralité du droit en vigueur. Ce recueil est indispensable non seulement aux juristes, mais également à de nombreux particuliers.



Chancelière de la Confédération :
Corina Casanova
Vice-chanceliers : Thomas Helbling, André Simonazzi

Palais fédéral Ouest, 3003 Berne
031 322 37 91
Responsable de l'information : Ursula Eggenberger
www.bk.admin.ch

Des textes en allemand, en français et en italien

Dans un pays plurilingue comme la Suisse, il est essentiel que le droit et les principaux textes du Parlement, du gouvernement et de l'administration soient disponibles dans les trois langues officielles. Les *Services linguistiques centraux* de la Chancellerie fédérale veillent à ce que les lois, les ordonnances et les traités internationaux soient rédigés en des termes compréhensibles en français, allemand et italien. Aujourd'hui de nombreux textes de la Confédération sont aussi traduits en romanche et en anglais.

Les Services linguistiques de la Chancellerie fédérale ne jouent pas seulement un rôle important au plan national, mais aussi au plan international : en 2013/2014, ils président pour la deuxième fois la Conférence des services de traduction des Etats européens (CST). 36 services de traduction, de terminologie et d'interprétation de 17 Etats européens sont regroupés au sein de la CST. Cette dernière vise à favoriser les échanges d'informations et la coopération entre les services membres.

Publications relatives aux votations et aux élections fédérales

Trois à quatre semaines avant chaque votation, plus de cinq millions de citoyens ayant le droit de vote reçoivent une brochure expliquant en des termes aisément compréhensibles les objets soumis au vote. Un groupe de travail dirigé par le porte-parole du Conseil fédéral prépare ces explications en étroite collaboration avec le département compétent, et le Conseil fédéral les approuve après discussion. La brochure en question est très appréciée : quelque 70 % des citoyens ayant le droit de vote s'en servent comme source d'information. Tous les quatre ans, en prévision du renouvellement intégral du Conseil national, la Chancellerie fédérale publie une brochure à titre de notice explicative et de manuel d'instruction civique. En outre, elle gère plusieurs sites Internet de la Confédération : www.admin.ch, www.bundesrat.admin.ch, www.news.admin.ch et le portail suisse www.ch.ch.

Le Käfigturm: un forum où s'échangent des idées politiques

Désireuse d'intéresser le plus grand nombre possible de citoyens à la politique et de communiquer de manière claire et vivante sur des sujets spécifiques, la Chancellerie fédérale anime, avec le concours des Services du Parlement, un forum politique au centre de Berne, dans l'ancienne Tour des prisons (Käfigturm). Ce forum permet à tout un chacun – y compris aux classes, et même aux touristes – d'approfondir ses connaissances politiques de façon non conventionnelle. Des exposés, des conférences-débats et des films complètent les expositions. De la documentation est à la disposition des visiteurs de la Tour des prisons, tandis que les partis

et les associations peuvent y tenir des séances et de petites manifestations (www.kaefigturm.ch; www.facebook.com/Kaefigturm-Forum).

Travail en équipe au sein de la Chancellerie fédérale et archivage automatique

Tous les collaborateurs de la Chancellerie fédérale travaillent avec un système électronique de gestion des dossiers. Ce dernier facilite le travail en équipe et permet l'archivage automatique des documents importants. En outre, le système permet d'automatiser des processus de travail répétitifs.



Sous la direction de **Hans-Rudolf Wenger**, les Services internes veillent à la bonne marche des affaires à la Chancellerie fédérale. Ils comprennent la gestion du personnel, la comptabilité, la logistique, la gestion électronique des affaires, l'informatique, le service des huissiers, la gestion des manifestations à la Maison de Watteville et au domaine du « Lohn » ainsi que le service des légalisations de signatures pour les autorités étrangères.

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence



Préposé:
Hanspeter Thür

www.derbeauftragte.ch

Toute personne a le droit de déterminer elle-même si des données la concernant seront communiquées à des tiers et quel usage en sera fait. La loi sur la protection des données tient compte de ce droit. Elle fixe dans quelles conditions des particuliers, des organes fédéraux ou des entreprises sont habilités à traiter des données personnelles. Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PPPDT) veille au respect de cette loi et donne des conseils dans le domaine de la protection des données ainsi qu'en cas de problèmes liés à la loi sur la transparence, autre domaine qui relève de sa compétence. Forts du principe selon lequel l'activité de l'administration doit être transparente, les citoyens peuvent demander à consulter des documents officiels au moyen d'un simple formulaire. Si l'autorité concernée s'y oppose, les citoyens peuvent déposer une demande en médiation auprès du PPPDT.



Du sang-froid !

Voici à quoi pourrait ressembler un cas de force majeure : vous circulez sur une route à l'étranger et tombez dans une embuscade. Des hommes armés, le visage masqué, s'emparent de vous, vous ligotent et vous emmènent vers un lieu inconnu. Que faire dans une telle situation ?

Cette question de survie, les collaborateurs du Pool d'experts pour la promotion civile de la paix peuvent être amenés à se la poser, s'ils se retrouvent pris entre deux feux dans une région en crise.

C'est à cette situation extrême, et à tant d'autres, que doivent se préparer les experts du DFAE qui partent en mission internationale de promotion de la paix et des droits de l'homme. Pour ce faire, ils suivent une formation de deux semaines, qui comprend une journée d'exercices pratiques.

Comment ne pas désespérer et garder la tête froide lorsque l'on ne peut attendre d'aide de personne et que l'on ne doit compter que sur soi-même ? Comment gérer cette énorme charge de stress ? Comment faire pour se sortir sains et saufs, soi-même et les membres de son groupe, d'une situation aussi périlleuse ?

Claudia Rizzo forme depuis plusieurs années de futurs experts du Pool suisse. Lors des exercices pratiques, elle se tient à distance et observe le comportement des participants. A la fin de la journée, elle discute des expériences vécues avec le groupe et explique ce qui peut contribuer à désamorcer ce type de situation extrême et ce qu'il ne faut surtout pas faire, si l'on veut augmenter ses chances de s'en sortir indemne.

Chaque année, près de 200 experts affectés dans une quarantaine de pays œuvrent pour la promotion de la paix dans le cadre d'organisations internationales ou de programmes bilatéraux. Leur mission est d'aider à mettre sur pied des structures étatiques, d'observer des élections ou de faciliter des efforts de dialogue et des pourparlers de paix. Les experts contribuent ainsi à stabiliser des régions en crise et à améliorer la sécurité de la population.

Claudia Rizzo travaille pour la section Pool d'experts pour la promotion civile de la paix au sein de la division Sécurité humaine de la Direction politique. Elle est l'une des quelque 5400 personnes employées par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Le DFAE sauvegarde les intérêts de la Suisse à l'étranger et met en œuvre la stratégie du Conseil fédéral en matière de politique extérieure qui, pour la période 2012-2015, se concentre sur l'entretien et le développement des relations avec les Etats voisins et avec l'Union européenne (UE). La Suisse entend également renforcer son action en faveur de la stabilité en Europe et dans le monde mais aussi intensifier et diversifier son engagement multilatéral ainsi que les partenariats stratégiques, en particulier avec les pays émergents. La gestion des contacts et des relations avec la « cinquième Suisse » figure parmi les domaines d'action prioritaires. Le DFAE souhaite tirer parti des technologies modernes pour améliorer encore les prestations destinées aux Suisses résidant ou voyageant à l'étranger.

Secrétariat général SG-DFAE



Secrétaire général :
Benno Bättig

Le Secrétariat général, état-major du département, soutient le chef du département dans ses activités quotidiennes. Il coordonne les affaires du Parlement et du Conseil fédéral et porte la responsabilité de la communication et de l'information au sein du DFAE. Il assure le contrôle de gestion et la surveillance de la conduite des affaires diplomatiques et consulaires des représentations suisses à l'étranger. La promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes au sein du DFAE compte également parmi les tâches qui lui sont dévolues.

Présence Suisse, chargée de la communication internationale, cherche à promouvoir les connaissances sur la Suisse ainsi que la perception de la Suisse à l'étranger, notamment à travers la participation du pays à des expositions universelles (Milan 2015 p. ex.) ou aux Jeux olympiques. Directement rattachée au Secrétariat général, elle invite des délégations étrangères en Suisse et gère le portail Internet www.swissworld.org.

Le Service historique du DFAE est également rattaché au Secrétariat général. Il documente notamment le public sur la dimension historique de la politique extérieure de la Suisse.

Secrétariat d'Etat



Secrétaire d'Etat :
Yves Rossier

Le Secrétariat d'Etat assiste le chef du département et joue un rôle clé dans la définition et la planification de la politique extérieure. Le secrétaire d'Etat, qui peut représenter le chef du département en Suisse comme à l'étranger, a pour mission de gérer, coordonner et développer les relations bilatérales de la Suisse avec les autres pays. Parmi les autres dossiers dont il a la charge figurent la collaboration avec l'ONU ainsi que la politique de paix et de sécurité et la politique de désarmement. Il est soutenu en cela par la Direction politique (DP), dont il assume la direction.

Le *Centre de gestion des crises* est directement rattaché au secrétaire d'Etat. Il publie des conseils aux voyageurs, assortis d'une évaluation de la situation sécuritaire dans les pays (www.eda.admin.ch/conseilsauxvoyageurs) et informe via Twitter sur les principales évolutions. Le centre s'occupe également des ressortissants suisses confrontés à des conflits armés, troubles politiques, attentats, catastrophes naturelles ou enlèvements.

La division *Affaires présidentielles et protocole*, qui coordonne le cérémonial et le protocole et veille au respect du Règlement protocolaire de la Confédération, est elle aussi rattachée au Secrétariat d'Etat.

Direction politique DP

Directeur :
Secrétaire d'Etat **Yves Rossier**

La Direction politique a pour mission de prendre la mesure des défis mondiaux, de mettre au point des stratégies de politique étrangère et de détecter les foyers de crises et de tensions. Elle concentre les informations qui permettent de faire valoir les intérêts de la Suisse à l'étranger. Instance de tutelle de toutes les représentations à l'étranger, elle conduit, sous la direction du secrétaire d'Etat, les activités quotidiennes en matière de politique extérieure.

Cinq divisions géographiques sont responsables des relations bilatérales avec les Etats de leurs régions respectives et de la coordination avec l'administration fédérale. Une autre division met en œuvre la politique de la Suisse au sein de l'ONU et d'autres organisations internationales. Elle se charge également de la politique d'accueil de la Suisse à l'égard des organisations internationales.

La division *Sécurité humaine* est attachée à la promotion civile de la paix et au renforcement des droits de l'homme. La sécurité humaine vise à assurer la sécurité individuelle, à protéger les personnes contre la violence politique, la guerre et l'arbitraire. La Division *Politiques extérieures sectorielles* cherche à garantir une position cohérente de la Suisse dans les domaines suivants : finances et économie, environnement, transports, énergie, santé et formation, sciences et affaires spatiales. La division politique de sécurité est chargée des questions de sécurité internationale, de maîtrise des armements et de désarmement.

Représentations de la Suisse à l'étranger

La Suisse est représentée à l'étranger par près de 170 représentations (ambassades, consulats généraux, bureaux de coopération et missions auprès d'organisations internationales). Ces entités défendent ses intérêts diplomatiques, proposent des services consulaires et prennent part activement à la coopération internationale. Certaines représentations hébergent en outre des acteurs tels que des centres d'affaires suisses, *swissnex*, Suisse Tourisme ou Pro Helvetia.



Chef du département :
Didier Burkhalter

Palais fédéral Ouest, 3003 Berne
031 322 31 53
Responsable de l'information : Jean-Marc Crevoisier
www.eda.admin.ch

Direction des affaires européennes DAE



Directeur :
Henri Gétaz

La Direction des affaires européennes est le centre de compétence de la Confédération pour toutes les questions concernant l'intégration européenne. La DAE suit l'évolution des aspects politiques et économiques de l'intégration européenne, coordonne la politique européenne de la Suisse et informe sur ce sujet. Elle prépare des décisions et conduit les négociations avec l'UE en collaboration avec les services compétents. Par ailleurs, elle observe et analyse le développement de l'UE et du droit européen ainsi que ses conséquences pour la Suisse.

Direction du droit international public DDIP



Directeur :
Valentin Zellweger

La Direction du droit international public défend les droits et les intérêts de la Suisse qui découlent du droit international public. Elle veille à ce que la Suisse respecte ses engagements en droit international et s'engage en faveur du respect et du développement du droit international. De manière concrète, elle intervient dans la négociation, la conclusion et la mise en œuvre des traités internationaux. La problématique des avoies de personnes politiquement exposées, les aspects juridiques de la neutralité suisse, les questions touchant aux droits de l'homme ainsi que les conventions de Genève relatives à la protection des victimes des conflits armés internationaux sont les autres dossiers qui lui sont confiés. La DDIP est également chargée des relations avec la Principauté de Liechtenstein.

L'Office suisse de la navigation maritime (OSNM), qui exerce la surveillance sur la navigation maritime sous pavillon suisse, est rattaché à la DDIP. Ce domaine relève en effet principalement du droit international public.

Direction consulaire DC



Directeur :
Gerhard Brügger

En tant qu'interface centrale, la Direction consulaire assure un service public optimal aux citoyens suisses à l'étranger. Les représentations à l'étranger doivent pouvoir répondre de manière fiable et efficace aux besoins en termes de prestations consulaires, par exemple grâce aux stations mobiles réservées à la saisie des données pour les passeports biométriques.

La *Helpline* DFAE (+41 (0)800 24-7-365) répond à toutes les demandes 365 jours par année, 24h/24. Le Centre de service aux citoyens assure la coordination entre les représentations à l'étranger, les organisations, les autorités et les proches des citoyens suisses se trouvant dans une situation d'urgence et ayant besoin d'aide à l'étranger.

La DC est également chargée des relations avec les Suisses de l'étranger. Elle répond à toutes les questions liées au thème « Emigrer et vivre à l'étranger » (www.swissemigration.ch).

Direction du développement et de la coopération DDC



Directeur :
Martin Dahinden

www.deza.admin.ch

La Direction du développement et de la coopération met en œuvre la stratégie du Conseil fédéral dans les domaines de l'aide humanitaire, de la coopération au développement et de la coopération avec l'Europe de l'Est ainsi qu'en matière de coopération globale et de coopération régionale. La DDC apporte un soutien aux victimes de crises et de conflits ainsi qu'une aide d'urgence et une aide à la reconstruction après des catastrophes naturelles et des conflits armés, à travers le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA). Avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la DDC applique le principe de la contribution à l'élargissement aux nouveaux Etats membres de l'UE.

Dans les régions frappées par une grande pauvreté ou en proie à des conflits, la DDC œuvre en faveur d'une croissance durable. Elle soutient le développement rural, les réformes de l'Etat et de l'administration ou des programmes et projets visant à améliorer l'accès de la population à la formation et aux soins ou encore l'emploi et les revenus. Dans le cadre de la coopération avec l'Europe de l'Est, la DDC accompagne les réformes politiques et économiques, conformément au mandat que lui ont confié le Conseil fédéral et le Parlement.

Sur le plan multilatéral, la DDC s'engage dans des organisations internationales, des fonds et des réseaux pour la coopération technique et l'aide financière au profit des pays en développement. Elle soutient de manière ciblée, dans des programmes globaux, des innovations et des projets dans les domaines du climat, de l'eau, de la sécurité alimentaire, de la migration et de la santé.

Par le biais de sa lettre d'information ou de la revue « Un seul monde », la DDC informe régulièrement sur les activités qu'elle mène et sur ses interventions dans les régions se trouvant dans des situations d'urgence, à la suite d'une catastrophe, p. ex.

Direction des ressources DR



Directrice :
Helene Budliger Artieda

La Direction des ressources gère et pilote les ressources du DFAE en tant que centre de compétences et de services (personnel, finances, logistique, informatique, etc.) Elle est responsable de la sécurité des représentations et du personnel. Par ailleurs, elle veille à une exploitation efficiente du réseau extérieur et à l'existence de tous les moyens nécessaires pour optimiser les ressources sur place et assurer une bonne communication et coordination avec la centrale à Berne.

Le Service juridique du département et la Centrale des voyages de la Confédération, qui organise les voyages de service pour toute l'administration fédérale, font partie de la DR.



60 pulsations par minute

Rebis n'est pas stressée. Elle rumine tranquillement devant sa mangeoire pendant que Tanja Kutzer, sa soignante, lui attache autour de la poitrine une ceinture équipée de capteurs qui mesurent, entre autres, son pouls. Pour l'instant, son cœur bat régulièrement.

L'appareil attaché à la patte arrière de la vache donne quant à lui des informations sur son activité ; il enregistre non seulement ses mouvements, quand et combien de fois elle est debout, marche ou est couchée, mais aussi le degré d'humidité et la température de l'étable.

Cette étable fait partie de la station de recherche Agroscope située à Tänikon, en Thurgovie. Tanja Kutzer travaille au Centre spécialisé dans la détention convenable des ruminants et des porcs de l'Office vétérinaire fédéral où, avec ses collègues, elle étudie ce dont Rebis et ses congénères, un million et demi de têtes de bétail dans toute la Suisse, ont besoin pour se sentir bien. Ils évaluent et améliorent par exemple les systèmes de stabulation existants et développent de nouvelles formes de détention répondant aux besoins des animaux.

Ils entretiennent ainsi la bonne réputation des produits agricoles suisses car la population prend très à cœur le respect de la protection des animaux et veut être sûre que les porcs et les ruminants, vaches, moutons et chèvres, vivent conformément à leurs besoins dans les fermes et que le lait vendu dans les magasins provienne de « vaches heureuses ».

L'âge de Rebis (elle a plus de dix ans, ce qui est largement au-dessus de la moyenne pour une vache laitière) prouve que c'est bien le cas.

Tanja Kutzer est collaboratrice scientifique de l'Office vétérinaire fédéral au Centre spécialisé dans la détention convenable des ruminants et des porcs de la Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon.

Elle fait partie des quelque 2500 personnes employées par le Département fédéral de l'intérieur DFI.

Département fédéral de l'intérieur DFI

Secrétariat général SG-DFI



Secrétaire général : www.dfi.admin.ch
Lukas Bruhin

Le Secrétariat général assume des tâches de planification, de coordination et de contrôle. Il sert d'interface entre le chef du Département et les offices fédéraux et fournit des prestations de conseil à l'ensemble du département. Sa section juridique surveille les fondations nationales et internationales d'utilité publique. Le secrétariat de la Commission fédérale contre le racisme, le Service de lutte contre le racisme et le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées lui sont rattachés.

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG



Directrice : www.egalite-suisse.ch
Sylvie Durrer

Le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes a pour mission d'encourager la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines. Ses priorités portent sur le droit, le travail – rémunéré et non rémunéré – et la violence domestique. Afin de favoriser l'égalité dans la vie professionnelle, le BFEG octroie des aides à divers projets ainsi qu'à des services de consultation. Il accorde une attention toute particulière aux questions salariales. Le secrétariat de la Commission fédérale pour les questions féminines lui est administrativement rattaché.

Office fédéral de la culture OFC



Directeur : www.bak.admin.ch
Jean-Frédéric Jauslin

L'OFC formule la politique culturelle de la Confédération. Il favorise la culture et fait en sorte qu'elle puisse se développer. Il soutient la création, il appuie et encourage les projets des différentes communautés linguistiques et culturelles, et apporte son soutien aux organisations culturelles. L'OFC veille à la conservation du patrimoine, des monuments et des sites archéologiques. Il héberge également le bureau de l'art spolié et le service spécialisé chargé du transfert des biens culturels. Il gère en outre des collections dont la Collection d'art de la Confédération.

Bibliothèque nationale suisse BN



Directrice : www.nb.admin.ch
Marie-Christine Doffey

La BN a pour mission de collectionner, sauvegarder, répertorier et rendre accessible les publications relatives à la Suisse, qu'elles soient électroniques ou sur papier. La BN comprend en outre une série de collections spéciales, notamment les Archives littéraires et le Cabinet des estampes. Le Centre Dürrenmatt à Neuchâtel lui est administrativement affilié.

Archives fédérales suisses AFS



Directeur : www.bar.admin.ch
Andreas Kellerhals

Les AFS évaluent, prennent en charge et mettent en valeur les documents de la Confédération qui ont une valeur archivistique. L'ensemble de ces archives, qui occupe plus de 50 kilomètres de rayons et 13 téraoctets, renferme des documents originaux tels que la Constitution fédérale, des documents administratifs, des photos, des films, des documents sonores ou des banques de données. La transmission de ces documents est indispensable pour garantir la continuité et la transparence de l'Etat de droit et permet aux citoyens de contrôler l'activité de l'Etat et de l'administration sur une base démocratique. Enfin, elle sert de base à la recherche scientifique.

Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse



Directeur : www.meteoschweiz.ch
Christian Plüss

MétéoSuisse fournit, en qualité de service météorologique et climatologique national, des données météorologiques et climatiques et est au service aussi bien de la population suisse que du monde politique, économique et scientifique. Les stations de mesure au sol, les radars météorologiques, les satellites, les radiosondes et d'autres instruments surveillent l'évolution du temps. En plus de l'observation de l'atmosphère, de la préparation des prévisions ainsi que de l'avertissement des autorités et de la population en cas d'intempéries, MétéoSuisse exploite les données pour analyser le changement climatique ainsi que les événements météorologiques extrêmes et pour établir des scénarios concernant l'évolution du climat en Suisse.

Office fédéral de la santé publique OFSP



Directeur : www.bag.admin.ch
Pascal Strupler

L'OFSP assume, de concert avec les cantons, la responsabilité des domaines touchant à la santé publique ainsi qu'à la politique sanitaire. Sa mission consiste à garantir et à développer les volets «maladie» et «accidents» de l'assurance sociale. L'OFSP édicte la législation visant la protection des consommateurs (denrées alimentaires, produits chimiques et thérapeutiques, cosmétiques, objets usuels) et veille à son application. Il est aussi en charge de la surveillance des maladies transmissibles et de la radioprotection.

L'OFSP élabore les programmes de lutte contre les dépendances (tabac, alcool, drogues illégales), encourage les modes de vie sains et dirige le programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles. Il réglemente la formation des professions médicales et en décerne les diplômes fédéraux. Enfin, il est responsable de la législation et de la surveillance dans les domaines de la sécurité biologique, de la recherche sur l'être humain et de la médecine de la transplantation. L'OFSP représente en outre les intérêts sanitaires de la Suisse dans les organisations internationales et auprès d'autres Etats.



Chef du département :
Alain Berset

Inselgasse 1, 3003 Berne
031 322 80 33
Responsable de l'information : Nicole Lamon
www.dfi.admin.ch

Office vétérinaire fédéral OVF



Directeur :
Hans Wyss

www.ovf.admin.ch

L'OVF est le service spécialisé en charge du bien-être des animaux. Il veille en outre à la santé humaine et animale, car il faut des animaux sains pour pouvoir produire des denrées alimentaires irréprochables. L'OVF est également responsable de la protection des animaux, de la lutte contre les épizooties et de la sécurité de la production primaire des denrées alimentaires d'origine animale. Il élabore par ailleurs la législation fédérale dans les domaines de la protection et de la santé des animaux et veille à l'exécution uniforme de la législation dans les cantons. Il surveille en outre le commerce international des animaux vivants, des produits animaux et des denrées alimentaires d'origine animale. En qualité d'autorité d'exécution de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), il apporte une contribution précieuse à la protection et à la conservation des espèces animales et végétales ainsi que de leur habitat.

L'OVF s'investit également dans la recherche appliquée et soutient des projets de recherche dans son domaine de compétence. L'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI) lui est rattaché. L'IVI est le centre de contrôle des vaccins et des sérums destinés aux animaux et le laboratoire de référence suisse pour le diagnostic, la surveillance et le contrôle des épizooties hautement contagieuses.

Office fédéral de la statistique OFS



Directeur :
Jürg Marti

www.statistik.admin.ch

La statistique contribue à la transparence dans les débats de société et les discussions politiques. C'est pourquoi l'OFS fournit des informations sur l'état et l'évolution de la Suisse dans de nombreux domaines. Les informations qu'il produit servent à comprendre le présent et à planifier l'avenir. *L'Annuaire statistique*, le *Mémento statistique* et surtout le portail Internet couvrent l'ensemble des domaines de la statistique fédérale. Les principes qui guident le travail de l'OFS sont la scientificité, la protection des données, l'orientation clients et l'actualité.

Office fédéral des assurances sociales OFAS



Directeur :
Jürg Brechbühl

www.ofas.admin.ch

La Suisse dispose d'un système de sécurité sociale efficace et solide. Cette couverture de qualité doit être préservée à l'avenir car elle est un élément capital de la paix civile. L'OFAS veille au maintien et à l'adaptation de ce système dans son domaine de compétence, qui comprend l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les prestations complémentaires, la prévoyance professionnelle (caisses de pension), les allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, le service civil ou la protection civile et en cas de maternité, ainsi que les allocations familiales. La famille, la jeunesse et les relations entre les générations font également partie de son champ d'action, tout comme les questions générales en matière de politique sociale.

L'OFAS contrôle le travail des organes d'exécution. Il prépare l'ajustement constant des lois à l'évolution des réalités sociales. Dans certains cas, comme celui des aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, il remplit lui-même la fonction d'organe d'exécution.

Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic



Directeur :
Jürg H. Schnetzer

www.swissmedic.ch

Swissmedic est l'autorité d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques. Il veille à ce que les produits thérapeutiques autorisés en Suisse soient sûrs, efficaces et de qualité irréprochable, contribuant ainsi pour une part essentielle à la protection de la santé de l'être humain et des animaux. L'institut collabore avec des autorités partenaires aux niveaux national et international.

Musée national suisse MNS



Directeur :
Andreas Spillmann

www.nationalmuseum.ch

Le MNS est l'unité administrative faîtière qui regroupe trois musées : le Musée national de Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwytz, ainsi que le Centre des collections d'Affoltern am Albis. Les musées consacrent leurs expositions permanentes à l'histoire culturelle de la Suisse, depuis les époques les plus reculées jusqu'à aujourd'hui. Ils fournissent ainsi leur contribution à l'étude de l'identité suisse. Les expositions temporaires font le lien avec des thèmes actuels vus sous un angle social, économique ou historique. Avec plus de 820 000 objets, le MNS dispose du plus grand fonds consacré à l'histoire culturelle et à l'artisanat de Suisse.

Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia



Directeur :
Andrew Holland

www.prohelvetia.ch

Pro Helvetia est une fondation de droit public. Elle s'occupe de projets de portée nationale et contribue aux échanges culturels à l'intérieur de la Suisse. Elle soutient la diffusion de la culture suisse à l'étranger et s'engage en faveur de la médiation culturelle. Pro Helvetia complète l'encouragement de la culture qu'assurent les cantons et les communes. Elle décide en toute autonomie des soutiens qu'elle accorde.

Une longueur d'avance, grâce à la technologie

Où un garde-frontière suisse peut-il vérifier à quoi ressemble le passeport d'un pays sud-américain ? Comment un policier cantonal peut-il s'assurer que le document d'identité étranger qu'il a entre les mains n'est pas un faux ?

C'est là qu'intervient Elisa Gianinazzi, du Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation, à Berne. Elle est chargée de saisir et d'analyser des modèles de documents officiels du monde entier dans une banque de données de l'Office fédéral de la police, qui peut être consultée 24 heures sur 24. Elle s'apprête à photographier et décrire le passeport en vigueur de la Bolivie, de l'Afrique du Sud, de la Nouvelle-Zélande et du Kosovo. La lumière ultraviolette fait apparaître les caractéristiques de sécurité spécifiques de chaque document.

De nouvelles techniques de production élaborées ont compliqué le travail des faussaires : il est aujourd'hui quasiment impossible de fabriquer de faux documents. Toujours plus répandus depuis quelques années, les passeports électroniques sont munis d'éléments de sécurité infalsifiables ou presque. En plus de la traditionnelle zone à lecture optique, de la feuille recouverte d'une pellicule transparente ultrafine et du papier spécial, ces passeports contiennent une puce d'identification par fréquence radio, sur laquelle sont enregistrées des données biométriques, comme la photo du visage et les empreintes digitales, qui contribuent à la sécurité du document.

Il n'est pas possible de manipuler ou de copier ces données sans que cela se remarque. Les empreintes digitales sont particulièrement sécurisées : pour qu'une autorité suisse ou étrangère puisse les lire, elle a impérativement besoin d'une autorisation spéciale. Le Conseil fédéral ne l'accorde qu'aux pays dont le niveau de protection des données est équivalent à celui de la Suisse.

Ces procédés techniques complexes ont permis de faire sensiblement baisser le nombre de documents de voyage falsifiés en Suisse. Une dizaine de documents contrefaits sont néanmoins découverts tous les jours lors de contrôles aux frontières ou à l'intérieur du pays.

Elisa Gianinazzi travaille comme collaboratrice forensique au Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation de l'Office fédéral de la police. Elle est l'une des quelque 3000 employés du Département fédéral de justice et police (DFJP).



Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat général SG-DFJP



Secrétaire général : **Matthias Ramsauer** Responsable CSI : **Christian Baumann** www.ejpd.admin.ch

Le Secrétariat général soutient et conseille la chef du département dans son travail quotidien et assume une fonction d'interface entre les différentes unités du DFJP : il coordonne les objets destinés au Parlement et au Conseil fédéral, informe l'opinion publique des activités du département via les médias ou l'internet et dirige de manière centralisée le personnel et les finances de tout le département.

Le Centre de services informatiques (CSI-DFJP) est aussi rattaché au SG DFJP). Il développe et exploite des applications spécifiques pour la justice, la police et les autorités compétentes en matière de migrations partout en Suisse, comme les systèmes de recherches policières et le casier judiciaire. Le Service chargé de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication est subordonné administrativement au CSI-DFJP.

Office fédéral de la justice OFJ



Directeur : **Michael Leupold** www.bj.admin.ch

L'Office fédéral de la justice élabore des actes législatifs dans les domaines du droit civil, du droit pénal, du droit des poursuites et des faillites, du droit international privé, ainsi que du droit public et du droit administratif. Il assume une fonction de conseil au sein de l'administration fédérale pour tous les projets législatifs. L'office exerce par ailleurs la haute surveillance de la Confédération en matière de registre du commerce, d'état civil et de registre foncier, ainsi qu'en matière de poursuite pour dettes et de faillite, ou encore d'exécution des peines. Il gère le casier judiciaire et verse aux cantons des subventions de construction pour les établissements destinés à l'exécution des peines et des mesures. Quant aux subventions d'exploitation qu'il alloue aux établissements destinés à l'exécution de mesures institutionnelles d'aide à la jeunesse, elles contribuent à garantir la qualité du travail éducatif.

Sur le plan international, l'office représente la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg et dans de nombreuses organisations internationales. Il est en outre l'autorité centrale compétente pour les cas d'enlèvement international d'enfants et pour les adoptions internationales. L'OFJ coopère également avec les autorités étrangères dans les domaines de l'enquête judiciaire et de l'extradition.

Office fédéral de la police Fedpol



Directeur : **Jean-Luc Vez** www.fedpol.admin.ch

Les collaborateurs de l'Office fédéral de la police se mobilisent dans des domaines d'activité divers afin d'assurer la sécurité de la population et de l'Etat de droit en Suisse. Sur mandat du Ministère public de la Confédération, ils enquêtent chaque année dans plusieurs centaines d'affaires de grande criminalité relevant de la compétence fédérale, notamment des affaires de terrorisme, de crime organisé et de blanchiment d'argent. Dans de nombreuses procédures, l'office apporte en outre son soutien aux autorités can-

tonales de poursuite pénale, essentiellement en matière de lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants et de lutte contre la pornographie infantile sur Internet.

La sécurité des autorités et des bâtiments de la Confédération est aussi du ressort de l'office, qui veille à la protection des personnes et des bâtiments que la Suisse est tenue de protéger en vertu d'obligations internationales. Le passeport et la carte d'identité suisses relèvent également de sa compétence. A ce titre, l'office assure l'interface entre les fournisseurs, les autorités d'établissement et les citoyens. Il met par ailleurs à la disposition de ses partenaires suisses et étrangers une structure policière centralisée à l'échelle suisse : parmi les prestations fournies figure l'exploitation de banques de données répertoriant les recherches de personnes ou d'objets ou permettant d'identifier des personnes et des traces. Enfin, l'office conclut des accords de coopération policière avec des Etats ciblés afin de renforcer la lutte contre la criminalité internationale.

Office fédéral des migrations ODM



Directeur : **Mario Gattiker** www.bfm.admin.ch

Quelles conditions doivent être remplies pour qu'un informaticien indien puisse travailler dans une entreprise en Suisse, un étudiant croate suivre une formation à l'EPFL ou un requérant afghan obtenir l'asile ? Ces questions constituent le cœur de métier de l'Office fédéral des migrations (ODM). Les réglementations concernant l'octroi d'autorisations de séjour à des personnes étrangères désireuses de travailler, d'étudier ou de vivre en Suisse relèvent en effet de la responsabilité de l'ODM, qui veille à leur application uniforme à l'échelle nationale. Ses collaborateurs sont aussi chargés de décider, à la lumière des dispositions légales pertinentes, qui peut bénéficier de la protection de la Suisse contre les persécutions. L'ODM organise aussi en collaboration avec les cantons l'hébergement des requérants d'asile et le retour des personnes qui n'ont pas besoin d'être protégées. Il est en outre étroitement associé au développement des bases légales qui régissent les domaines de l'asile et des étrangers, de même que ceux de la nationalité et de l'intégration. Concernant ce dernier domaine, l'office coordonne les mesures d'intégration mises en œuvre par la Confédération, les cantons et les communes. Enfin, l'ODM est responsable des naturalisations au niveau fédéral.

Commission fédérale des maisons de jeu CFMJ



Directeur : **Jean-Marie Jordan** www.esbk.admin.ch

La CFMJ exerce la surveillance des maisons de jeu suisses et s'assure ainsi que les casinos offrent des conditions de jeu équitables à leurs clients. Elle vérifie également que les maisons de jeu observent leurs devoirs de diligence et mettent en œuvre les mesures prescrites en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de prévention de la dépendance au jeu. La CFMJ est aussi chargée de déterminer si, dans un jeu particulier, les chances de gain sont déterminées principalement par le hasard ou par l'adresse des joueurs. Une autre de ses missions est de poursuivre le jeu



Chef du département :
Simonetta Sommaruga

Palais fédéral Ouest, 3003 Berne
031 322 18 18
Responsable de l'information : Sylvia Scalabrino
info@gs-ejpd.admin.ch
www.ejpd.admin.ch

de hasard illégal. Enfin, la CFMJ prélève l'impôt sur les maisons de jeu. Le produit de cet impôt perçu sur le produit brut des jeux réalisés par les casinos est reversé principalement au fonds de compensation AVS.

Institut suisse de droit comparé ISDC



Directrice :
Christina Schmid

www.isdc.ch

Autres pays, autres mœurs : ce dicton est bien connu de la Suisse, qui entretient de nombreuses relations avec l'étranger. Ces autres coutumes, ces législations étrangères, peuvent justement être pertinentes dans des questions familiales ou des transactions revêtant une dimension internationale. L'ISDC renseigne des tribunaux, des autorités et des avocats sur les systèmes juridiques d'autres pays. Pour que la Suisse tire aussi profit des expériences faites à l'étranger, l'institut propose également au législateur des modèles de référence et des sources d'inspiration.

Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins CAF



Présidente :
Laura Hunziker Schnider

www.eschk.admin.ch

Quiconque copie ou envoie un morceau de musique ou le diffuse en dehors du cercle privé est tenu de verser une indemnité à l'auteur de l'œuvre. Cette obligation s'applique aussi aux œuvres littéraires et audiovisuelles. La rétribution est versée aux auteurs et à ceux qui exécutent ces œuvres. Le montant des rémunérations dues au titre du droit d'auteur et des droits voisins est négocié entre les différentes sociétés de gestion et les associations représentatives d'utilisateurs. La tâche de la commission est d'examiner et d'approuver ces tarifs.

Commission nationale de prévention de la torture CNPT



Président :
Jean-Pierre Restellini

www.nkvt.admin.ch

La Suisse a ratifié le protocole se rapportant à la Convention de l'ONU contre la torture, manifestant ainsi sa volonté de soutenir les efforts déployés dans ce domaine. Par des visites et des contrôles en Suisse dans les prisons et les lieux où sont détenues des personnes privées de liberté, la CNPT apporte sa pierre à la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants. Ses membres sont des spécialistes des domaines médical – notamment psychiatrique – et juridique, de la poursuite pénale et de l'exécution des peines et des mesures.

Commission fédérale pour les questions de migration CFM



Président :
Walter Leimgruber

www.ekm.admin.ch

Commission extraparlamentaire, la CFM conseille le Conseil fédéral et les différents services de l'administration sur les questions touchant aux migrations, rédige des avis et des recommandations et publie des rapports. Elle est composée de 30 membres, dont près de la moitié a une expérience personnelle de la migration.

Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR



Directeur :
Frank Schneider

www.revisionsaufsichtsbehoerde.ch

L'ASR s'assure que les prestations de révision dispensées en Suisse respectent les prescriptions légales et répondent à des exigences élevées en matière de qualité. A cette fin, elle dispose d'un service chargé des agréments et tient un registre public et gratuit des personnes physiques et des entreprises qui proposent des prestations de révision au sens de la loi. Elle surveille en outre les entreprises qui fournissent des prestations de révision aux sociétés ouvertes au public. L'ASR travaille en étroite collaboration avec d'autres autorités de surveillance, les bourses, les autorités pénales, les tribunaux civils et les autorités étrangères de surveillance en matière de révision.

Institut fédéral de la propriété intellectuelle IPI



Directeur :
Roland Grossenbacher

www.ige.ch

Les inventeurs et autres esprits créatifs peuvent faire enregistrer auprès de l'IPI leurs innovations et leurs créations afin de se prémunir contre le plagiat : il est possible de breveter des inventions, de déposer un nom comme marque et de faire enregistrer des formes et des modèles en tant que designs. L'IPI fournit des informations et des conseils sur son site internet et par téléphone et propose des recherches assistées dans la littérature brevets. Il conseille également les autorités fédérales et représente la Suisse à l'étranger et au sein d'organisations internationales.

Institut fédéral de métrologie METAS



Directeur :
Christian Bock

www.metas.ch

Les produits et les services suisses se distinguent par leur grande qualité, leur précision et leur fiabilité. Pour atteindre ce degré de perfection, des mesures et des vérifications exactes et rigoureuses sont indispensables. L'Institut fédéral de métrologie (METAS) est le lieu de la précision par excellence. Par son activité et ses prestations, METAS crée les conditions nécessaires pour que les entreprises, les milieux de la recherche et l'administration suisses puissent effectuer les mesures et les vérifications dont elles ont besoin, avec la précision nécessaire. L'institut est aussi chargé d'élaborer les dispositions légales en matière de métrologie et de surveiller, en collaboration avec les cantons, l'utilisation d'outils de mesure dans le commerce et dans les services touchant à la sécurité publique et à l'environnement.

200 pieds au-dessus du Säuliamt

Le lieutenant-colonel Lukas Gieringer survole Affoltern am Albis avec son EC635 et met le cap sur la Reuss en passant au-dessus d'Isenberg. Toutefois, ce n'est pas à quelque 60 mètres au-dessus du district de Knonau (Säuliamt) qu'il effectue ce vol, mais dans une halle sur la base aérienne d'Emmen, à bord de l'un des deux simulateurs d'hélicoptère des Forces aériennes.

Ces deux simulateurs sont montés sur des vérins hydrauliques, qui reconstituent quasiment à l'identique tous les mouvements et toutes les vibrations d'un hélicoptère en vol. La vue sur le paysage depuis le cockpit est générée par ordinateur : la reproduction des routes, des habitations et des arbres est proche de la réalité. Cette technique extrêmement complexe procure au pilote des sensations de vol réalistes.

Les simulateurs sont principalement utilisés pour la formation ainsi que dans le cadre du programme annuel d'entraînement et de perfectionnement des pilotes professionnels et de milice suisses. Lorsque ceux-ci sont reconvertis sur un « Cougar », ils ont déjà accompli plus de 300 heures de vol sur d'autres hélicoptères.

Avec Lukas Gieringer, ils effectuent plusieurs fois toutes les procédures, notamment celles qui ne peuvent pas être réalisées en vol pour des questions de sécurité, et s'entraînent à faire face à toutes les situations de pannes possibles. Leurs missions principales consistent à s'exercer aux différentes tâches dans le cockpit et, avant tout, à apprendre à maîtriser les instruments de vol.

Grâce à ce système parfaitement au point, presque toutes les situations peuvent être simulées dans des conditions proches de la réalité, raison pour laquelle les heures passées dans le simulateur sont considérées par les Forces aériennes comme des heures de vol normales.

Les essais virtuels au sol contribuent à baisser fortement les coûts en matière de formation. De plus, ils permettent de réduire les nuisances sonores ainsi que les autres impacts sur l'environnement, et ce non seulement dans le Säuliamt, mais aussi dans tout le pays.

Lukas Gieringer est le chef des simulateurs d'hélicoptères au sein de l'Etat-major des Forces aériennes A3/5 et l'un des 12 000 collaborateurs du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS.



Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

Secrétariat général SG-DDPS



Secrétaire générale :
Brigitte Rindlisbacher

Les activités du chef du DDPS sont extrêmement variées. Le Secrétariat général (SG) se compose d'une équipe de spécialistes de domaines les plus divers qui soutiennent le chef du département dans son travail quotidien et qui effectuent également un travail de planification à moyen et à long termes. Le SG dirige, coordonne et surveille l'utilisation des ressources du département dans les domaines du personnel, des finances, du droit, de la politique, de la surveillance ainsi que du territoire et de l'environnement. Il est en outre responsable de la stratégie en matière de politique de sécurité, de la communication, de la Bibliothèque Am Guisanplatz, des services de traduction et du Centre de dommages du DDPS.

Office de l'auditeur en chef



Auditeur en chef :
Brigadier Dieter Weber

www.oa.admin.ch

L'Office de l'auditeur en chef veille à ce que les tribunaux militaires puissent remplir leur tâche indépendamment du commandement de l'armée et de l'administration. L'auditeur en chef est le chef de la justice militaire et le procureur général de l'armée. Il ouvre des procédures pénales relevant de la juridiction militaire, en assure la surveillance et exerce les droits et les devoirs procéduraux conférés par le législateur.

Défense



Chef de l'armée :
Commandant de corps André Blattmann

www.armee.ch

Le deuxième D du sigle DDPS signifie «défense» et représente la colonne vertébrale de l'armée suisse, chargée de la planification, de la gestion et de l'administration. La Défense constitue le plus grand domaine du département. Il est géré par le chef de l'armée, qui revêt le grade de commandant de corps (général à trois étoiles). Le groupement Défense comprend le quartier général (qui inclut l'Etat-major de l'armée et l'Etat-major de conduite), les Forces terrestres et les Forces aériennes, la Formation supérieure des cadres de l'armée ainsi que la Base logistique de l'armée et la Base d'aide au commandement de l'armée.

L'Etat-major de l'armée est responsable de la mise en œuvre des prescriptions et instructions politiques à l'échelon stratégique-militaire. Il assure en outre le développement, la planification, l'attribution des ressources ainsi que le pilotage de l'armée. L'Etat-major de conduite planifie et gère la disponibilité de la troupe et les engagements, que ce soit pour assurer la sécurité du World Economic Forum (WEF) à Davos, les opérations de promotion de la paix dans les Balkans (p. ex. avec l'engagement de la Swisscoy au Kosovo) ou l'aide en cas de catastrophe lorsque des avalanches, des inondations ou des feux de forêt se produisent en Suisse et à l'étranger.

Les commandants des Forces terrestres et des Forces aériennes, qui revêtent également le grade de commandant de corps, assument la responsabilité générale de l'instruction et de la disponibilité des formations au sol et dans les airs.

La Formation supérieure des cadres de l'armée dispense quant à elle des cours de formation et de perfectionnement aux officiers de milice et aux militaires de carrière. La Base logistique garantit l'ensemble du ravitaillement et l'évacuation des armes, du matériel et des denrées alimentaires. Elle assure en outre la maintenance et le fonctionnement de l'infrastructure. Les troupes sanitaires et les troupes de transport font également partie de la Base logistique. La Base d'aide au commandement met à disposition l'ensemble des prestations d'appui électroniques.

Protection de la population



Directeur :
Willi Scholl

www.bevoelkerungsschutz.ch

Le P du sigle DDPS correspond à Protection de la population. Cette dernière représente un système coordonné civil pour la conduite, la protection, le sauvetage et l'aide. En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la protection de la population assure la collaboration entre les cinq organisations partenaires que sont la police, les sapeurs-pompiers, les services de la santé publique, les services techniques et la protection civile. Un organe de conduite commun assume la coordination et la conduite des interventions.



Chef du département :
Ueli Maurer

Palais fédéral Est, 3003 Berne
031 324 50 58
Responsable de l'information : Peter Minder
www.vbs.admin.ch

La protection de la population incombe dans une large mesure aux cantons. La Confédération, en particulier l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), est responsable des principes de base et de la coordination, notamment dans les domaines de la conception, de la protection ABC (dangers atomiques, biologiques et chimiques), de l'alerte et de l'alarme, de l'instruction et de l'infrastructure de protection. En outre, en cas d'augmentation de la radioactivité, d'accidents survenant dans les barrages hydrauliques, d'épidémies et d'épizooties ainsi que lors d'un conflit armé, il lui incombe de prendre les dispositions qui s'imposent.

L'OFPP compte par ailleurs deux organes qui accomplissent des tâches spéciales : en tant qu'élément central du dispositif d'intervention de la Confédération, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), à Zurich, constitue le point de contact pour toutes les questions en rapport avec la protection de la population. En cas d'événements extraordinaires, elle est responsable de la transmission de l'alerte aux autorités et du suivi de la situation à l'échelon de la Confédération. Lors d'événements impliquant une augmentation de la radioactivité, elle peut transmettre l'alarme à la population et ordonner des mesures de protection. Le Laboratoire de Spiez est l'institut suisse pour la protection ABC. L'ONU et d'autres organisations internationales ont fréquemment recours à ses services.

Sport



Directeur :
Matthias Remund

www.baspo.ch

Le S de l'abréviation DDPS correspond aux Sports. L'Office fédéral du sport (OFSPO) à Macolin promeut le sport et l'activité physique pour toute la population. Ses activités consistent à montrer les effets positifs du sport et de l'activité physique du point de vue de la santé, de l'éducation, des performances, de l'économie et du développement durable. L'OFSPO veille à l'élaboration et au développement de la politique nationale en matière de sport ainsi qu'à la mise en œuvre des objectifs qui en découlent. Jeunesse+Sport représente le principal programme de promotion de l'OFSPO. Près de 550 000 jeunes y participent chaque année dans 75 disciplines. La Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), qui est rattachée à l'OFSPO, est l'un des plus importants centres de formation sportive en Suisse. Font partie de ses compétences essentielles la pédagogie, la relève, le sport d'élite ainsi que la qualité de l'enseignement de l'éducation physique. Dans ces domaines, la HEFSM se charge de l'enseignement, de la recherche et du développement et propose des prestations. A Macolin et à Tenero (TI), l'OFSPO exploite des centres modernes de formation, de cours et d'entraînement, qu'il met à la disposition de la haute école ainsi qu'à celle des fédérations, des sociétés et des écoles.

Armasuisse



Chef de l'armement :
Ulrich Appenzeller

www.armasuisse.ch

Armasuisse est le centre de compétences du DDPS pour les acquisitions, la technologie, l'immobilier et les géodonnées. Il fournit à l'armée et à la protection de la population des systèmes, des véhicules, du matériel et des immeubles. armasuisse est l'un des deux centres de compétences de la Confédération chargés des acquisitions.

Chaque foyer suisse dispose au moins d'un produit ou d'un objet en lien avec armasuisse, qu'il s'agisse d'un produit de haute qualité de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) ou de l'équipement personnel d'un soldat suisse.

Armasuisse englobe les domaines Développement de l'entreprise et controlling, Ressources et support et l'Office fédéral de la topographie ainsi que les domaines de compétences suivants : Systèmes de conduite et d'exploration (acquiert p. ex. des simulateurs), Systèmes terrestres (acquiert p. ex. des véhicules blindés), Systèmes aéronautiques (acquiert p. ex. des avions pour la Confédération), Achats et coopérations, Sciences et technologies et armasuisse Immobilier (gère près de 24 000 objets et 24 000 hectares de terrain du DDPS).

Etant donné qu'armasuisse est présent pendant toute la durée de vie des armes et des appareils, il est aussi responsable de leur liquidation.

Service de renseignement de la Confédération



Directeur :
Markus Seiler

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) a pour mandat légal d'évaluer globalement la menace pesant sur la Suisse. Par ses actions et ses prestations préventives, il contribue directement à la protection de la Suisse. A cet effet, le SRC se procure des informations avec des moyens de renseignement, les analyse et diffuse ses évaluations et ses conclusions dans le but de présenter aux décideurs à tous les échelons un tableau de la situation contenant des renseignements utiles à la conduite. Dans ce contexte, une importance particulière est accordée à la détection précoce des menaces et des dangers, de même qu'à la mise en évidence des chances pour les intérêts de la Suisse.

Le SRC traite des thèmes tels que le terrorisme, la prolifération, l'extrémisme violent et les activités de renseignement prohibées, de même que les développements régionaux en matière de sécurité, y compris les aspects militaires. Il s'appuie sur un vaste réseau de partenaires en Suisse et à l'étranger. Il est contrôlé par divers organes de l'administration et du Parlement.



TVA incl.

En Suisse, cette abréviation, qui signifie que la TVA est incluse dans le montant total, figure plus ou moins sous cette forme sur tous les tickets de caisse et toutes les factures.

Toute personne, qu'il s'agisse d'un boulanger, d'un hôtelier ou d'un avocat, doit demander à sa clientèle de payer la TVA: pour le boulanger, celle-ci se monte actuellement à 2,5%, pour l'hôtelier, elle est de 3,8% et pour l'avocat de 8%. La TVA est due sur pratiquement tous les biens et services.

Une somme considérable est amassée de cette manière: environ un tiers des recettes fédérales provient de la TVA, à savoir quelque 22 milliards de francs par année, ce qui correspond à environ 60 millions de francs par jour.

En effectuant des contrôles au sein des entreprises, Sonja Stettler, expert fiscal, veille à ce que toutes les entreprises, de la raison individuelle au grand groupe, décomptent correctement l'impôt et s'acquittent du paiement.

Ces contrôles sont particulièrement importants dans le cas d'un impôt fondé sur le principe de l'autotaxation; en effet, tous les assujettis ne connaissent pas toutes les prescriptions, et certaines personnes, principalement les jeunes entrepreneurs, ne savent pas exactement quelles sont leurs obligations. La division Contrôle externe a donc également pour tâche de fournir des informations aux assujettis et de garantir l'égalité de traitement.

Dans cette exploitation, la comptabilité remise à Sonja Stettler pour le contrôle est tenue de manière irréprochable. Mais le tri des pièces justificatives et la comparaison de celles-ci avec les écritures saisies dans les livres de comptes requièrent du temps; Sonja Stettler limite donc le contrôle détaillé à une période représentative, en général à une année.

Quoi qu'il en soit, Sonja Stettler et ses collègues ne peuvent contrôler qu'une partie des quelque 330 000 assujettis: chaque année, ils se rendent auprès d'environ 9000 entreprises, ce qui représente moins de 3% des assujettis.

Sonja Stettler travaille en tant qu'expert fiscal à la division Contrôle externe de la Division principale de la TVA, Administration fédérale des contributions. Elle est l'une des 9100 personnes employées par le Département fédéral des finances DFF.

Département fédéral des finances DFF

Secrétariat général SG-DFF



Secrétaire général :
Jörg Gasser

Le Secrétariat général du DFF peut être comparé à une centrale d'exploitation des CFF. Les pièces de chaque dossier, les projets de loi, les communiqués de presse et beaucoup d'autres documents élaborés par les spécialistes du Secrétariat général et des offices doivent, à l'instar des trains, arriver au bon moment et au bon endroit. Chargé de planifier, de coordonner et de contrôler les travaux du DFF, le Secrétariat général soutient le chef du département dans l'accomplissement de ses tâches. Les collaborateurs du SG-DFF procèdent à des clarifications juridiques, constituent des dossiers, informent le public, traduisent et publient des documents, ou encore forment des apprentis. Grâce à leur travail, les documents nécessaires parviennent à leurs destinataires dans les délais fixés.

Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI



Secrétaire d'Etat :
Michael Ambühl

www.sfi.admin.ch

Les questions financières et fiscales internationales ont récemment pris de l'importance et touchent également la Suisse. Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales a été créé en 2010 afin de pouvoir relever plus efficacement les défis liés à ces questions. Il préserve, au niveau international, les intérêts de la Suisse dans les domaines financier, monétaire et fiscal et, avec la Banque nationale, représente notre pays au sein d'organismes tels que le Conseil de stabilité financière ou le Fonds monétaire international. Il élabore les conditions-cadres de nature légale qui permettent à la Suisse de disposer d'une place industrielle et financière sûre, compétitive et mondialement reconnue et mène les négociations sur les questions fiscales avec l'UE et d'autres partenaires importants. Par ailleurs, le SFI participe activement aux efforts internationaux visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Administration fédérale des finances AFF



Directeur :
Serge Gaillard

www.efv.admin.ch

Ne pas dépenser plus que l'on gagne : en 2001, le peuple a enjoint au Conseil fédéral et au Parlement de ne plus augmenter la dette. Le « frein à l'endettement » exige justement que, sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, les dépenses ne croissent pas plus vite que les recettes. Cet objectif doit être respecté chaque fois que l'AFF élabore le budget de la Confédération pour l'année suivante. Afin que le pouvoir politique dispose de suffisamment de temps pour choisir les orientations et détecter suffisamment tôt s'il convient d'abandonner certains projets ou de décider de nouvelles recettes, l'AFF établit également un plan financier pour les trois années qui suivent.

Grâce au compte transparent qu'elle établit, l'AFF permet au Parlement et au peuple de savoir comment sont utilisés les deniers publics. Elle assure en outre la mise à jour du cadre légal du régime monétaire.

La Centrale de compensation (CdC) et la Monnaie fédérale Swissmint sont rattachées à l'AFF. La CdC est l'organe chargé de l'exécution de l'AVS, de l'AI et de l'APG-AC. Swissmint frappe des monnaies courantes pour approvisionner notre pays.

Office fédéral du personnel OFPER



Directrice :
Barbara Schärer

www.ofper.admin.ch

Quelque 38 000 personnes occupent dans l'administration un emploi intéressant, offrant des conditions de travail novatrices. Employeur moderne et attrayant, l'administration fédérale contribue à la bonne réputation de la Suisse sur le plan international. L'OFPER veille à ce que la Confédération reste un employeur compétitif, qui puisse s'adjoindre et conserver les meilleurs collaborateurs.

Administration fédérale des contributions AFC



Directeur :
Adrian Hug

www.estv.admin.ch

Sans recettes fiscales, l'argent manquerait pour accomplir les tâches relevant de la prévoyance vieillesse, du trafic ainsi que de tous les autres domaines. L'AFC perçoit la majeure partie des recettes de la Confédération et crée ainsi les conditions nécessaires à l'exécution des missions de l'Etat fédéral. L'AFC prélève la TVA, l'impôt fédéral direct, l'impôt anticipé, les droits de timbre, et d'autres redevances de manière conforme au droit, compétente et axée sur le partenariat. En collaboration avec le SFI, elle représente sur le plan international la Suisse dans des questions fiscales et répond de l'assistance administrative en matière fiscale. En Suisse, elle prépare des modifications du droit fiscal et contribue à assurer un climat fiscal favorable et à moderniser le système fiscal.

Administration fédérale des douanes AFD



Direktor :
Rudolf Dietrich

www.ezv.admin.ch

La Suisse gagne un franc sur deux à l'étranger. L'AFD doit donc faire en sorte que la circulation des personnes et des biens soit le moins possible entravée par l'existence de la frontière suisse, qui est quasiment la dernière frontière douanière à l'intérieur de l'Europe occidentale et centrale. L'économie suisse doit pouvoir opérer sur les marchés sans être désavantagée par rapport à la concurrence. L'AFD perçoit en outre un certain nombre d'impôts à la consommation tels que l'impôt sur les huiles minérales ou sur le tabac. Le Corps des gardes-frontière est la subdivision de l'AFD dont les membres portent l'arme et l'uniforme. En sa qualité d'organe de sécurité civil et national le plus important du pays, il fournit des prestations douanières et assure la police douanière, mais il assume aussi une grande variété d'autres tâches, telles que la recherche de personnes, de véhicules et d'objets, la lutte contre la contrebande de stupéfiants, la lutte contre les falsifications de documents ainsi que de nombreuses tâches relevant du domaine de la migration.



Chef du département :
Eveline Widmer-Schlumpf

Bernerhof, 3003 Berne
031 322 60 33
Responsable de l'information : Brigitte Hauser-Süss
www.efd.admin.ch

Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication OFIT



Directeur :
Giovanni Conti

www.bit.admin.ch

Que ce soit pour obtenir un nouveau passeport ou payer des impôts, on s'attend dans tous les domaines à pouvoir accéder électroniquement à l'administration. L'OFIT joue un rôle central dans les relations entre la Confédération et la population : lors de l'accès à des informations et à des services sur Internet ou lors de la collaboration entre les organes de contrôle des aéroports et des frontières et les unités administratives de Berne, par exemple. L'OFIT fournit aux offices fédéraux un équipement informatique moderne et standardisé des postes de travail et permet un accès efficace aux applications et aux systèmes de classement centralisés des informations.

Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL



Directeur :
Gustave E. Marchand

www.bbl.admin.ch

Pourquoi la plupart des bureaux de l'administration fédérale sont-ils gris clair et pour quelle raison contiennent-ils presque tous les mêmes meubles ? Tout simplement parce que les employés ne peuvent pas acheter des meubles comme bon leur semble auprès d'un revendeur quelconque. Il est plus avantageux d'acheter des milliers de bureaux, des palettes de stylos à bille et des tonnes de papier que d'acquérir les articles par petites quantités. Ainsi, la publication d'appels d'offres permet de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement. Ce genre d'acquisition incombe à l'OFCL, qui est chargé par ailleurs de la construction, de l'entretien et de la gestion des immeubles de la Confédération, qu'il s'agisse du Palais fédéral, des bâtiments administratifs, des musées et châteaux ou des ambassades à l'étranger.

Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC



Délégué au pilotage informatique :
Peter Fischer

www.isb.admin.ch

Aujourd'hui, l'administration fédérale, tout comme d'autres domaines, ne peut guère se passer de l'informatique. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) doit soutenir de manière optimale les activités de l'administration de manière rentable et sûre. Cet objectif est inscrit dans la stratégie informatique du Conseil fédéral, que l'UPIC est chargée de mettre en œuvre. Elle édicte à cet effet des directives à l'intention des unités administratives et gère de manière centralisée les prestations informatiques et les services standard en matière de TIC. En outre, elle coordonne la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes en ce qui concerne la cyberadministration.

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA



Directeur :
Patrick Raaflaub

www.finma.ch

La place financière suisse compte parmi les plus importantes du monde. Le secteur financier joue un rôle capital pour l'économie suisse. La surveillance des principaux domaines du secteur financier (banques, assurances, bourses, etc.) est assurée par la FINMA. Elle doit adapter son activité à l'évolution des marchés financiers et à la complexité croissante des tâches de surveillance, afin de contribuer à la protection des clients des marchés financiers ainsi qu'au renforcement de la confiance dans une place financière intègre et compétitive.

Contrôle fédéral des finances CDF



Directeur :
Kurt Grütter

www.efk.admin.ch

En sa qualité d'organe suprême de surveillance financière, le CDF a le droit de demander des renseignements sur son travail à n'importe quel employé de la Confédération. Il s'efforce de détecter les lacunes ou les points faibles et, par la sensibilisation et la persuasion, améliore ainsi l'activité du personnel fédéral.

Régie fédérale des alcools RFA



Directeur :
Fritz Etter

www.eav.admin.ch

La RFA fête en 2012 son 125^e anniversaire. Cette autorité régle le marché de l'alcool en fiscalisant et en contrôlant les boissons alcooliques, ainsi qu'en limitant le commerce et la publicité dans ce domaine. Alcosuisse, son centre de profit, approvisionne l'économie suisse en éthanol. La révision totale de la loi sur l'alcool permettra de libéraliser le marché de l'éthanol ou des boissons spiritueuses et d'optimiser le régime fiscal ainsi que le système de contrôle. Le commerce de toutes les boissons alcooliques doit être soumis à des dispositions aussi uniformes que possible visant notamment à protéger la jeunesse.

Caisse fédérale de pensions PUBLICA



Directeur :
Dieter Stohler

www.publica.ch

La Caisse fédérale de pensions PUBLICA est une institution collective et un établissement de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Avec quelque 100 000 assurés et un volume de placement de plus de 33 milliards, elle est l'une des plus grandes institutions de prévoyance de Suisse. Elle conseille en matière de prévoyance plus de 57 000 assurés et 45 000 bénéficiaires de rentes.

La saison froide reviendra certainement

C'est la raison pour laquelle il convient de vérifier si la quantité de mazout stockée ici dans les réservoirs d'Oberbipp correspond à celle avancée par les importateurs. En Suisse, les importateurs de carburants et de combustibles liquides doivent en effet constituer des réserves obligatoires proportionnelles à la quantité importée. Ces réserves permettent de garantir un approvisionnement continu même en situation de crise. De cette manière, le pays est paré à toute éventualité.

A l'aide d'un mètre à ruban et d'un thermomètre, Pascal Kräuchi et Nico Hartmann contrôlent le remplissage de chacun des treize réservoirs. Ils sont accompagnés de Stefan Menzi, de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, qui est chargé de la surveillance des réserves obligatoires.

La quantité de mazout disponible est calculée à partir du niveau de remplissage, mesuré au millimètre près, et de la température. Le plus grand des réservoirs hauts de 24 mètres peut contenir jusqu'à 24 millions de litres, soit un peu plus du dixième de la capacité totale du site de stockage.

Les réserves obligatoires n'existent pas uniquement pour les produits pétroliers comme l'essence, le diesel, le mazout et le kérosène, mais également pour d'autres biens d'importance vitale, tels que les denrées alimentaires et les médicaments.

La constitution de réserves permet à la Suisse de surmonter les crises d'approvisionnement et les périodes de pénurie. En effet, l'importation de biens essentiels peut être temporairement interrompue en raison d'événements divers : problèmes techniques, tensions politiques dans le pays fournisseur, ou encore attaques terroristes. Ces événements occasionneraient rapidement une pénurie de la quasi-totalité des matières premières et de nombreux autres produits.

Bien entendu, la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse a un prix. Celui-ci est toutefois des plus modestes : pour l'essence, par exemple, il s'élève à moins d'un demi-centime par litre.

Stefan Menzi, chef suppléant de la section Réserves obligatoires de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, est l'un des 2500 collaborateurs du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)



Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat général SG-DEFR



Secrétaire générale :
Monika Rühl

www.defr.admin.ch

Le SG-DFE est l'état-major et l'organe de coordination du DFE. Il assiste et conseille le chef du département dans ses activités quotidiennes. La planification, la coordination et le contrôle des affaires en cours, ainsi que le suivi des effets que produisent les décisions prises comptent au nombre de ses tâches. Le SG-DFE fournit par ailleurs des services à l'ensemble du DFE dans les domaines des ressources humaines, des finances et de la logistique, de la maintenance informatique, du controlling, de la traduction et, avec son Centre de services informatiques, de l'informatique.

Le Bureau fédéral de la consommation (BFC) et l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI) sont rattachés au Secrétariat général sur le plan administratif. Le BFC est le centre de compétence de la Confédération pour les questions ayant trait aux consommateurs dans le cadre de la politique économique générale. Il est également chargé de l'exécution de la déclaration concernant le bois et les produits en bois, et exploite, conjointement avec le SECO, une centrale d'annonce et d'information pour la sécurité des produits.

En Suisse, les hommes dont les convictions sont incompatibles avec le service militaire ont la possibilité d'effectuer le service civil. Doté de six centres régionaux, le ZIVI est chargé de garantir un nombre suffisant de places d'affectation disponibles. Il prépare les civilistes dans son centre de formation en vue de leur future affectation.

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



Directrice :
Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch

www.seco.admin.ch

Prévisions conjoncturelles, marché du travail ou commerce mondial : ce ne sont que quelques-uns des nombreux thèmes dont s'occupe le SECO. Le SECO est responsable pour toutes les questions de politique économique. Son but est de favoriser une croissance économique durable. A cet effet, il veille à garantir un cadre général avantageux de l'activité économique.

Employeurs et employés doivent bénéficier d'une politique axée sur la croissance, de la réduction des barrières commerciales et de l'abaissement des prix élevés pratiqués en Suisse. Sur le plan intérieur, le SECO assure l'interface entre les entreprises, les partenaires sociaux et les milieux politiques. Il soutient un développement régional et structurel équilibré de l'économie et assure la protection des travailleurs. Par sa politique du marché du travail, il apporte une contribution importante à la lutte contre le chômage et au maintien de la paix sociale. Le SECO œuvre à l'ouverture de tous les marchés aux biens, aux services et aux investissements suisses. Sur le plan extérieur, il collabore activement à la mise en place de règles efficaces, équitables et transparentes pour le bon fonctionnement de l'économie mondiale.

Rattaché au SECO, le Service d'accréditation suisse SAS évalue et accrédite les organismes privés et publics qui procèdent à des essais ou à des évaluations de conformité (laboratoires, organismes d'inspection et de certification) selon les normes internationales correspondantes.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI



Secrétaire d'Etat :
Mauro Dell'Ambrogio

www.sefri.admin.ch

La formation, la recherche et l'innovation sont d'une importance fondamentale pour le développement économique et social de notre pays. Ces trois domaines sont au cœur des activités du SEFRI. Celui-ci traite des questions de portée nationale ou internationale liées à la formation professionnelle, à l'éducation générale, aux hautes écoles, à la recherche, à l'innovation, ainsi qu'aux affaires spatiales. Parmi les principaux dossiers de l'éducation figurent l'élaboration et la reconnaissance des bases légales dans le domaine de la formation professionnelle, que le SEFRI réalise dans le cadre d'un partenariat avec les cantons et les entreprises, la reconnaissance des certificats de maturité cantonaux, ainsi que l'organisation des examens suisses de maturité. La promotion des hautes écoles spécialisées et des universités, ainsi que la préparation et le contrôle de l'exécution du mandat de prestations confié par la Confédération au domaine des EPF sont également des activités centrales du SEFRI. Les ressources que le SEFRI alloue au Fonds national suisse, aux académies, aux établissements de recherche extra-universitaires, à la participation de la Suisse aux organisations de recherche internationales et à la coopération aux programmes scientifiques internationaux sont autant d'investissements visant à assurer la qualité du pôle scientifique et industriel qu'est la Suisse.

Office fédéral de l'agriculture OFAG



Directeur :
Bernard Lehmann

www.ofag.admin.ch

En Suisse, les terres exploitées couvrent 1 051 866 hectares, les étables abritent 1 590 899 bovins, et le secteur agricole occupe 164 067 personnes. La Confédération soutient ce secteur à hauteur de quelque 3,7 milliards de francs par an. L'OFAG s'engage pour que les paysans produisent, dans le respect du développement durable, des denrées alimentaires de qualité répondant à la demande. Son objectif est une agriculture multifonctionnelle capable de garantir l'approvisionnement de la population, de préserver les ressources naturelles vitales et de contribuer à l'occupation décentralisée du territoire. Face aux exigences de la politique intérieure et aux enjeux de la politique extérieure, il lui appartient de trouver une voie médiane socialement supportable. L'OFAG veille au développement de l'espace rural et encourage la recherche agronomique au sein de sa station de recherche Agroscope avec ses différents sites.

Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE



Déléguee :
Gisèle Girgis-Musy

www.bwl.admin.ch

La Suisse importe près de 100% des matières premières, 80% de l'énergie, 40% des denrées alimentaires et une grande partie des médicaments dont elle a besoin. Or des événements de



Chef du département:
Johann N. Schneider-Amann

Schwanengasse 2, 3003 Berne
031 322 20 07
Responsable de l'information : Rudolf Christen
www.defr.admin.ch

toutes sortes, allant des problèmes techniques aux tensions politiques dans les pays fournisseurs, peuvent empêcher certains biens essentiels de parvenir en Suisse. L'OFAE est le centre de compétence en matière de sécurité de l'approvisionnement. Il travaille en étroite collaboration avec les acteurs du secteur privé pour que les difficultés d'approvisionnement passagères n'entraînent pas de perturbations importantes pour la population et l'économie de notre pays. Il veille, entre autres, à ce que les capacités de fret disponibles soient suffisantes en cas de perturbations des transports ou que la lumière ne fasse pas défaut en cas de pénurie d'électricité.

Office fédéral du logement OFL



Directeur :
Ernst Hauri

www.ofl.admin.ch

Le logement est non seulement un besoin fondamental, mais aussi un bien économique important. Quelque 29 milliards de francs sont investis chaque année dans la construction de logements en Suisse. Pour les ménages, le coût du logement représente le principal poste de dépenses. Les locataires déboursent environ 32 milliards de francs par an pour se loger, et quelque 19 milliards de francs passent des mains des propriétaires à celles des bailleurs de fonds sous forme d'intérêts hypothécaires.

L'OFL joint ses efforts à ceux des maîtres d'ouvrage pour qu'il y ait suffisamment de logements à des prix abordables, et pour que ceux-ci soient adaptés à l'évolution des besoins. Il se situe à l'interface entre les propriétaires et les locataires et s'efforce de concilier les intérêts des uns et des autres dans le droit du bail.

Surveillance des prix SPR



Surveillant des prix :
Stefan Meierhans

www.monsieur-prix.admin.ch

Autrefois, il était question du prix de la tasse de café. Aujourd'hui, il s'agit des honoraires des médecins, des tarifs des hôpitaux, des prix des médicaments et de l'eau, des taxes de voirie, du tarif postal, des redevances radio et télévision ou des tarifs des transports publics. La Surveillance des prix a pour mission de protéger les consommateurs contre les prix abusifs. Elle intervient lorsque les prix ne résultent pas de la libre concurrence.

Commission de la concurrence COMCO



Directeur :
Rafael Corazza

www.comco.ch

Il arrive que certains biens de consommation soient plus chers en Suisse qu'à l'étranger, que des entreprises mettent leurs fournisseurs sous pression et que des sociétés fusionnent. La COMCO examine ces situations, interdit les cartels illicites et intervient contre les restrictions à la libre concurrence. Elle s'engage notamment en faveur d'un accès sans entraves au marché pour les entreprises en Suisse et en faveur de l'ouverture des frontières économiques.

Domaine des écoles polytechniques fédérales EPF



Président du Conseil des EPF :
Fritz Schiesser

www.ethrat.ch

Le domaine des EPF comprend les écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL) et les quatre établissements de recherche, à savoir l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Comptant environ 19 000 collaborateurs, plus de 25 000 étudiants et doctorants, et un corps professoral de quelque 750 personnes, il fournit des prestations scientifiques du plus haut niveau. Le Conseil des EPF assure la direction stratégique et la surveillance du domaine des EPF. Il supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination. Il établit le budget et les comptes du domaine des EPF et coordonne l'exploitation ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité de nomination et représente le domaine des EPF auprès des autorités fédérales.

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP



Directrice :
Dalia Schipper

www.iffp-suisse.ch

L'IFFP est le centre de compétence de la Confédération pour la formation et le perfectionnement des responsables de la formation professionnelle et propose un Master of Science en formation professionnelle. Sa division Recherche et Développement traite de thématiques actuelles liées à la formation professionnelle et veille au transfert du savoir dans la pratique. L'IFFP accompagne et met en œuvre les réformes des professions. Il entretient un étroit réseau avec ses partenaires externes.

Commission pour la technologie et l'innovation CTI



Directrice :
Klara Sekanina

www.kti.admin.ch

La CTI soutient des projets de recherche menés conjointement par des entreprises et des hautes écoles, et encourage la création et le développement d'entreprises fondées sur le savoir, ainsi que le transfert de savoir et de technologie par le biais de plateformes et de réseaux.

Il s'agit d'une commission décisionnelle indépendante composée de quelque 60 membres, qui est épaulée par une soixantaine de conseillers en innovation et une vingtaine de collaborateurs rattachés au secrétariat.

Redonner vie aux cours d'eau

Traversant la campagne dans un canal de béton rectiligne, la Bünz, comme de nombreux autres cours d'eau du Plateau, a été aménagée dans le but de gagner des terres et de protéger la population contre les inondations.

Cependant, en mai 1999, le paysage changea du tout au tout près de Möriken: une crue centennale fit déborder la Bünz, qui se façonna en quelques heures un nouveau lit plus large. Les prairies et les champs cédèrent la place à une zone alluviale et à des bancs de gravier. Diverses plantes prirent racine, et des espèces de poissons rares ou disparues revinrent dans la rivière libérée de son carcan.

Susanne Haertel-Borer ne peut qu'être satisfaite de cette nouvelle diversité biologique et de la morphologie variée de la Bünz. Collaboratrice scientifique de l'Office fédéral de l'environnement, elle est chargée du suivi des mesures de renaturation de plusieurs cours d'eau et collabore à l'exécution de la loi sur la protection des eaux de 2011, qui oblige les cantons à renaturer leurs rivières, ruisseaux et rives lacustres, action pour laquelle la Confédération alloue des contributions.

En effet, ce n'est pas en canalisant les cours d'eau que l'on se protège au mieux contre les crues, mais en cherchant un compromis entre les besoins de la nature et ceux de l'homme.

Susanne Haertel-Borer est collaboratrice scientifique à la division Eaux, section Morphologie et débits des eaux de surface de l'Office fédéral de l'environnement, rattachée au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), qui compte quelque 2300 employés.



Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Secrétariat général GS-DETEC



Secrétaire général :
Walter Thurnherr

www.uvek.admin.ch

De nombreux dossiers étant étroitement liés du point de vue thématique, une coordination globale s'impose avec les offices et les autres départements. Cette tâche incombe au SG-DETEC en sa qualité d'état-major du département. Le SG-DETEC prépare en outre les affaires du Conseil fédéral, accompagne la planification politique, sert d'interface entre le DETEC et le Parlement et garantit une communication cohérente vis-à-vis de l'extérieur. Il est aussi principalement responsable de la gestion des ressources utilisées au sein du département. Par ailleurs, il assume son rôle de propriétaire vis-à-vis de la Poste, des CFF, de Swisscom et de Skyguide et veille à la réalisation des objectifs stratégiques qui leur sont assignés par le Conseil fédéral.

L'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision, la Commission fédérale de la communication, le Service d'enquête suisse sur les accidents, l'Autorité de régulation du marché postal, la Commission fédérale de l'électricité, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, l'Inspection fédérale des installations à courant fort, l'Inspection fédérale des pipelines et la Commission d'arbitrage dans le domaine des chemins de fer sont rattachés administrativement au SG-DETEC.

Office fédéral des transports OFT



Directeur :
Peter Füglistaler

www.bav.admin.ch

Les Suisses prennent souvent le train. Dans ce domaine, ils n'ont d'ailleurs pas leur pareil en Europe, étant même les champions du monde en termes de kilomètres parcourus. Pour ce qui est de la part du rail dans le trafic marchandises, la Suisse est le leader en Europe. C'est le résultat d'une politique des transports conséquente, qui mise sur le développement du rail. Actuellement, le plus long tunnel ferroviaire du monde, d'une longueur de 57 km, est en construction au Saint-Gothard. Il sera vraisemblablement mis en service en 2016.

L'aménagement par étapes ainsi que le financement de l'infrastructure ferroviaire sont gérés par l'Office fédéral des transports (OFT). Ce dernier exécute les mandats du Conseil fédéral et du Parlement, surveille le respect des coûts et des délais et octroie les autorisations nécessaires.

L'OFT est également chargé de la surveillance de la sécurité dans le domaine des transports publics. Il édicte les prescriptions nécessaires pour garantir la sécurité de la construction et de l'exploitation. Par ailleurs, il contrôle par sondage si les entreprises de transports publics assument leur responsabilité en matière de sécurité. L'objectif consiste à maintenir un niveau de sécurité élevé voire à l'améliorer pour autant que le permettent des dépenses financières raisonnables.

Office fédéral de l'aviation civile OFAC



Directeur :
Peter Müller

www.aviation.admin.ch

La sécurité avant tout : ce principe sous-tend l'activité de l'OFAC qui, à travers un programme de certifications et d'inspections, assure un niveau de sécurité élevé de l'aviation suisse dans le contexte européen. Soucieux d'accroître la sécurité du trafic aérien, l'OFAC applique le système des comptes rendus non punitifs, en vertu duquel les pilotes, les aiguilleurs du ciel, les mécaniciens et les employés des services d'escale sont incités à signaler des dysfonctionnements sans crainte d'être poursuivis. Cette approche privilégie l'identification des événements critiques en termes de sécurité plutôt que l'aspect répressif. Par ailleurs, l'OFAC tente de renforcer la culture de la sécurité dans l'aviation civile suisse avec de nouveaux instruments, par exemple en introduisant un système de gestion de la sécurité dans les entreprises.

Office fédéral de l'énergie OFEN



Directeur :
Walter Steinmann

www.bfe.admin.ch

Dans sa politique énergétique, le Conseil fédéral mise sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables, notamment de la force hydraulique, l'extension rapide des réseaux électriques, un renforcement de la recherche énergétique ainsi que la collaboration internationale. L'OFEN est chargé de concrétiser ces grandes orientations de la politique énergétique. A cette fin, il élabore les conditions-cadres appropriées et les mesures telles que les prescriptions concernant la consommation énergétique des appareils ménagers, de l'électronique de divertissement, des lampes domestiques et des moteurs électriques. L'objectif est d'assurer à notre pays, aujourd'hui comme demain, un approvisionnement en énergie sûr, suffisant, respectueux de l'environnement et économiquement supportable.

Office fédéral des routes OFROU



Directeur :
Rudolf Dieterle

www.astra.admin.ch

Pour garantir le bon déroulement du trafic sur les routes suisses, l'OFROU doit résoudre les problèmes suivants : Où faut-il aménager un tronçon de route nationale ? Quels tronçons nécessitent un réfection ? Quel tunnel faut-il adapter aux dernières normes de sécurité ? L'OFROU met en œuvre les mesures décidées par le Parlement dans le cadre du programme d'action *Via sicura* destiné à améliorer la sécurité routière. L'objectif est de réduire sensiblement le nombre de morts et de blessés sur les routes et d'avoir des conducteurs bien formés, au volant de véhicules fiables et écologiques et se déplaçant sur des routes sûres. L'OFROU fixe ainsi des conditions aux chauffeurs de camions de 40 tonnes afin qu'ils transportent leurs chargements de manière sûre et respectueuse de l'environnement. Il adapte également les exigences techniques posées aux vélos électriques afin que cette forme de mobilité puisse être encouragée.



Chef du département :
Doris Leuthard

Palais fédéral Nord, 3003 Berne
031 322 55 11
Responsable de l'information : Dominique Bugnon
www.uvek.admin.ch

Office fédéral de la communication OFCOM



Directeur :
Martin Dummermuth

www.bakom.admin.ch

Tous les jours, nous lisons les journaux, téléphonons, écrivons des courriels, surfons sur Internet, écoutons la radio et regardons la télévision. Pour assurer ces services, une infrastructure de communication solide et performante est nécessaire. L'OFCOM a pour tâche de créer les conditions requises, d'octroyer des concessions et de surveiller le système.

Au XXI^e siècle, les besoins en communication exigent une infrastructure de plus en plus performante. Afin que toute la population suisse puisse en profiter, l'OFCOM suit les étapes de développement importantes au niveau politique. Il pose également les jalons en vue d'infrastructures modernes.

L'OFCOM est également chargé d'attribuer les fréquences aux stations de radio et de télévision. Il veille à ce que les programmes n'enfreignent pas les dispositions légales – par exemple celles relatives à la publicité clandestine – et répartit équitablement le produit de la redevance entre toutes les régions de Suisse. Il verse par ailleurs des subventions afin que le transport des journaux et des périodiques bénéficie de prix préférentiels.

Office fédéral de l'environnement OFEV



Directeur :
Bruno Oberle

www.umwelt-schweiz.ch

Chacun a envie de vivre en sécurité et en bonne santé. Mais aussi de vivre dans un environnement agréable et varié avec une faune et une flore préservées. Sans oublier une solide base pour l'économie, garante de notre bien-être.

En quoi la politique environnementale est-elle concernée ? Les habitats et les écosystèmes ne se contentent pas de nous faire plaisir avec leur diversité et la richesse de leur faune et de leur flore. Ils fournissent encore d'autres prestations. Ils contribuent à purifier l'eau, à polliniser les plantes utiles et à réguler le climat, sans compter qu'ils nous fournissent en aliments, matières premières et autres biens. L'une des tâches majeures de l'OFEV est de préserver durablement la diversité du vivant, c'est-à-dire la biodiversité. Par ses efforts pour assurer que l'eau, le sol et l'air sont utilisés selon les principes du développement durable, l'OFEV contribue à la bonne santé de l'économie. Spécialement dans un pays alpin comme la Suisse, la nature peut se faire menaçante. Nous avons tous à l'esprit des événements extraordinaires comme les crues, les chutes de pierres ou les avalanches. L'OFEV aide les cantons, les communes et la population à se protéger à temps contre les catastrophes naturelles, que ce soit en établissant des cartes des dangers qui indiquent la probabilité des risques, en entretenant des forêts qui protègent les agglomérations et les voies de communication ou en renaturant des cours d'eau qui protègent contre les crues.

Office fédéral du développement territorial ARE



Directrice :
Maria Lezzi

www.are.admin.ch

La mondialisation va bon train. Les pays de l'UE constituent un espace économique solide. Les défis posés à la Suisse ne sont donc pas des moindres: elle doit asseoir sa position et jouer de ses atouts, tels que des métropoles et des espaces économiques performants, un réseau dense de communes viables et accueillantes, des paysages variés et intacts ainsi qu'une agriculture durable.

Ces dernières années, les infrastructures de transport modernes ont réduit la durée des trajets entre les villes, les centres touristiques et les centres ruraux de la Suisse, avec des conséquences positives pour le réseau de villes et pour les espaces ruraux. Parallèlement, le besoin en zones d'habitation grandit, de précieux paysages ruraux et des surfaces de production disparaissent, la coordination de l'urbanisation et des transports reste insuffisante. Le développement territorial en Suisse n'atteint pas le degré de durabilité exigé par la Constitution fédérale et par la loi sur l'aménagement du territoire. L'Office fédéral du développement territorial soutient et encourage les projets destinés à garantir que le développement territorial de notre pays respecte les principes du développement durable. Il a notamment élaboré en étroite collaboration avec les cantons, les villes et les communes le Projet de territoire Suisse, un cadre de référence et d'orientation commun pour le futur développement territorial du pays. L'ARE suit et coordonne dans une large mesure les mises à jour de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN



Directeur :
Hans Wanner

L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire veille à la sécurité des installations nucléaires. Etablissement indépendant de droit public, l'IFSN est placée sous la surveillance du Conseil fédéral. L'objectif prioritaire de la surveillance du domaine de l'énergie nucléaire par la Confédération est de protéger l'homme et l'environnement contre les dangers dus à la radioactivité. L'IFSN exerce donc sa surveillance sur les cinq centrales nucléaires de Suisse, sur les dépôts intermédiaires pour déchets radioactifs, ainsi que sur les installations de recherche nucléaire de l'Institut Paul-Scherrer, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et de l'Université de Bâle. Elle contrôle le respect des prescriptions par les exploitants, la sécurité de l'exploitation des installations et l'efficacité des mesures de radioprotection. Enfin, elle s'occupe du transport de matériaux radioactifs et mène des recherches portant sur le stockage des déchets radioactifs en couches géologiques profondes.



LES TRIBUNAUX DE LA CONFEDERATION OU

Le pouvoir judiciaire



Les coupoles dont sont revêtues les salles d'audience du nouveau siège du Tribunal pénal fédéral à Bellinzone font instinctivement penser au pamphlet de l'architecte viennois Adolf Loos: „Ornement et crime”.

Les crimes dont auront à répondre les accusés en ces lieux sont graves: il s'agit des infractions qui ressortissent à la compétence

de la Confédération, telles que la criminalité économique à caractère international, le blanchiment d'argent et la corruption, ainsi que le financement du terrorisme et les délits commis au moyen d'explosifs.

L'ornement artistique des plafonds est en revanche léger et lumineux. Il évoque le souvenir du feuillage d'un tilleul de justice des temps pas-

sés. Les éléments coulés dans un béton spécial avec leur motif en filigrane ne sont pas que pure décoration mais revêtent une fonction bien précise: assurer une acoustique optimale.

Toutes les personnes présentes dans la salle d'audience doivent pouvoir entendre et comprendre les plaidoiries de l'accusation et de la défense, de même que le verdict rendu par les juges.

La justice

Le Tribunal fédéral est la Cour suprême de la Suisse et donc l'autorité judiciaire suprême de la Confédération en matière civile, pénale, administrative et constitutionnelle. Il veille à l'application uniforme du droit fédéral dans les 26 cantons suisses. Le Tribunal fédéral est indépendant et n'est soumis qu'à la loi. Il est l'autorité de surveillance administrative des trois tribunaux de première instance de la Confédération: le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets. Par sa jurisprudence, le Tribunal fédéral contribue au développement du droit et à son adaptation aux nouvelles situations.

Cour suprême de l'Etat fédéral

Le Tribunal fédéral statue en dernière instance sur les litiges entre les citoyens, entre les cantons, entre les citoyens et l'Etat et entre la Confédération et les cantons. Sa compétence s'étend en principe à tous les domaines juridiques: droit civil et droit pénal, droit des poursuites et faillites, droit public et droit administratif, y compris le droit des assurances sociales. Le Tribunal fédéral garantit notamment aussi la protection des droits constitutionnels des citoyens.

Aucune procédure judiciaire, pour ainsi dire, n'est donc traitée en première instance à «Lausanne» ou «Lucerne». La plupart du temps, ce sont les tribunaux d'arrondissement, qui portent différents noms selon les cantons, et les organes de la juridiction administrative des cantons qui sont compétents en première instance. Pour toutes les affaires civiles et pénales, les cantons sont tenus de créer en plus une seconde instance judiciaire (supérieure). En droit public, les tribunaux administratifs et les tribunaux des assurances sociales du canton sont les instances précédant le Tribunal fédéral. Au niveau fédéral, d'autres autorités judiciaires, sous réserve de quelques exceptions, figurent également parmi les autorités précédant le Tribunal fédéral.

Priorité à l'examen de la question de droit

L'activité du Tribunal fédéral est très différente de celle des tribunaux cantonaux et des tribunaux de première instance de la Confédération. Les juges fédéraux ne revoient pas l'état de fait; celui-ci ne peut être corrigé par le Tribunal fédéral que s'il contient une erreur grossière de la part de l'autorité précédente ou s'il repose sur une violation du droit.

Les juges limitent en principe leur examen aux questions de droit. Le Tribunal fédéral veille à une application uniforme du droit fédéral et au respect des limites posées par le droit fédéral dans la législation, l'application du droit et la jurisprudence. Par ses arrêts, le Tribunal fédéral contribue au développement du droit et à son adaptation aux nouvelles situations.

Quatre voies de recours mènent au Tribunal fédéral

Le justiciable a essentiellement quatre voies de recours à sa disposition pour porter une affaire devant le Tribunal fédéral: les trois recours unifiés (recours en matière civile, recours en matière pénale, recours en matière de droit public) et le recours constitutionnel subsidiaire. Tous les types de griefs peuvent être invoqués dans

les trois recours unifiés: mauvaise application du droit matériel et violation des droits constitutionnels. Cela simplifie l'accès du justiciable à la Cour suprême. Lorsqu'aucune voie de droit ordinaire n'est recevable, les décisions cantonales peuvent être attaquées par la voie du recours constitutionnel subsidiaire. Seule la violation des droits constitutionnels peut être invoquée dans le cadre de ce moyen de droit.

Les juges statuent en principe à trois, parfois à cinq

Les cours du Tribunal fédéral statuent généralement dans une composition de trois juges. Lorsque l'affaire soulève une question juridique de principe ou si un juge le demande, elle est tranchée par cinq juges.

Dans la grande majorité des cas, la décision est prise par voie de circulation, pour autant que tous les juges participants approuvent le projet d'arrêt. La décision est rendue en séance publique s'il n'y a pas unanimité, si le président de la cour l'ordonne ou si un juge le demande. Dans ce cas, les juges délibèrent et votent en présence des parties et du public.

Tribunal pénal fédéral, Tribunal administratif fédéral et Tribunal fédéral des brevets

Suite à la «réforme de la justice» largement approuvée en l'an 2000 par le peuple suisse, de nouvelles autorités précédant le Tribunal fédéral ont été créées en droit pénal et administratif: le Tribunal pénal fédéral (2004), le Tribunal administratif fédéral (2007) et le Tribunal fédéral des brevets (2012). Les décisions de ces tribunaux de première instance de la Confédération sont en partie susceptibles de recours au Tribunal fédéral. Ces trois tribunaux sont soumis à la surveillance administrative du Tribunal fédéral.

Le contexte européen

La Convention européenne des droits de l'homme est entrée en vigueur en 1953. Elle protège les droits fondamentaux au niveau européen. Depuis 1963, la Suisse est membre du Conseil de l'Europe et doit garantir le respect des droits de l'homme inscrits dans cette convention. Suite à une décision du Tribunal fédéral, une partie peut, à certaines conditions, porter son affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

La présidence du Tribunal fédéral

L'Assemblée fédérale élit parmi les juges ordinaires le président et le vice-président du Tribunal fédéral. Ils sont élus pour deux ans et peuvent être reconduits une fois dans leur fonction. Le président préside la Cour plénière.

En outre, il représente le Tribunal fédéral à l'extérieur. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président et, si ce dernier est empêché, par le juge ordinaire doyen de fonction et, à ancienneté égale, par le doyen d'âge.



Président
du Tribunal fédéral
Gilbert
Kolly
PDC



Vice-président
du Tribunal fédéral
Ulrich
Meyer
PS

Les 38 juges fédéraux...

...et les 19 juges suppléants s'acquittent de leur tâche au sein de l'une des sept cours du tribunal sises à Lausanne ou à Lucerne. L'élection des juges fédéraux par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) suit des critères linguistiques et régionaux et reproduit proportionnellement la

représentation des grands partis politiques au niveau fédéral. Les juges fédéraux sont élus pour une période de six ans, renouvelable. Ils sont assistés dans leur tâche par environ 127 greffiers, lesquels participent à l'instruction des affaires et au jugement avec voix consultative.

1^{re} Cour de droit public



Jean
Fonjallaz
PS
Président



Heinz
Aemisegger
PDC



Thomas
Merkli
PES



Peter
Karlen
UDC



Ivo
Eusebio
PDC



François
Chaix
PLR

2^e Cour de droit public



Andreas
Zünd
PS
Président



Hans Georg
Sella
UDC



Florence
Aubry Girardin
PES



Yves
Donzallaz
UDC



Thomas
Stadelmann
PDC



Lorenz
Kneubühler
PS

1^{re} Cour de droit civil



Kathrin
Klett
PS
Présidente



Bernard
Corboz
PLR



Gilbert
Kolly
PDC



Christina
Kiss
PLR



Martha
Niquille
PDC

2^e Cour de droit civil



Nicolas
von Werdt
UDC
Président



Elisabeth
Escher
PDC



Fabienne
Hohl
PLR



Luca
Marazzi
PLR



Christian
Herrmann
UDC



Felix
Schöbi
PBD

Cour de droit pénal



Hans
Mathys
UDC
Président



Roland Max
Schneider
UDC



Laura
Jacquemoud-Rossari
PDC



Christian
Denys
PES



Niklaus
Oberholzer
PS

1^{re} Cour de droit social



Susanne
Leuzinger
PS
Présidente



Rudolf
Ursprung
UDC



Jean-Maurice
Frésard
PS



Marcel
Maillard
PDC



Alexia
Heine
UDC

2^e Cour de droit social



Yves
Kern
UDC
Président



Ulrich
Meyer
PS



Aldo
Borella
PLR



Brigitte
Pfiffner Rauber
PES



Lucrezia
Glanzmann
PLR

Le Secrétariat général

Le Secrétariat général est l'état-major du tribunal et des organes de direction. Le Secrétaire général prend part aux séances des organes de direction avec voix consultative. Il dirige en outre les services scientifiques et administratifs du tribunal.



Paul
Tschümperlin

Le Tribunal fédéral garantit la protection juridique, veille à l'application uniforme du droit fédéral et à son développement en l'adaptant aux nouvelles circonstances. Il ne se saisit pas lui-même mais doit au contraire être saisi sur recours. En règle générale, on ne peut faire appel que contre des décisions cantonales de dernière instance ou contre les jugements du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets. Au niveau national, le Tribunal fédéral est compétent en dernière instance pour la quasi-totalité des domaines juridiques:

Affaires de droit public

Le Tribunal fédéral se prononce sur les recours en matière de droit public. Les droits politiques (droit de vote des citoyens, élections et votations populaires), les droits fondamentaux (liberté personnelle, égalité, etc.) et le droit fiscal, par exemple, font partie du droit public. Les deux Cours de droit public traitent les litiges dans ces domaines.

Affaires civiles

Le Tribunal fédéral examine également les recours en matière civile. Le droit civil (droit de la famille par exemple), le droit des obligations (le contrat de vente par exemple) et le droit commercial notamment en font partie. En cas de litiges de nature pécuniaire, la valeur litigieuse doit s'élever à au moins 30 000 francs ou 15 000 en matière de droit du travail et du bail. Les deux Cours de droit civil traitent les litiges dans ces domaines.

Affaires pénales

Le Tribunal fédéral statue sur les recours contre les décisions cantonales en matière pénale et les décisions du Tribunal pénal fédéral.

Affaires de droit social

Le Tribunal fédéral – les deux Cours de droit social en particulier – se prononce sur les recours en matière de droit public contre les décisions des tribunaux d'assurance cantonaux.

.....
Tribunal fédéral
1000 Lausanne 14
021 318 91 11
www.bger.ch
www.eidgenoessischegerichte.ch

Le Tribunal pénal fédéral est le tribunal pénal ordinaire de la Confédération. Il a son siège à Bellinzone. Le Tribunal exerce son activité de manière indépendante; il est soumis à la surveillance administrative du Tribunal fédéral ainsi qu'à la haute surveillance de l'Assemblée fédérale, laquelle élit les juges pénaux fédéraux, actuellement au nombre de 18. La durée de fonction est de six ans. Environ 40 collaborateurs secondent les juges.

Depuis le 1er janvier 2012, le Tribunal est composé d'une Cour des affaires pénales et d'une Cour des plaintes. Si, dans certains cas, le Tribunal pénal fédéral statue en tant qu'autorité de dernière instance, la majeure partie des décisions qu'il rend peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral.

Cour des affaires pénales

La Cour des affaires pénales juge en première instance les infractions ressortissant à la juridiction de la Confédération. Il s'agit en substance des crimes et délits contre les intérêts de la Confédération, des infractions à la législation sur les explosifs, ainsi que des cas de criminalité économique, crime organisé, corruption et blanchiment d'argent lorsque les faits s'étendent à plusieurs cantons ou à l'étranger. S'ajoutent à cela des compétences découlant de la loi sur l'aviation, de la loi sur l'énergie nucléaire et de la loi sur les installations de transport par conduites.

Cour des plaintes

La Cour des plaintes traite des plaintes dirigées contre les décisions et les actes de procédure du Ministère public de la Confédération, de la Police judiciaire fédérale, de même que des litiges ayant trait au droit pénal administratif. Elle statue également sur les conflits de compétence survenant entre les autorités de poursuite pénale de différents cantons ou entre les autorités de poursuite pénale cantonales et fédérales. La Cour des plaintes traite en outre des affaires liées à l'entraide internationale en matière pénale. Elle statue à cet égard sur les recours interjetés contre les décisions relatives à l'extradition aux fins de poursuite pénale ou d'exécution d'une peine à l'étranger, ainsi que sur les recours contre les décisions concernant l'octroi d'autres mesures d'entraide à des autorités pénales étrangères, ou l'exécution de jugements pénaux étrangers.

.....
Tribunal pénal fédéral
Case postale 2720, 6501 Bellinzone
091 822 62 62
www.bstger.ch
www.eidgenoessischegerichte.ch

Le Tribunal administratif fédéral a commencé ses activités en 2007 à Berne et Zollikofen. Depuis 2012, il rend ses décisions à Saint-Gall, dans son nouveau bâtiment.

La mission principale du Tribunal administratif fédéral est de statuer sur les litiges de droit public dans les domaines de compétence de l'administration fédérale. Il s'agit aussi bien de recours contre des décisions d'instances fédérales ou – exceptionnellement – cantonales, que d'actions traitées en première instance et fondées sur le droit administratif fédéral.

Le Tribunal administratif fédéral statue soit en tant qu'autorité précédant le Tribunal fédéral, soit en tant qu'autorité de dernière instance, à savoir comme instance unique: il rend des jugements définitifs dans environ la moitié des cas. Dans ses activités, le Tribunal administratif fédéral est indépendant. Il est soumis à la surveillance administrative du Tribunal fédéral et à la haute surveillance de l'Assemblée fédérale. Cette dernière élit les juges pour un mandat de six ans.

Organisation

Le Tribunal administratif fédéral compte actuellement quelque 75 juges et environ 320 collaborateurs.

Il est subdivisé en cinq cours de deux chambres chacune et dispose d'un Secrétariat général. Les cours sont compétentes pour traiter des procédures sur plainte et sur recours, selon une répartition thématique:

- la *I^{re} Cour* traite notamment des recours dans les domaines de l'environnement, des transports, de l'énergie et des impôts;
- la *II^e Cour* se concentre sur les procédures relatives à la formation, à la concurrence et à l'économie;
- la *III^e Cour* couvre avant tout le droit des étrangers, les assurances sociales et la santé;
- les *IV^e et V^e Cours* connaissent exclusivement de cas relevant du droit d'asile (octroi du statut de réfugié et renvois).

Les arrêts du Tribunal administratif fédéral peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral; ils ne sont définitifs que dans un nombre restreint de domaines, dont celui des procédures de recours en matière d'asile. Le Tribunal administratif fédéral publie les arrêts matériels sur Internet.

Tribunal administratif fédéral
Case postale, 9023 Saint-Gall
058 705 26 26
www.bvger.ch
www.eidgenoessischegerichte.ch

Le Tribunal fédéral des brevets connaît depuis janvier 2012 des litiges de droit civil relatifs aux brevets. Il est le tribunal de première instance de la Confédération en matière de brevets et remplace les tribunaux cantonaux compétents jusqu'alors. Les actions en validité et en contrefaçon d'un brevet relèvent de sa compétence exclusive. Le Tribunal fédéral des brevets peut en outre être saisi pour d'autres actions civiles en lien avec les brevets, notamment celles qui concernent la titularité ou la cession de brevets.

Le Tribunal fédéral des brevets statue comme autorité précédant le Tribunal fédéral. Il est soumis à la surveillance administrative de ce dernier et à la haute surveillance de l'Assemblée fédérale. Le siège du Tribunal fédéral des brevets est à Saint-Gall.

Les juges du Tribunal fédéral des brevets sont élus par l'Assemblée fédérale pour une période de fonction de six ans. Il y a 2 juges ordinaires et 36 juges suppléants, dont 25 ont une formation technique et 11 une formation juridique. Ils disposent tous de connaissances attestées du droit des brevets.

Les affaires sont traitées par des collèges composés de trois, cinq ou sept juges, parmi lesquels figurent toujours des juges de formation juridique et des juges de formation technique. La composition des collèges est arrêtée en fonction des domaines d'expertise requis.

Le président statue en tant que juge unique sur les demandes de mesures provisionnelles. Si la procédure soulève des questions techniques, le président s'adjoint deux juges de formation technique.

Les parties aux procès peuvent convenir d'utiliser l'anglais pour les actes de procédure et lors des débats. Le Tribunal fédéral des brevets rend toujours ses décisions dans une langue officielle. Il assure des procédures rapides et économes. Le savoir technique des juges doit permettre de trancher la plupart des affaires sans devoir recourir à des expertises externes qui ralentissent les processus et engendrent des coûts supplémentaires.

Tribunal fédéral des brevets
Case postale, 9000 Saint-Gall
www.bpatger.ch
www.eidgenoessischegerichte.ch

www.admin.ch

Le portail des autorités suisses

www.stelle.admin.ch

Le portail emploi de la Confédération

www.ch.ch

Le portail suisse des citoyens